

Annexes du bilan de
la concertation



SOMMAIRE

Annexes 1 : Délibérations

Annexes 2 : Articles journaux, bulletins municipaux et newsletters

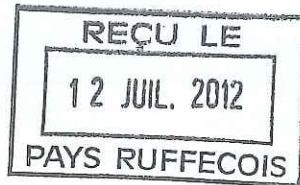
Annexes 3 : Expositions ambulantes

Annexes 4 : Affiches pour les réunions publiques

Annexes 5 : Courriers, remarques et réponses

Annexes 1





Syndicat mixte pour la réalisation du contrat de
PAYS DU RUFFECOIS

Délibération n° 2012-0207-4

Objet : Schéma de Cohérence Territoriale :
définition des objectifs et des modalités de la
concertation.

ASSEMBLEE GENERALE DU 2 JUILLET 2012

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille douze, le deux juillet à 18h00, s'est réunie l'Assemblée Générale, également convoquée en salle socio-culturelle de Saint Amant de Boixe, sous la présidence de Monsieur Michel HARMAND.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'AIGRE

Etaient présents : M. AYRAULT Jean-Paul - M. ANDRE-LAFONTAINE Eric - M. RAVION Didier - M. CLAUZADE Patrick - M. MOUNIER James - Mme COLOMBIER Martine - M. BRUN Jean-Pierre - M. GUYON Jean-Guy - M. CREUZEAU Hervé - M. BOUYSSI Pierre - M. MARTIN Jean-Paul - M. AUTHIER Alain - M. ROUSSEAU Christian - M. BROUTIER Jean-Guy - M. DEVEZA Jacky - M. BONNET Franck - M. LOTTE Michel - Mme FOURE Brigitte.

Etais excusé : M. FLAGEY Michel.

Etaient absents : M. PRUDHOMME Jean-Marc - M. LIZOT Didier - M. CHOPINET Xavier - M. TESSIER Frédéric - M. DURAND Jean-Louis - M. PAYANT Jacquy - M. VIAUD Didier - M. VINZENT Jean - M. POUX Philippe - M. TRAINAUD André - Mme BRIS Sylvie.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BOIXE

Etaient présents : M. COMBAUD Alain - Mme GLEMAIN Martin - M. BRUNET Jacky - M. CAFFIN Bruno - M. VILLEGER Claude - M. HARTER Claude - M. DEVAINÉ Gérard - Mme LACOMBE Yvonne - M. DE LUSTRAC Jean-Marc - Mme MAGNANT Jocelyne - M. SEVRIT Raymond - M. ROULLAND Jean - M. RENIER Jean - M. STASIAK Jean-Louis - M. BOUYER Patrick.

Etaient absents : Mme DAVID Annie - M. BERTRAND Jacky - M. BROCHARD Roger - M. LOISON Sylvain - M. REMAUD Richard - M. BLANCHON Jean-Jacques - M. BERTHAULT Patrick - Mme FRANCOIS Danielle - M. ANNESSI Christian - M. LAPROUGE Fabien - M. MATHIEU Christian - Mme BUTON Sylviane - Mme VIGIER Joëlle.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS MANSLOIS

Etaient présents : M. VIDAL Gérard - Mme DEROBINSON Lucienne - M. VIDAUD Didier - M. LEBOURG Alain - M. DEGORCE Christian - M. MERAL Gilles - M. BOIREAU Philippe - Mme SUIRE Liliane - M. RENON Jean-Michel - M. GAURY Dominique - M. KAUD Pascal - M. CRINE Jean-Jacques - M. MONDION Claude - M. CHAUSSÉPIED Pierre - M. MAMY Michel - M. HARMAND Michel - M. de FALLOIS Jean-Pierre - M. PANNETIER Philippe - Mme RIVOLET Patricia - M. BARBOT Robert - M. BERTRAND Didier - M. BOURABIER Jacques - M. BOURIN Michel - Mme BLE Annie - M. GOYER Marcel - Mme BECKMANN Maryse - M. BOUCHAUD Gérard - Mme DAGNAS Marie-Blanche - M. GUITTON Claude.

Etaient absents : Mme CHEMINADE Anne-Marie – Mme SOULET Marilys – M. BEDIER Marc - M. NADAUD Pierre – Mme GASSELING Emmeline – M. BOIREAU Raymond – M. VERON Claude – M. SAULNIER Hervé - Mme BEAU Nathalie – Mme HALNAIS Françoise - M. FLEURAUD Olivier – M. FAURE André – M. MORIN Thomas – M. BELTREMIEUX Claude - Mme AMBROISE Pierrette – Mme PARTHENAY Chantal - Mme GIBOULEAU Danielle – Mme SOURY Christine - Mme RAMAT Jacqueline – M. MARCHIVE Gilles - M. CHASSAIN Joël.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE RUFFEC

Etaient présents : M. GAILDRAUD Paul – M. DEMAY Gilbert – Mme LIZOT Francine – Mme VERGNE Isabelle – M. CHARBONNEAU Bernard - M. BRANGER Jacques.

Etais excusé : M. DEMAILLE Christophe.

Etaient absents : M. CHASSAIN Eric - M. MAILLOCHAUD Bernard - M. VRIGNON Jean-Jacques – M. WISSER Nicolas – M. POUX Pierre – M. BASTIER Thierry - M. SAINT LOUIS Albert - M. GOUBAULT Jacques - Mme AUDONNET Nadine.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TROIS VALLEES

Etaient présents : Mme PERRIN Françoise – M. HAUMONT Moïse – Mme ORDONNEAU Claudette - Mme POT Claudette - Mme CORMENIER Anne-Marie - M. LARGEAU Guy – M. BALLON Gilbert – M. RIVALLAND Guy – M. SCHMITZER Lucien - M. SORTON Gérard - M. ROBINE Bernard - Mme BOUTIN Micheline -- M. SIMON René - Mme SALECKI Hélène - M. VIGIER Marc - M. HOUDEMOND Robert.

Etais excusé : M. SEGUINAR Claudy.

Etaient absents : M. GERBAUD André – M. FOUILLET Christian.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VILLEFAGNAN

Etaient présents : M. GALLAIS René – Mme BOSSARD Martine – M. DUCHIRON Michel – M. AUTEIXIER Jean – Mme RAVAUD Dominique – Mme RAGONNAUD Monique – M. MANGUY Yves – M. PEROT Claude – Mme LERICOLAIS Monique - M. LASSOUDIERE Joël – M. FERRET Michel – Mme AURICOSTE-TONKA Isabelle - M. TERRASSIER Jean-Paul.

Etaient absents : M. ANDRE Thierry - Mme MAILLOCHAUD Marie-Josèphe - M. ETOURNEAUD Alain - Mme LORIOU Irène – Mme THOMAS Sophie - M. PAPOT Jacky – M. FERON Jean-Jacques - M. CAILLET Jean-Louis – M. MACHET Serge – M. GALL Michel – M. CHAUVIN Jean-Pierre – M. MEMETEAU Hervé – M. AUDOIN Jérôme – M. TROUVE Joël – M. CASSEROUX Alain – M. MERLE Philippe - M. RIBOTTO Christian – Mme FRUGIER Yvette – M. POURAGEAUD Christophe.

COMMUNES INDEPENDANTES

Etaient présents : M. DOCIMA José -- M. CHEMINADE Didier - Mme PREVOST Christiane - M. PLON Patrick.

Délibération : 2012-0207-4

Objet : Schéma de Cohérence Territoriale : définition des objectifs et des modalités de la concertation.

- Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L121-4, L122-4 et suivants et L300-2 ;
- Vu l'arrêté Préfectoral en date du 31 mai 2012, par lequel Madame la Préfète de Charente a publié le périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays Ruffécois aux 89 communes composant le syndicat mixte de Pays ;
- Vu l'arrêté Préfectoral en date du 12 juin 2012, par lequel Madame la Préfète de Charente a approuvé la modification des statuts du syndicat mixte du Ruffécois pour la prise de compétence suivante « élaborer, approuver, suivre et réviser le Schéma de Cohérence Territoriale du Pays Ruffécois » ;
- Considérant qu'il appartient au syndicat mixte du Pays Ruffécois d'engager la procédure d'élaboration du schéma de cohérence territoriale et de délibérer sur les modalités de concertation ;

Les objectifs principaux visés par la création de cet outil de planification de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme sont :

- doter le territoire d'un outil de coordination et de mise en cohérence des politiques d'urbanisme, d'habitat, de développement économique et de déplacement de l'ensemble des communes et structures de coopération intercommunale ;
- maîtriser l'étalement urbain, la pression foncière et favoriser un développement durable et équilibré du territoire, respectueux de son identité ;
- conforter la cohésion du territoire et construire un projet de territoire fondé sur les principes de développement durable. Les orientations du schéma auront pour finalité de satisfaire les besoins économiques, tout en assurant la mixité sociale, la qualité de l'environnement et la préservation des ressources naturelles.

Afin d'engager les études du SCoT, il convient, conformément aux articles L.122-4 et L.300-2 du Code de l'Urbanisme, de délibérer sur les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation associant, en plus des personnes publiques associées désignées par la loi, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales, les acteurs économiques et sociaux, et plus globalement toutes personnes physiques ou morales, publiques ou privées du territoire.

La concertation poursuit les objectifs suivants :

- permettre à tous d'être informés tout au long de la procédure d'élaboration du SCoT ;
- favoriser l'expression des idées et des points de vue par la mise en place de dispositifs adaptés ;
- recueillir les observations de tous ceux qui veulent contribuer à l'enrichissement du SCoT ;
- connaître les aspirations des habitants et personnes concernées citées ci-dessus.

Modalités de la concertation :

- un espace d'information dédié à l'élaboration du SCoT a été ouvert sur le site internet du pays Ruffécois www.paysduruffecois.com ;

- le pays rédigera des articles et des fiches d'information à l'attention du grand public. Ces informations seront communiquées à la population par les voies de presse habituelles, par le biais du site internet du Pays Ruffécois (page SCoT), par les bulletins d'information intercommunaux et communaux lorsqu'ils existent et pourront aussi être affichées en mairie ;
- une exposition itinérante avec présentation des documents nécessaires à la compréhension de l'élaboration du SCoT sera réalisée ; un exemplaire sera donné à chaque communauté de communes pour organiser sa diffusion au sein des communes ;
- des réunions publiques, annoncées par voie de presse et affichage, seront organisées à chaque étape d'avancement du SCoT (diagnostic, PADD, DOO) ;
- les élus communaux et communautaires, ainsi que les agents intercommunaux du territoire et les territoires et SCoT voisins ou proches (logique InterSCoT), seront régulièrement informés de l'avancement du projet par des réunions d'information et par l'envoi de « newsletters » ;
- les habitants, les associations et plus globalement toute personne physique ou morale, publique ou privée concernée, pourront faire valoir toutes contributions écrites par le biais de la page SCoT du site Internet du Pays Ruffécois ou sur des registres des contributions ouverts aux sièges du pays Ruffécois et des communautés de communes ;
- une commission consultative du SCoT qui réunira les partenaires économiques du pays, les partenaires associatifs, des habitants et des membres du conseil de développement du pays va être créée. Cette commission sera réunie pour accompagner les réflexions des élus dans les trois étapes d'avancement du SCoT (diagnostic, PADD, DOO).

Il est donc proposé au comité syndical :

- d'approuver les objectifs exposés et les modalités de concertation proposées ;
- d'autoriser M. le Président à mettre en œuvre les modalités d'information et de concertation, et notamment à solliciter l'association des services de l'Etat aux travaux d'élaboration du SCoT ;
- d'autoriser M. le Président à solliciter de l'Etat, d'autres collectivités territoriales ou établissements (Fonds Européens, Agence de l'Eau,...) toutes dotations ou subventions pour compenser les dépenses entraînées par l'élaboration du SCoT.

Conformément à l'article L. 122-7 du code de l'urbanisme, la présente délibération sera transmise à madame la Préfète et notifiée :

- à la Présidente du Conseil Régional,
- au Président du Conseil Général,
- au Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie,
- au Président de la Chambre d'Agriculture,
- au Président de la Chambre des Métiers,
- aux Présidents des EPCI et communes adhérents,
- aux Présidents des EPCI et des syndicats compétents en termes de SCoT limitrophes du territoire du pays Ruffécois,
- aux autorités compétentes en matière d'organisation des transports urbains.

Conformément aux dispositions de l'article R. 122-13 du code de l'urbanisme, cette délibération fera l'objet d'un affichage durant 1 mois, au siège du syndicat du pays Ruffécois, au siège des communautés de communes adhérentes et dans les mairies des communes membres du syndicat et d'une mention dans un journal diffusé dans le Département. Elle sera en outre publiée au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R.5211-41 du code général des collectivités territoriales.

REÇU A LA SOUS PREFECTURE
10 JUIL. 2012
DE CONFOLENS

Pour copie conforme,

Le Président



Syndicat mixte pour la réalisation du contrat de
PAYS DU RUFFECOIS

Délibération n°2012-1511-7

Objet : complément de la délibération sur les objectifs et modalités de la concertation SCoT du Pays Ruffécois.

ASSEMBLEE GENERALE DU 15 NOVEMBRE 2012

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille douze, le quinze novembre à 18h00, s'est réunie l'Assemblée Générale, légalement convoquée en salle des fêtes de Luxé, sous la présidence de Monsieur Michel HARMAND.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'AIGRE

Etaient présents : M. AYRAULT Jean-Paul – M. ANDRE-LAFONTAINE Eric – M. CLAUZADE Patrick – M. MOUNIER James – M. BRUN Jean-Pierre – M. AUTHIER Alain – M. DEVEZA Jacky – M. BONNET Franck – M. VINZENT Jean – M. LOTTE Michel – Mme FOURE Brigitte.

Etais excusé : M. BROUTIER Jean-Guy.

Etaient absents : M. CREUZEAU Hervé – M. TESSIER Frédéric – M. DURAND Jean-Louis.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BOIXE

Etaient présents : Mme DAVID Annie – M. MONTASSIER Jean-Pierre – M. CAFFIN Bruno – M. VILLEGER Claude – M. LACOEUILLE Bernard – Mme VIGIER Annick – Mme MAGNANT Jocelyne – M. SEVRIT Raymond – M. RENIER Jean.

Etaient absents : M. BROCHARD Roger – M. LOISON Sylvain – M. BERTHAULT Patrick – M. ANNESSI Christian – M. STASIAK Jean-Louis.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS MANSLOIS

Etaient présents : Mme CHEMINADE Anne-Marie – Mme DEROBINSON Lucienne – M. VIDAUD Didier – M. DEGORCE Christian – M. MERAL Gilles – M. BOIREAU Philippe – M. RENON Jean-Michel – M. KAUD Pascal – M. MONDION Claude – M. CHAUSSEPIED Pierre – M. MAMY Michel – M. HARMAND Michel – Mme RIVOLET Patricia – M. BARBOT Robert – M. BOURABIER Jacques – M. GOYER Marcel – M. BOUCHAUD Gérard – Mme GIBOULEAU Danielle – M. GUITTON Claude.

Etais excusé : M. SAULNIER Hervé.

Etaient absents : Mme BEAU Nathalie – M. FAURE André - M. BELTREMIEUX Claude – Mme PARTHENAY Chantal – Mme RAMAT Jacqueline.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE RUFFEC

Etaient présents : M. DEMAY Gilbert – Mme VERGNE Isabelle – M. GOUBAULT Jacques.

Etaient excusés : M. WISSEY Nicolas – M. CHARBONNEAU Bernard.

Etaient absents : M. MAILLOCHAUD Bernard – Mme LIZOT Francine – M. BASTIER Thierry.



Siège : Mairie de Mansle 16230 - Tél. 05 45 20 34 94 - Télécopie : 05 45 20 30 55

e-mail : pays.ruffecois.charente@wanadoo.fr

Site internet : www.paysduruffecois.com

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TROIS VALLEES

Etaient présents : Mme DUCLOUDX Jacqueline – M. HAUMONT Moïse – Mme CORMENIER Anne-Marie – M. RIVALLAND Guy – M. FOUCHE Jean-Claude – M. ROBINE Bernard – M. SEGUINAR Claudio – M. VIGIER Marc.

Etais excusé : M. BALLON Gilbert.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VILLEFAGNAN

Etaient présents : M. GALLAIS René – Mme BOSSARD Martine – M. AUTEXIER Jean – M. ETOURNEAUD Alain – Mme RAVAUD Dominique – M. MANGUY Yves – M. PEROT Claude - M. RENAUDON Francis – M. FERRET Michel – Mme TONKA Isabelle - M. TERRASSIER Jean-Paul – M. POURAGEAUD Jean-Christophe.

Etaient absents : M. PAPOT Jacky – M. CAILLET Jean-Louis – M. LASSOUDIERE Joëlle – M. TROUVE Joël.

COMMUNES INDEPENDANTES

Etaient présents : M. DOCIMA José – M. SEINE Bernard.

89 délégués

Quorum : 46 délégués

Nombre de présents : 64

Nombre d'excusés : 5

Nombre d'absents : 20

Délibération n°2012-1511-7

Objet : complément de la délibération sur les objectifs et modalités de la concertation du SCoT du Pays Ruffécois

Les élus du Pays Ruffécois, réunis lors du Comité Syndical du 15 novembre 2012, souhaitent compléter les objectifs de leur démarche de SCoT précisés dans la délibération fixant les objectifs et les modalités de la concertation du SCoT du Pays Ruffécois en date du 2 juillet 2012.

Ainsi, les élus pensent que le Pays Ruffécois est assez caractéristique du monde rural actuel et qu'il a besoin d'être dynamisé afin de pouvoir mettre mieux en valeur ses ressources humaines et naturelles.

Ces deux aspects du territoire appellent une évolution et des actions collectives cohérentes alors même que la culture de l'aménagement du territoire y est actuellement peu développée.

Les études déjà menées par le Syndicat ont aussi fait ressortir des enjeux économiques, sociaux et environnementaux sur lesquels les élus souhaitent se mobiliser :

- Le territoire du pays Ruffécois est vaste, peu peuplé, pour partie polarisé sur l'agglomération voisine. Cette caractéristique complexifie la prise en compte des problèmes liés à l'accessibilité à l'emploi et aux services ainsi que celle de la réduction des gaz à effet de serre sur notre territoire puisqu'une partie des acteurs à mobiliser pour travailler sur ces enjeux, dont certaines Autorités Organisatrices de Transports, se situent sur le territoire voisin et que le pays est dépendant de leurs décisions.
- L'enjeu de la préservation des terres agricoles et des continuités écologiques est d'autant plus difficile à prendre en compte que le territoire, déjà traversé par le RN10 et l'actuelle voie ferrée Paris Bordeaux, va accueillir la future LGV.

Les élus du Pays Ruffécois pensent que la démarche de SCoT peut offrir un excellent levier d'action pour travailler sur ces enjeux, faire évoluer les mentalités et définir un projet pour le territoire, appuyé sur ses ressources, qui améliore la vie de ses habitants tout en préservant son environnement.

Pour copie conforme,

Le Président



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL DU PETR DU PAYS RUFFECOIS SEANCE DU 6 JUIN 2018

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 23 mai 2018 à la salle des fêtes de Maine de Boixe, les membres du Comité Syndical du PETR du Pays Ruffécois ont été à nouveau convoqués le mercredi 6 juin 2018 à 18h00 à la salle des fêtes de Maine de Boixe, sous la présidence de Madame Isabelle AURICOSTE-TONKA et peuvent délibérer valablement sans condition de quorum.

Date de convocation : 25 mai 2018

Secrétaire de séance : M. PICHON Bernard.

Séance n°3 du 6 juin 2018

Délibération n° 2018.0606.05

Objet : bilan de la concertation du projet de SCoT du Ruffécois.

106 délégués
Quorum : 53 délégués

Nombre de présents : 55
Nombre d'excusé avec pouvoir :
Nombre d'excusés : 3
Nombre d'absents : 48

COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE CHARENTE

Etaient présents : Mme CHEMINADE Anne-Marie – M. BALUSSEAUD Michel – M. LACOUTURE Yves – M. RABIOUX Jean-Michel – M. BLANCHON Alain – M. GUYON Jean-Guy – M. BOIREAU Philippe – M. GAURY Dominique – Mme ROUFFAUD Anna – Mme BISSERIER Patricia – M. TEXIER Didier – M. DELAFOULHOUZE Laurent - Mme BRUN Jackie – Mme BRUN Agnès - M. CHABAUTY James - M. BROUTÉ Alain – M. LACOEUILLE Bernard – Mme LEFEVRE-BLE Annie – M. BONNET Franck - M. SCHMALTZ Norbert - M. BOUCHAUD Gérard – M. GENTET Frédéric – M. BOUCHET Eric - Mme LITRÉ Arlette - Mme SOURY Christine - M. LUSTRAC Jean-Marc – Mme JABOIN Véronique – M. LOTTE Michel – M. SEVRIT Raymond - M. GUITTON Claude – M. VIGIER Jean-Pierre - M. STASIAK Jean-Louis.

Etais excusé : M. CROIZARD Christian.

Etaient absents : M. AYRAULT Jean-Paul – Mme DAVID Annie – Mme JUDEE Delphine - M. MONTASSIER Jean-Pierre – M. ANDRE-LAFONTAINE Eric - Mme PREVATTEL Caroline – Mme VERGEZ Brigitte – Mme BERNARD Marie-Dominique – Mme GROUSSARD Marie-Hélène – M. CRINE Jean-Jacques – Mme PLOQUIN Monique – Mme LEBRETON Marie-Christine – M. PANNEtier Philippe – Mme NOYER Patricia – Mme RIVOLET Patricia – M. ROUSSEAU Christian – M. DANIAU Christian – Mme BUTON Sylviane – Mme FOURÉ Brigitte.

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE CHARENTE

Etaient présents : Mme DUCLOUDX Jacqueline – M. THOMAS Jean-Claude – M. CORNUAUD Eric - Mme RAVAUD Dominique – M. BERTHU Georges – Mme BOTTREAU Francette – Mme BLARY Chantal – M. CHARBONNEAU Bernard - M. PICHON Bernard - M. ROUDEAU André – M. GASTARD Jean-Michel - M. RIVALLAND Guy – DUDOUIT Geoffroy – M. FERRET Michel - Mme DORFIAC Danièle – Mme AURICOSTE-TONKA Isabelle – M. TERRASSIER Jean-Paul – M. SEGUINAR Claudy – Mme PREVOST Christiane – Mme NORMAND Isabelle – M. JANOT Jean-Marie – M. VIGIER Jean-Marc - M. BORDONADO Alain.

Etaient excusés : M. WISSEr Nicolas - M. CHAUVIN Jean-Pierre.

Etaient absents : Mme LEGRAND Evelyne – M. MERLE Denis Vincent – M. DUPUIS José – M. JOBIT Jean-François – M. VRIGNON Jean-Jacques – M. ANDRE Thierry – M. BASTIER Thierry - Mme GUERIN Marie-Agnès – M. PAGNOUX Matthieu – M. GEOFFROY Fabrice – M. COLIN Bernard – M. ETOURNEAUD Alain - Mme VERGNE Isabelle – Mme RAGONNAUD Monique – Mme LERICOLAIS Monique - M. VILLAT Didier – M. GERBEAU André – Mme GOMEZ Sarah – M. NOCENT Louis-Marie - Mme PERRIN Françoise - M. LASSOUDIERE Joël – M. BRANGER Jacques – Mme BERTRAND Elisabeth - M. POHU François – M. MONROUSSEAU Christophe – M. SORTON Gérard – M. JARRY Jean-Claude – M. SIMON René – M. VIGNER Jean-Jacques.

BILAN DE LA CONCERTATION DU PROJET DE SCOT DU RUFFECOIS :

Les documents du bilan de la concertation du SCoT du Ruffécois ont été transmis aux membres du conseil syndical le 14 mai 2018.

Madame la Présidente explique que conformément à l'article R143-7 du code de l'urbanisme, la délibération qui arrête un projet de schéma de cohérence territoriale peut simultanément tirer le bilan de la concertation, en application de l'article L. 103-6.

Isabelle AURICOSTE-TONKA, Présidente du PETR du Pays du Ruffécois et Dimitri LETOURNEAU, chargé de mission SCoT présentent le bilan de la concertation du SCoT du Ruffécois :

Ils rappellent que les modalités de concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du schéma, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées, ont été énoncées et formalisées conformément aux dispositions légales en vigueur par délibération du 2 juillet 2012 complétée par la délibération du 15 novembre 2012 et avaient pour objectifs de :

- Permettre à tous d'être informés tout au long de la procédure d'élaboration du SCoT ;
- Favoriser l'expression des idées et des points de vue par la mise en place de dispositifs adaptés ;
- Recueillir les observations de tous ceux qui veulent contribuer à l'enrichissement du SCoT ;
- Connaître les aspirations des habitants et personnes concernées citées ci-dessus.

La concertation s'est faite sous plusieurs formes, ils précisent les actions réalisées et les résultats :

- ✓ Un espace d'informations dédié à l'élaboration du SCoT a été ouvert sur le site internet du pays du Ruffécois : www.paysduruffecois.com
- ✓ Un site web spécifique au SCoT a été créé : www.scotduruffecois.com et a été régulièrement mis à jour :
 - Publication de toutes les informations et de tous les documents relatifs à l'élaboration du SCoT, enrichissement des pages web tout au long de la procédure. Mise à disposition du public d'une boîte aux lettres électroniques afin de recueillir les remarques (3 remarques ont été collectées par le biais du formulaire de contact en ligne).
- ✓ La mise à disposition au siège du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural des documents validés et d'un registre visant à recueillir leurs observations (2 observations recueillies dans les registres).

- ✓ Des articles et des informations à l'attention du grand public, communiqués à la population par les voies de presse habituelles, par les bulletins d'informations intercommunaux et communaux :
 - 3 articles de presses dans « L'Avenir » ;
 - 8 articles de presses dans « La Charente Libre » ;
 - 3 articles dans la Newsletter du Pays du Ruffécois ;
 - 11 articles dans les bulletins municipaux des communes ;
 - 1 article dans le bulletin communautaire du Pays Manslois ;
 - 2 articles via le réseau Facebook du Pays du Ruffécois.
- ✓ La conception de 4 expositions ambulantes, chacune composée de 8 panneaux : « Un Cap commun pour 2035 » (2 panneaux), « Choisir un cap pour un projet de territoire cohérent » (2 panneaux), « Parlons SCoT » (1 panneau), « Vivre en Ruffécois » (1 panneau) ; « Travailler en Ruffécois » (1 panneau) ; « Préserver le Ruffécois » (1 panneau).Les panneaux accompagnaient les réunions publiques et ont été alternativement installés dans différents lieux du territoire (mairies, intercommunalités, maison solaire...). Ils seront installés au siège des communautés de communes, dans les mairies et au siège du PETR pendant la phase de consultation et d'enquête publique.
 - Ces expositions étaient et seront accompagnées de registres visant à recueillir leurs observations (2 observations recueillies).
- ✓ L'organisation de 14 ateliers/séminaires/réunions ouverts à un public plus large (élus, personnes publiques associées, acteurs ou associations du territoire). Ces ateliers visaient à enrichir le diagnostic, le PADD ou le DOO :
 - Séminaires acteurs du territoire le 24 février 2014 ;
 - 2 Ateliers TVB les 14 mars et 27 mai 2014 ;
 - Atelier diagnostic agricole le 10 avril 2014 ;
 - Forum des acteurs locaux le 11 juin 2014 ;
 - Présentation du diagnostic aux associations le 11 juin 2014 ;
 - Atelier AEU mobilité/paysages le 12 juin 2014 ;
 - Ateliers AEU consommation de l'espace/formes urbaines/choix énergétiques le 12 juin 2014 ;
 - Ateliers AEU TVB/gestion de la ressource en eau le 13 juin 2014 ;
 - Séminaire prospectif territorialisé le 15 avril 2015 ;
 - 2 Ateliers PADD les 26 mai et 17 septembre 2015 ;
 - Restitution des séminaires PADD le 29 septembre 2015 ;
 - Atelier DOO le 19 avril 2016.
- ✓ L'organisation de 3 réunions publiques d'informations et d'échanges à destination de tous les acteurs du territoire (habitants, élus, associations...) :
 - 1^{ère} réunion publique le 17 septembre 2015 : Présentation de la démarche SCoT, des éléments du diagnostic, des enjeux et des bases du PADD, suivi d'une séquence d'échange avec le public :
 - Conception d'une affiche apposée dans les lieux publics du territoire pour informer la population et sur le site du Pays du Ruffécois. ;
 - Communiqué de presse : article de presse Charente Libre du 7 septembre 2015 et de L'avenir du 10 septembre 2015 ;
 - Cette réunion a rassemblé une quarantaine de personnes.

- 2^{ème} réunion publique le 23 juin 2016 : Présentation du PADD et séquence d'échanges avec le public:
 - Conception d'une affiche apposée dans les lieux publics du territoire pour informer la population et sur le site du Pays du Ruffécois ;
 - Communiqué de presse : article de presse Charente Libre du 21 juin 2016 ;
 - Cette réunion a rassemblé une quarantaine de personnes.
 - 3^{ème} réunion publique le 26 avril 2018 : Présentation du DOO et séquence d'échanges avec le public
 - Conception d'une affiche apposée dans les lieux publics du territoire pour informer la population et sur le site du Pays du Ruffécois ;
 - Communiqué de presse : article de presse Charente Libre du 23 avril 2018 ;
 - Communication via le réseau Facebook du Pays du Ruffécois le 25 avril 2018 ;
 - Cette réunion a rassemblé environ 70 personnes ;
 - Communiqué de presse sur la Charente Libre le 2 mai 2018.
- ✓ La concertation avec les élus s'est voulue la plus large possible, en plus des délégués du SCoT, les maires non délégués et/ou conseillers communautaires ou municipaux ont été associés aux grandes étapes de l'élaboration du SCoT. Depuis la prescription de l'élaboration du SCoT en 2012 :
- Les membres du groupe de travail / comité de pilotage SCoT se sont réunis 34 fois pour échanger et faire avancer le projet de SCoT.
 - Réunions PPA :
 - 1^{ère} réunion le 10 décembre 2014 sur la présentation du diagnostic territorial et de l'état initial de l'environnement ;
 - 2^{ème} réunion le 1^{er} mars 2016 sur la présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) ;
 - 3^{ème} réunion le 10 avril 2018 sur la présentation du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO).
 - Présentation en conseil communautaire : 3 présentations
 - Commission de synthèse et comité syndical : 3 présentations
 - 1 présentation en conseil municipal
 - Conférence des maires : 2 présentations

Au total, entre juin 2011 et mai 2018, environ 70 réunions (soit presque 1 réunion par mois sur le SCoT) ont permis aux élus, à la population et aux partenaires associés de s'exprimer sur ce projet. De plus, la concertation s'est également faite par de nombreux outils permettant à chacun d'être informés et de contribuer au SCoT.

En conclusion, Madame la Présidente indique que l'ensemble des modalités de concertation fixée par le comité syndical a été mis en œuvre tout au long de la procédure d'élaboration du SCoT du Pays Ruffécois.

Madame La Présidente remercie tous ceux qui ont œuvré pour que nous puissions aujourd'hui clôturer cette première étape et propose de passer au vote en rappelant que le Pays Ruffécois a bien pris note de l'ensemble des demandes formulées en séance et reprise dans le PV.

Sur proposition de la Présidente,

- Vu le code de l'urbanisme ;
- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu la délibération du 5 décembre 2011 par laquelle le syndicat de Pays a pris la compétence « élaboration, approbation, suivi et révision du Schéma de Cohérence Territoriale » en vue de la création d'un SCoT à l'échelle du pays Ruffécois ;
- Vu la délibération du 16 avril 2012 modifiant les statuts du Syndicat de Pays pour prendre la compétence « élaboration, approbation, suivi et révision du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays Ruffécois » ;
- Vu l'arrêté Préfectoral du 31 mai 2012 par lequel Madame la Préfète de Charente a publié le périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays Ruffécois aux 89 communes composant le syndicat mixte de Pays ;
- Vu l'arrêté Préfectoral du 12 juin 2012 par lequel Madame la Préfète de Charente a approuvé la modification des statuts du syndicat mixte du Ruffécois pour la prise de compétence suivante « élaborer, suivre et réviser le Schéma de Cohérence Territoriale du Pays Ruffécois » ;
- Vu la délibération du 2 juillet 2012 fixant les objectifs et les modalités de la concertation.
- Vu la délibération du 15 novembre 2012 complétant la délibération sur les objectifs et modalités de la concertation SCoT du Pays Ruffécois ;
- Vu l'arrêté n°2014353-001 portant transformation du Syndicat mixte pour la réalisation du contrat de Pays du Ruffécois en Pôle d'Équilibre Territorial et Rural ;
- Vu l'arrêté n°16-2018-05-23-007 en date du 23 mai 2018 modifiant la décision institutive du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays du Ruffécois ;
- Vu le procès-verbal de la délibération du 24 janvier 2018 du comité syndicale du Pays du Ruffécois relative aux orientations générales du PADD.

Après en avoir délibéré, le comité syndical à 51 voix POUR, 4 ABSTENTIONS et 0 CONTRE :

Prend acte du bilan de la concertation mis en œuvre tout au long de la procédure d'élaboration du SCoT du Ruffécois dont les modalités correspondent à celles définies par la délibération du comité syndical du 2 juillet 2012.

Approuve les conclusions du rapport tirant le bilan de cette concertation.

Dit que la présente délibération sera affichée au siège du PETR du Pays du Ruffécois et des communautés de communes membres pendant un mois.

Autorise la Présidente à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Pour copie conforme,

PETR
La Présidente

L. MANSLE 16230
DU PAYS RUFFECOIS

PROCES-VERBAL de la délibération du 6 juin 2018 du comité syndical du Pays du Ruffécois relative au bilan de la concertation du SCoT du Ruffécois

- *Vu le code de l'urbanisme ;*
- *Vu le code général des collectivités territoriales ;*
- *Vu la délibération du 5 décembre 2011 par laquelle le syndicat de Pays a pris la compétence « élaboration, approbation, suivi et révision du Schéma de Cohérence Territoriale » en vue de la création d'un SCoT à l'échelle du pays Ruffécois ;*
- *Vu la délibération du 16 avril 2012 modifiant les statuts du Syndicat de Pays pour prendre la compétence « élaboration, approbation, suivi et révision du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays Ruffécois » ;*
- *Vu l'arrêté Préfectoral du 31 mai 2012 par lequel Madame la Préfète de Charente a publié le périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays Ruffécois aux 89 communes composant le syndicat mixte de Pays ;*
- *Vu l'arrêté Préfectoral du 12 juin 2012 par lequel Madame la Préfète de Charente a approuvé la modification des statuts du syndicat mixte du Ruffécois pour la prise de compétence suivante « élaborer, suivre et réviser le Schéma de Cohérence Territoriale du Pays Ruffécois » ;*
- *Vu la délibération du 2 juillet 2012 fixant les objectifs et les modalités de la concertation.*
- *Vu la délibération du 15 novembre 2012 complétant la délibération sur les objectifs et modalités de la concertation SCoT du Pays Ruffécois ;*
- *Vu l'arrêté n°2014353-001 portant transformation du syndicat mixte pour la réalisation du contrat de Pays du Ruffécois en Pôle d'Équilibre Territorial et Rural;*
- *Vu l'arrêté n°16-2018-05-23-007 en date du 23 mai 2018 modifiant la décision institutive du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays du Ruffécois ;*
- *Vu le procès-verbal de la délibération du 24 janvier 2018 du comité syndicale du Pays du Ruffécois relative aux orientations générales du PADD.*

Membres présents : Mme CHEMINADE Anne-Marie – M. BALUSSEAUD Michel – M. LACOUTURE Yves – M. RABIOUX Jean-Michel – M. BLANCHON Alain – M. GUYON Jean-Guy – M. BOIREAU Philippe – M. GAURY Dominique – Mme ROUFFAUD Anna – Mme BISSERIER Patricia – M. TEXIER Didier – M. DELAFOULHOUZE Laurent - Mme BRUN Jackie – Mme BRUN Agnès - M. CHABAUTY James - M. BROUTÉ Alain – M. LACOEUILLE Bernard – Mme LEFEVRE-BLE Annie – M. BONNET Franck - M. SCHMALTZ Norbert - M. BOUCHAUD Gérard – M. GENTET Frédéric – M. BOUCHET Eric - Mme LITRÉ Arlette -

Mme SOURY Christine - M. LUSTRAC Jean-Marc – Mme JABOIN Véronique – M. LOTTE Michel – M. SEVRIT Raymond - M. GUITTON Claude – M. VIGIER Jean-Pierre - M. STASIAK Jean-Louis _ Mme DUCLOUX Jacqueline – M. THOMAS Jean-Claude – M. CORNUAUD Eric - Mme RAVAUD Dominique – M. BERTHU Georges – Mme BOTTREAU Francette –

Mme BLARY Chantal – M. CHARBONNEAU Bernard - M. PICHON Bernard - M. ROUDEAU André – M. GASTARD Jean-Michel - M. RIVALLAND Guy – DUDOUIT Geoffroy – M. FERRET Michel - Mme DORFIAC Danièle – Mme AURICOSTE-TONKA Isabelle – M. TERRASSIER Jean-Paul – M. SEGUINAR Claudy – Mme PREVOST Christiane – Mme NORMAND Isabelle – M. JANOT Jean-Marie – M. VIGIER Jean-Marc - M. BORDONADO Alain.

Membres excusés : M. CROIZARD Christian - M. WISSE Nicolas - M. CHAUVIN Jean-Pierre -

Membres absents : M. AYRAULT Jean-Paul – Mme DAVID Annie – Mme JUDEE Delphine - M. MONTASSIER Jean-Pierre – M. ANDRE-LAFONTAINE Eric - Mme PREVAUTEL Caroline – Mme VERGEZ Brigitte – Mme BERNARD Marie-Dominique – Mme GROUSSARD Marie-Hélène – M. CRINE Jean-Jacques – Mme PLOQUIN Monique – Mme LEBRETON Marie-Christine – M. PANNETIER Philippe – Mme NOYER Patricia – Mme RIVOLET Patricia – M. ROUSSEAU Christian – M. DANIAU Christian – Mme BUTON Sylviane – Mme FOURÉ Brigitte - Mme LEGRAND Evelyne – M. MERLE Denis Vincent – M. DUPUIS José – M. JOBIT Jean-François – M. VRIGNON Jean-Jacques – M. ANDRE Thierry – M. BASTIER Thierry - Mme GUERIN Marie-Agnès – M. PAGNOUX Matthieu – M. GEOFFROY Fabrice – M. COLIN Bernard – M. ETOURNEAUD Alain - Mme VERGNE Isabelle – Mme RAGONNAUD Monique – Mme LERICOLAIS Monique - M. VILLAT Didier – M. GERBEAU André – Mme GOMEZ Sarah – M. NOCENT Louis-Marie - Mme PERRIN Françoise - M. LASSOUDIERE Joël – M. BRANGER Jacques – Mme BERTRAND Elisabeth - M. POHU François – M. MONROUSSEAU Christophe – M. SORTON Gérard – M. JARRY Jean-Claude – M. SIMON René – M. VIGNER Jean-Jacques.

Objet : Bilan de la concertation du SCoT du Pays du Ruffécois

Madame la Présidente explique que conformément à l'article R143-7 du code de l'urbanisme, la délibération qui arrête un projet de schéma de cohérence territoriale peut simultanément tirer le bilan de la concertation, en application de l'article L. 103-6.

Isabelle Auricoste, Présidente du PETR du Pays du Ruffécois et Dimitri Letourneau, chargé de mission SCoT présentent le bilan de la concertation du SCoT du Ruffécois.

Ils rappellent que les modalités de concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du schéma, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées, ont été énoncées et formalisées conformément aux dispositions légales en vigueur par délibération du 2 juillet 2012 complétée par la délibération du 15 novembre 2012 et avaient pour objectifs de :

- Permettre à tous d'être informés tout au long de la procédure d'élaboration du SCoT ;
- Favoriser l'expression des idées et des points de vue par la mise en place de dispositifs adaptés ;
- Recueillir les observations de tous ceux qui veulent contribuer à l'enrichissement du SCoT ;
- Connaître les aspirations des habitants et personnes concernées citées ci-dessus.

Il est rappelé les actions réalisées et les résultats de la concertation

En conclusion, Madame la Présidente indique que l'ensemble des modalités de concertation fixé par le comité syndical a été mis en œuvre tout au long de la procédure d'élaboration du SCoT du Pays Ruffécois.

Madame la présidente ouvre le débat

Compte-rendu du débat :

Comment les remarques émises lors des réunions, et notamment celles de la dernière réunion publique à Courcôme ont-elles été prises en compte dans le SCoT ?

Tout au long de la procédure d'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale, les habitants et usagers du territoire ont pu faire part de leurs observations et de leurs attentes aux élus et responsables du projet. Toutes ces remarques (relatives au SCoT) sont synthétisées et retranscrites dans le document « bilan de la concertation, partie B : Synthèse des avis et débats ».

Les réponses apportées par le Pays Ruffécois et/ou le bureau d'études (soit directement lors des rencontres, soit à posteriori des rencontres, soit intégrées dans les documents du SCoT) figurent dans ce document. Toutes ces réponses ont été validées par le comité de pilotage SCoT.

Il est à noter certaines propositions et questionnements ne concernent pas directement le SCoT. De même que certaines demandes d'intérêt particulier n'appellent pas de réponses au niveau du SCoT. Ces remarques pourront être abordées lors de l'enquête publique. Le SCoT n'a pas les moyens de répondre à toutes les remarques, son objectif principal étant d'orienter l'occupation du sol. C'est au niveau des documents d'urbanisme locaux que ces questions pourraient être traitées.

Comment le SCoT sera-t-il pris en compte par les services de l'état ? N'y a-t-il pas un risque d'interprétation des éléments du SCoT au moment de l'instruction des futurs logements ou de bâtiment à vocation économique, ou de demande de CU ?

Une fois arrêté, le document du SCoT sera transmis aux Personnes Publiques Associées (PPA) et Personnes Publiques Consultées (PPC). Puis, après enquête publique, aux

services de la préfecture. Ce schéma sera donc validé par les différents services de l'état. Les possibilités d'interprétation sont bien réelles. Cependant, le DOO a reçu plusieurs lectures critiques, notamment par le comité de pilotage pour assurer la précision des propos et la cohérence entre son objectif et sa retranscription écrite.

La méthodologie utilisée pour l'élaboration du diagnostic puis du projet politique (PADD) ainsi que sa traduction réglementaire (DOO) est questionnée. Cette remarque soulève plusieurs problématiques :

- la méthode utilisée et les choix d'indicateurs utilisés pour la mise en évidence de l'armature territoriale et des bassins de vie (cf carte du DOO du SCoT du Pays Ruffécois pages 13 et 15),
- Le regroupement des communes de Montignac/Charente et de Saint-Amant-de-Boixe.

La méthodologie pour la réalisation du diagnostic est identique pour l'ensemble du territoire. L'objectif était de définir les pôles structurants et les bassins de vie permettant de maintenir et développer les emplois, les services et les commerces sur place. Toutes les communes ont été analysées de la même manière : avec des critères d'équipements générant des déplacements, le nombre d'emplois sur la commune et un critère de distance entre les pôles. Les bassins de vie ont quant à eux été étudiés en fonction des équipements structurants et des modes de vie du territoire. Sur le bassin de vie de la Boixe, 5 communes se répartissent les emplois, les équipements et les services, d'où la multiplicité des pôles sur ce territoire. Ce bassin de vie s'étend au-delà des limites du territoire, sur le territoire du Grand Angoulême mais, dans le cadre du SCoT, il convient de se limiter au périmètre d'étude. Les communes de Montignac Charente et Saint Amant de Boixe ont été regroupées étant donnée une distance de seulement 600 mètres entre les deux communes.

Toutes les communes ont un besoin en développement. Un des intérêts de travailler en bassin de vie est de permettre à toutes les communes du territoire de se développer pour assurer à minima de maintenir la population en place et donc les équipements, commerces et services.

Comment la communauté de communes Val de Charente va-t-elle répartir les nouveaux logements à construire tel que prévu dans le SCoT ?

Contrairement à la communauté de communes Cœur de Charente qui est en cours d'élaboration de son PLUi, la communauté de communes Val de Charente n'a pas cet outil pour procéder à cette répartition. Il existe cependant d'autres moyens de le faire, en concertation entre les communes membres de la communauté de communes à travers une charte, une convention, une politique de l'habitat et du logement ou encore d'un Plan Local de l'Habitat. Le PLUi n'est pas le seul outil permettant cette répartition.

Les Personnes Publiques Associées vont donner un avis sur le document arrêté, cela va-t-il remettre en cause le délai de la phase administrative ? Comment faire avancer ces documents d'urbanisme (SCoT mais aussi PLU/PLUi) pour répondre aux enjeux de développement des communes ?

Pour beaucoup de communes, le SCoT sera en effet le premier document d'urbanisme permettant aux communes ne possédant pas de cartes communales ou de PLU de défendre un projet de développement cohérent. Il ne répond pas à toutes les problématiques du territoire mais doit être un outil, un support de développement.

Cependant, le meilleur outil pour assurer un développement cohérent et local du territoire reste l'élaboration de Plans Locaux d'Urbanisme (intercommunaux ou non (PLU/PLUi)).

A l'issue de ce débat, le bilan de la concertation a été soumis au vote des élus présents.

Le bilan de la concertation a été approuvé à 51 voix pour, 4 abstentions et 0 voix contre.

Le comité syndical du PETR du Pays du Ruffécois :

Prend acte du bilan de la concertation mis en œuvre tout au long de la procédure d'élaboration du SCoT du Ruffécois dont les modalités correspondent à celles définies par la délibération du comité syndical du 2 juillet 2012.

Approuve les conclusions du rapport tirant le bilan de cette concertation.

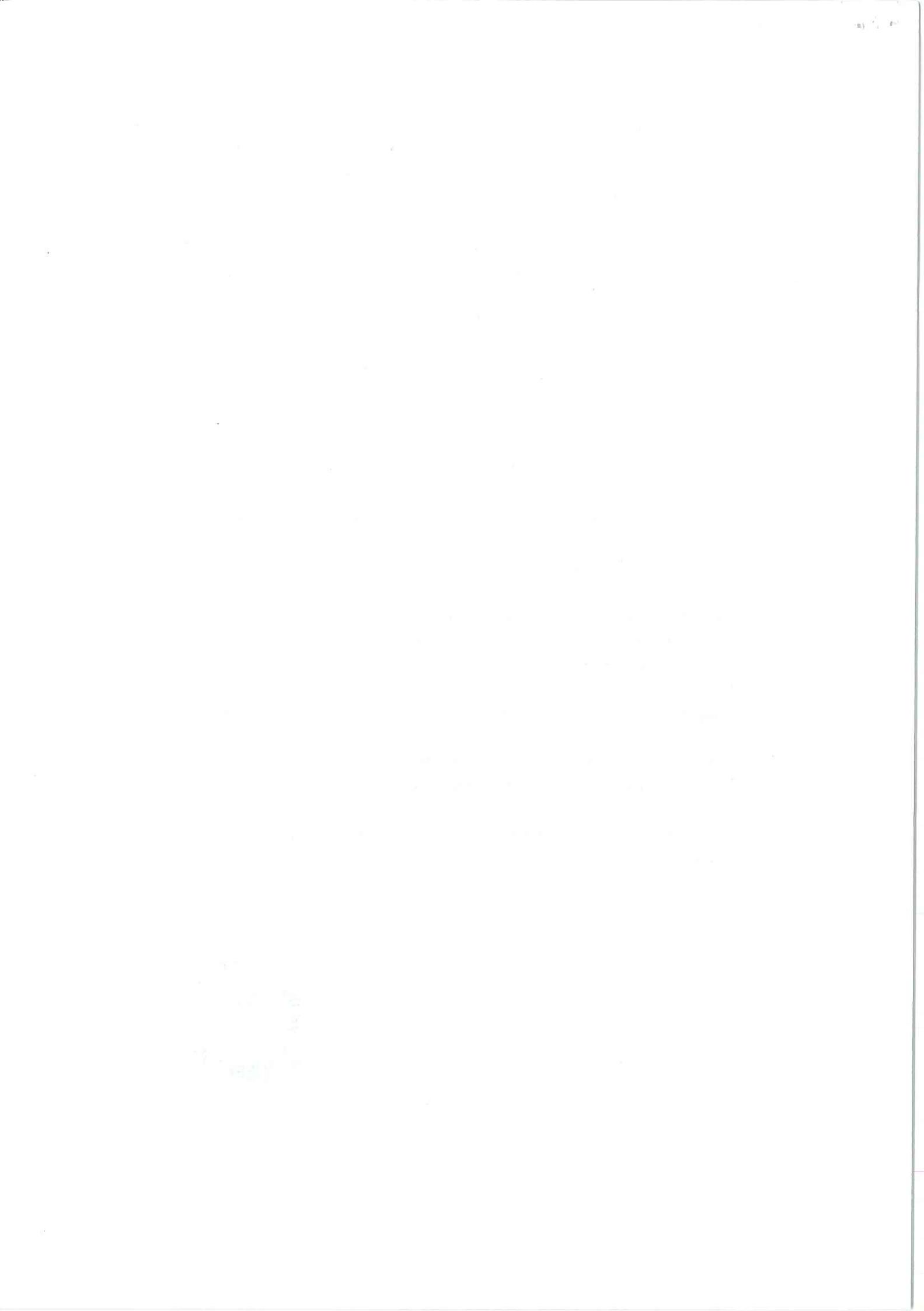
Dit que la présente délibération sera affichée au siège du PETR du Pays du Ruffécois et des communautés de communes membres pendant un mois.

Autorise la Présidente à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Fait le 26 juin 2018 à MANSLE,

La Présidente du PETR du Pays du Ruffécois,
Isabelle AURICOSTE-TONKA

I. Auricoste



Annexes 2



PAYS DU RUFFÉCOIS

Le SCOT sera validé en 2017 !

En Charente, le syndicat de Pays du Ruffécois est un des plus avancé dans son SCOT. Un Schéma de Cohérence Territoriale qui a pour objectif principal de renforcer la cohérence et l'efficacité des politiques sur le territoire ; il sera bouclé en 2017.

C'est un outil différent pour avancer. Ce n'est pas une contrainte de plus pour les élus. Isabelle Aurioste, vice-présidente du Pays Ruffécois et Madame SCOT a entrepris un long travail pour faire passer le Schéma de Cohérence Territoriale à l'échelle du pays.

Le syndicat de Pays du Ruffécois est un des premiers pays du territoire à avoir dégainé. «On est l'un des pays les plus avancés dans le département» remarque Isabelle Aurioste qui, depuis un an, a fait la tournée des communes pour porter la bonne parole. Un long travail d'explication, de pédagogie pour faire

entendre aux élus que ce schéma qui sera obligatoire en 2017, n'était pas une nouvelle contrainte pour eux.

«C'est un document qui a force de loi, explique l'élu, le SCOT est compliqué à mettre en place mais l'objectif en est simple». Compliqué à mettre en place car les élus d'un territoire n'ont pas pour habitude de travailler ensemble mais plutôt «à côté de». Et pour ne citer qu'un exemple, citons les équipements comme les zones de développement économiques qui ont fleuri un peu partout sur un même territoire et qui, pour certaines, restent désespérément vides. «Certaines



Les zones de développement économique ont fleuri à quelques kilomètres l'une de l'autre sur le même territoire. Le SCOT devrait éviter cette profusion d'équipements qui se fait concurrence.

du pays à rencontrer».

A partir de ce rapport de présentation, photographie du territoire, qui mettra en exergue les faiblesses et atouts du territoire, sera établi le PADD (projet d'aménagement et de développement durable). «Pour définir ce projet du territoire, des rencontres animations, concertations avec les habitants, élus et acteurs du pays seront programmées». En sortiront alors les grands objectifs que devront poursuivre les politiques locales d'urbanisme en matière d'habitat, d'équipement, de transport, d'économie, de mise en valeur du patrimoine, du tourisme...

Ultime étape, le DOG ou Document d'Orientation et d'Objectifs est la traduction concrète du PADD. «On listera les moyens qui seront mis en œuvre pour réaliser le projet, puis ce sera la phase administrative et l'enquête publique» énumère la vice-présidente du pays. «Il s'agit de trouver d'autres moyens de développer le territoire que d'étaler chacun sur son territoire, des services, équipements... qui font doublons».

Trois étapes qui seront longues ; il faudra attendre 2017 pour que le SCOT du Pays Ruffécois soit prêt. Mais les habitants pourront se faire une première idée, en venant à la présentation publique du SCOT, qui sera faite à l'automne, par la vice-présidente du syndicat.

LAURENCE GAUCHON

sont restées vides, on se fait concurrence sur un territoire» résume la Madame SCOT. «Aujourd'hui on ne vit plus pour notre clocher, on le faisait lorsque l'on se déplaçait à pied, aujourd'hui, on se déplace en voiture!»

Pour faire simple, le SCOT est un document de référence pour le territoire et ici en l'occurrence pour les quatre-vingt dix communes du syndicat de Pays. «Il servira de cadre aux futurs projets des communes. Elles pourront toujours mener des projets mais devront tenir compte de ce qu'on fait les voisines. Et le Préfet n'approuvera pas les projets d'urbanisme si ils ne sont pas compatibles avec le SCOT».

Alors, durant cette année, la vice-présidente du Pays a multiplié les rencontres et on leur a listé des acteurs

avec les élus pour que les quatre vingt-dix communes du territoire transfèrent leur compétence SCOT au Pays. «On a terminé cette étape, à 80 % les communes ont transféré leur compétence».

Une présentation publique du SCOT à l'automne

Aujourd'hui, c'est donc au syndicat de jouer et jeudi 12 septembre, il signait avec le bureau d'études

qui aura en charge de réaliser le diagnostic de territoire. Un travail qui durera treize mois et qui permettra d'établir un état des lieux du territoire. «On leur a établi des priorités comme de prendre en compte le territoire agricole, la précarité énergétique, les transports, le patrimoine et on leur a listé des acteurs

EN BREF

MANSLE. Portes ouvertes au centre social et culturel. Samedi 28 septembre de 10 h à 12 h, le Centre social et culturel de Mansle ouvre ses portes à Pierres Vives. A partir de 12h30, rendez-vous au parc Lansón (jardin botanique de Mansle) pour un apéritif offert par le CSC. Journée organisée en partenariat avec le CSC du Pays manslois, les Restos du Cœur, la mairie de Mansle et la participation du club des Retraités d'Aünac et de la ferme pédagogique et itinérante d'Yvonne.

Permanences de la conseillère générale. Nicole Bonnefoy, conseillère générale du canton de Mansle assurera les permanences suivantes :

lundi 30 septembre à 9 h en mairie de Saint-Front et à 10 h 30 en mairie de Bayers.

Course de lévriers. Dimanche 29 septembre, de 9h30 à 17h, course de lévriers au cynodrome du Champion.

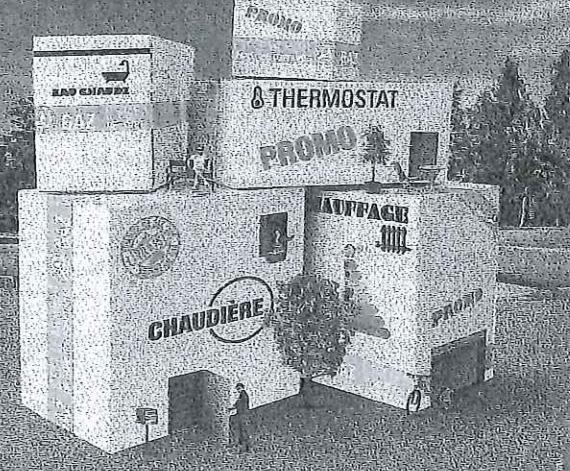
Activités au centre social. Reprise de la ludothèque mobile, le 2 octobre à Villognon, puis le 9 octobre à Cellettes, le 16 octobre à Luxé, le 23 octobre à St Groux. Soirée jeunes le 4 octobre à partir de 19h. Sortie familles le 19 octobre au domaine de Dienné et son parc à thème «Défi-planet». Pour tout renseignement : Centre social et culturel du pays manslois 05 45 20 72 08.

Cumulez les bonnes affaires auprès de 300 artisans de la région

© NCristal 09 69 36 35 34

APPEL NON SURTAXÉ

Cumulez les bonnes affaires auprès de 300 artisans de la région



www.lasemainedugaz.com



La lettre du Pays Ruffécois



Pays des jardins

Lettre d'information du Syndicat de Pays du Ruffécois
N°12 - Décembre 2013

Communiqué de presse : Le Pays Ruffécois se projette dans l'avenir

Depuis septembre, le Pays du Ruffécois s'est engagé dans un projet d'envergure : inventer son futur « Schéma de Cohérence Territoriale » (SCoT). Son objectif ? Fixer un cap commun pour 2030 afin d'harmoniser les politiques d'aménagement à l'échelle du Pays, tout en respectant l'identité de chaque territoire. Une large démarche de concertation s'ouvre jusqu'en 2017 pour bâtir ensemble ce projet stratégique pour l'avenir.



Un projet pour 90 communes

Avec l'élaboration de ce nouveau projet d'aménagement et de développement, ce sont 90 communes qui vont réfléchir à leur avenir et trouver des réponses adaptées pour rendre le territoire plus attractif, tout en préservant son caractère rural, et en maintenant la qualité de son cadre de vie et de son environnement. Afin d'aboutir à un projet cohérent et partagé par tous, une démarche de concertation s'ouvre jusqu'en 2017 où élus, acteurs locaux, citoyens et associations seront régulièrement invités à s'exprimer sur le projet « SCoT ».

Pourquoi participer au SCoT ?

Les déplacements, le patrimoine, les paysages, l'environnement, l'économie, les services, l'habitat... Une fois achevé, le SCoT aura des conséquences concrètes sur beaucoup de facettes de votre quotidien. Par exemple, le SCoT peut déterminer où implanter les futurs équipements de services, de loisirs et de commerces. Il peut également tracer les futurs cheminements piétons et vélos, ou bien fixer la construction de logements adaptés aux besoins de chacun. C'est pourquoi, il est important de participer, dès maintenant, à la construction de ce projet qui nous concerne tous.

- ➊ Rendez-vous sur www.scotduruffecois.com à partir de janvier 2014 pour contribuer au projet

■ Le pays du Ruffécois travaille actuellement à l'élaboration d'un schéma de cohérence territoriale ■ Qu'est ce que c'est et à quoi ça sert? ■ Décryptage.

Le Scot, ce n'est pas du charabia

Julie PASQUIER
j.pasquier@charentelibre.fr

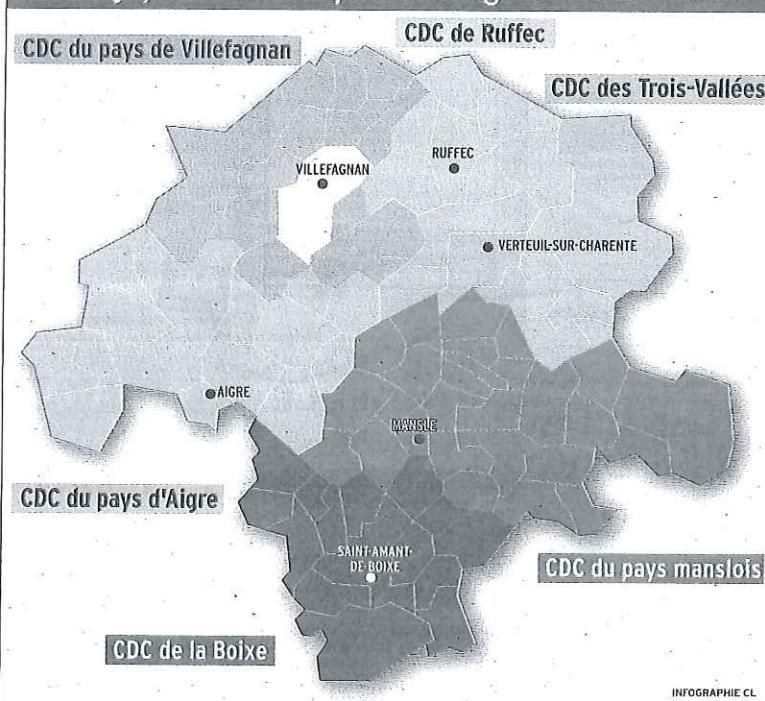
Barbant le schéma de cohérence territoriale (Scot)? Non, pas tant que ça quand on sait à quoi ça sert. C'est le message du pays du Ruffécois qui travaille actuellement sur ce plan. Son objectif: harmoniser le territoire, ses conditions de vie et ses services. Quatre années de travail sont prévues pour accoucher de ce document qui précisera les grandes orientations en matière d'urbanisme, d'environnement, de transports...

»

C'est important que les habitants participent, sinon on passera à côté de plein de choses.

C'est en quelque sorte une première en Charente. Car si beaucoup de villes et d'agglomérations ont déjà planché sur le sujet, peu de territoires ruraux s'y sont intéressés. Un challenge, donc, pour le pays du Ruffécois. Pas facile quand on sait que le territoire rassemble 90 communes, six communautés de communes (1) et 37 000 habitants. Quand on sait encore qu'au sud, plutôt tourné vers Angoulême, le mode de vie n'est pas le même qu'au nord, orienté vers Poitiers. «À nous

Un Pays, six CDC et quatre-vingt-dix communes



INFOGRAPHIE CL



Isabelle Auricoste, adjointe au maire de Theil-Rabier, et Mélanie Moreau, directrice du pays du Ruffécois, espèrent que le site internet permettra aux habitants de s'impliquer dans la démarche.

Photo J. P.

Quel territoire aujourd'hui?

C'est la question à laquelle le bureau d'études engagé va devoir répondre en 2014. Mais les élus du Pays, eux, yont déjà réfléchi. Parmi leurs observations: une pénurie de médecins, des commerces de plus en plus rares, une économie principalement agricole. Mais «notre territoire, ce n'est pas une île», insiste Mélanie Moreau, la directrice du pays du Ruffécois. Il y a des interactions avec le sud et le nord.» À partir de janvier, un site internet interactif va être mis en place. «L'idée, c'est que tous les habitants du territoire puissent participer, nous parler d'environnement, des services, du patrimoine, de comment ils vivent ici...» «On passera à côté de plein de choses s'ils ne participent pas», indique Isabelle Auricoste qui prévoit par ailleurs d'organiser des réunions publiques.

Quel territoire demain?

Après une année de diagnostic, un plan d'aménagement et de développement durable sera proposé. «Une phase politique puisqu'il sera question de définir les enjeux du territoire», précise Isabelle Auricoste. Il faudra ensuite établir un document d'orientation et d'objec-

tifs, mettre en évidence les moyens possibles. Dernière étape et pas la plus courte: l'approbation du document par les autorités nationales. Finalement, le Scot devrait voir le jour en 2017. «La démarche est longue, reconnaît Isabelle Auricoste. Mais on voulait se donner le temps de pas travailler dans l'urgence.» Le but final, c'est d'harmoniser le territoire: mieux organiser les transports, créer les conditions pour permettre aux entreprises de s'installer et aux habitants de rester, établir un cadre de vie pour demain...

Combien ça coûte?

Ce Scot a été estimé à 286 000 euros, financés à 80 %. L'Etat, qui a retenu le plan du pays du Ruffécois après un appel à projets, participe notamment à hauteur de 110 000 euros.

Et après?

Quand le Scot sera mis en place, il faudra le faire vivre. Ce sont les communes qui auront cette charge. Mais attention, ce schéma ne se substituera pas aux plans locaux d'urbanisme et aux cartes communales. Et il sera révisable tous les six ans.

Zoom

Ruffec

Opération «Fêtes broyer votre sapin»

La municipalité de Ruffec, la communauté de communes et Calitom invitent chacun à venir déposer son sapin après les fêtes afin que celui-ci soit recyclé par broyage. Un espace pour le dépôt des sapins sera aménagé sur le champ de foire de Ruffec, du jeudi 26 décembre au mardi 14 janvier. Les sapins déposés devront être débarrassés de toute décoration ou sac. Le broyage des sapins aura lieu le mardi 14 janvier de 14 h à 17 h sur le site de dépôt. Les Ruffécois sont invités à venir assister au broyage puis pourront, s'ils le souhaitent, repartir avec du broyat. Le broyat de résineux produit un paillis à fort pouvoir désherbant. On peut l'utiliser pour des végétaux plantés depuis plusieurs années et à enracinement non superficiel.

Ruffectival: la billetterie ouverte

La billetterie de Ruffectival est ouverte. Les passes et billets sont disponibles à l'office de tourisme de Ruffec (05 45 31 05 42) ou en téléphonant au 05 45 89 37 20.

Aunac

Randonnée pédestre mardi à Aunac avec le club des retraités et les écologues. Le club des retraités d'Aunac organise une randonnée pédestre de 7 km, ce mardi 17 décembre, sur le circuit de «Chez-Piquelet» à Aunac. Rendez-vous au club à 9 h 15 pour un départ à 9 h 30. Les enfants de l'école participeront à la sortie. Un casse-croûte sera servi ensuite (4 €). Le responsable de cette randonnée est Maurice Dardillac qu'on peut joindre au 06 33 08 12 41.

C

correspondants

RUFFEC
Nathalie Donk-Hanin.
06 80 34 15 51;
donkhanin@yahoo.fr

VILLEFAGNAN
Pascal Baudouin.
05 45 84 11 73;
pbaudouin@wanadoo.fr

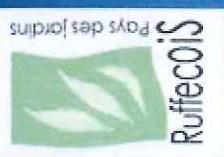
MANSLE
Catherine Faure.
05 45 22 70 75;
cat.fau@wanadoo.fr

AUNAC
Marie-Thérèse Bordet.
05 45 22 56 65;
mtherese.bordet@orange.fr

CELLEFRON
Monique Manguy.
05 45 85 71 06.

AIGRE
Jacques Redoulès.
05 45 96 83 40;
jacbeth@orange.fr

Bienvenue sur le site du Ruffecois !



Au nord du département de la Charente, découvrez le Pays Ruffecois : un espace économique, touristique et culturel. Traditions et ambitions s'y cotoient pour en faire un territoire dynamique et ouvert. Y vivre, c'est bien vivre !

Accueil | Le Pays | Tourisme | Environnement | Economie | Solidarité | Culture | Leader | Sport | Santé | SCoT | Jardins | Expo Florale



Syndicat de pays



Sport & santé



Leader

A ne pas manquer !
[Voir les articles >](#)

PRÉSENTATION DES ENJEUX DU TERRITOIRE

Dans le cadre du diagnostic
stratégique

Les enjeux du territoire – SCoT du Ruffecois

Retrouvez la présentation des enjeux du territoire dans le cadre du diagnostic stratégique du SCoT du Ruffecois. Ce document a été présenté lors du comité de pilotage du 18 décembre 2013. Présentation des enjeux.pdf

Communes Nutrition vitraillSCoT Agenda Jardins



CHARENTE
LE DÉPARTEMENT

la démonstration participative



Syndicat Mixte du Pays du Ruffecois
© 2010 | Mentions légales

Rechercher : OK

Le Pays | Tourisme | Environnement | Économie | Solidarité | Culture | Leader | Sport
| Santé | SCoT | Jardins | Expo Florale

Une élévation Ozanges



Rechercher :

OK



Au nord du département de la Charente, découvrez le Pays Ruffecois : un espace économique, touristique et culturel. Traditions et ambitions s'y côtoient pour en faire un territoire dynamique et ouvert. Y vivre, c'est bien vivre !

Accueil | Le Pays | Tourisme | Environnement | Economie | Solidarité | Culture | Leader | Sport | Santé | **SCoT** | Jardins | Expo Florale

Accueil > SCoT



Les enjeux du territoire – SCoT du Ruffecois

Retrouvez la présentation des enjeux du territoire dans le cadre du diagnostic stratégique du SCoT du Ruffecois.

Ce document a été présenté lors du comité de pilotage du 18 décembre 2013.

[Présentation des enjeux.pdf](#)

PRÉSENTATION DES ENJEUX
DU TERRITOIRE
DANS LE CADRE DU DIAGNOSTIC
STRATÉGIQUE



Comité de Pilotage
18 décembre 2013

Syndicat Mixte du Pays du Ruffecois
© 2010 | Mentions légales

Le Pays | Tourisme | Environnement | Economie | Solidarité | Culture | Leader | Sport
| Santé | SCoT | Jardins | Expo Florale | Contactez-nous

Une création Ozanges



HIVER 2013

Numéro : 49



Feuille d'information de la commune

LE MONTJEANOY

Edito	1
Vie de la Commune	2
Infos Ext. pages intérieures	
Etat civil	7
Vie Associative	8
Supplément : Joyeuses fêtes	

Edito

La fin de l'année approche, et même si décembre, cette année, nous gratifie de journées fort agréables, elles sont bien trop courtes. Les lumières de Noël s'allument moins nombreuses et moins longtemps dans le bourg : nécessité oblige !! Car bien que les dotations nous permettant de fonctionner soient revues à la baisse, les dépenses obligatoires, programmées par quelque technocrate qui n'a jamais su ce que voulait dire gérer un budget, sont légions !

Pendant ce temps, les travaux LGV continuent avec leurs lots de contraintes et de dégâts pour les riverains.

2014 sera une année électorale « municipales-européennes » N'oubliez pas que les inscriptions sur les listes doivent être faites avant le 31 décembre.

Puisque nous voilà à la veille de Noël : Fêtes de famille si l'en est et aux portes de l'hiver : temps de repos au coin du feu, le groupe de rédaction vous invite à une bonne lecture du Montjeanoy et avec l'équipe Municipale et les employés communaux vous souhaitent un joyeux Noël et une bonne et heureuse année 2014.

Congés Mairie :

**Le secrétariat sera fermé
Mardi 31 Décembre 2013
Vendredi 03 Janvier 2014.**



Jardin des Sens



Communiqué de presse

Le Pays du Ruffécois se projette dans l'avenir

Depuis septembre, le Pays du Ruffécois s'est engagé dans un projet d'envergure : inventer son futur « Schéma de Cohérence Territoriale » (SCoT). Son objectif ? Fixer un cap commun pour 2030 afin d'harmoniser les politiques d'aménagement à l'échelle du Pays, tout en respectant l'identité de chaque territoire. Une large démarche de concertation s'ouvre jusqu'en 2017 pour bâtir ensemble ce projet stratégique pour l'avenir.



Un projet pour 90 communes

Avec l'élaboration de ce nouveau projet d'aménagement et de développement, ce sont 90 communes qui vont réfléchir à leur avenir et trouver des réponses adaptées pour rendre le territoire plus attractif, tout en préservant son caractère rural, et en maintenant la qualité de son cadre de vie et de son environnement. Afin d'aboutir à un projet cohérent et partagé par tous, une démarche de concertation s'ouvre jusqu'en 2017 où élus, acteurs locaux, citoyens et associations seront régulièrement invités à s'exprimer sur le projet « SCoT ».

Pourquoi participer au SCoT ?

Les déplacements, le patrimoine, les paysages, l'environnement, l'économie, les services, l'habitat... Une fois achevé, le SCoT aura des conséquences concrètes sur beaucoup de facettes de votre quotidien. Par exemple, le SCoT peut déterminer où implanter les futurs équipements de services, de loisirs et de commerces. Il peut également tracer les futurs cheminements piétons et vélos, ou bien fixer la construction de logements adaptés aux besoins de chacun. C'est pourquoi, il est important de participer, dès maintenant, à la construction de ce projet qui nous concerne tous.

⇒ Rendez-vous sur www.scotduruffecois.com à partir de janvier 2014 pour contribuer au projet

Plus d'informations

Syndicat Mixte du Pays du Ruffécois
05 45 20 34 94
pays.ruffecois.charente@wanadoo.fr

PAIZAY-NAUDOUIN-EMBOURIE



**Bulletin
Municipal
N°25**



© Pays du Ruffécois

Un projet pour 90 communes

Avec l'élaboration de ce nouveau projet d'aménagement et de développement, ce sont 90 communes qui vont réfléchir à leur avenir et trouver des réponses adaptées pour rendre le territoire plus attractif, tout en préservant son caractère rural, et en maintenant la qualité de son cadre de vie et de son environnement. Afin d'aboutir à un projet cohérent et partagé par tous, une démarche de concertation s'ouvre jusqu'en 2017 où élus, acteurs locaux, citoyens et associations seront régulièrement invités à s'exprimer sur le projet « SCoT ».

Pourquoi participer au SCoT ?

Les déplacements, le patrimoine, les paysages, l'environnement, l'économie, les services, l'habitat... Une fois achevé, le SCoT aura des conséquences concrètes sur beaucoup de facettes de votre quotidien. Par exemple, le SCoT peut déterminer où planter les futurs équipements de services, de loisirs et de commerces. Il peut également tracer les futurs cheminements piétons et vélos, ou bien fixer la construction de logements adaptés aux besoins de chacun. C'est pourquoi, il est important de participer, dès maintenant, à la construction de ce projet qui nous concerne tous.

Rendez-vous sur www.scotduruffeocois.com à partir de janvier 2014 pour contribuer au projet

Plus d'informations

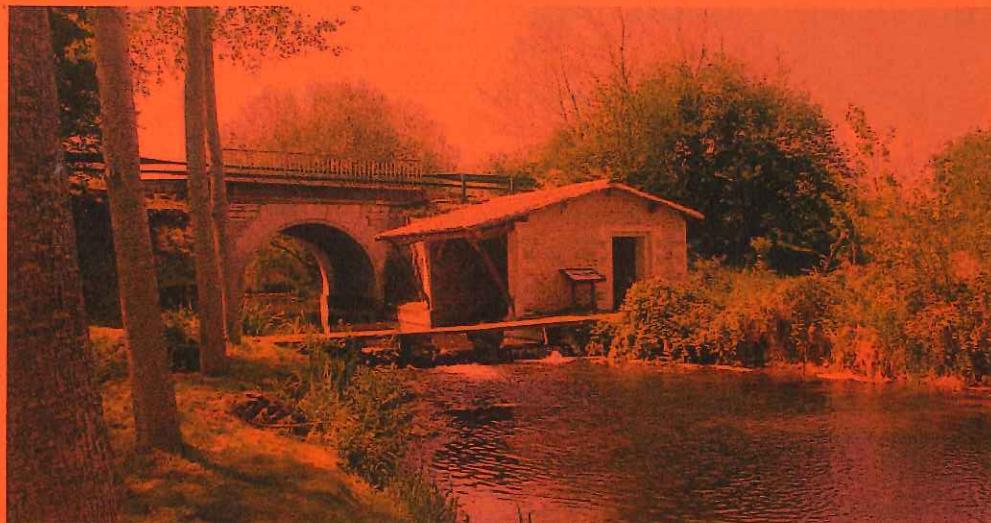
Syndicat Mixte du Pays du Ruffécois

05 45 20 34 94

pays.ruffeocois.charente@wanadoo.fr



HIVER 2014

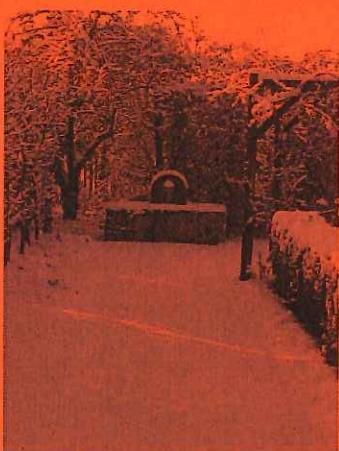


Numéro : 51

Feuille d'information de la commune

LE MONTJEANOY

Edito	1
Vie de la Commune	2 3
Etat civil	1
Vie Associative	4
Supplément :	
Infos pratiques,	
Joyeuses fêtes	



Jardin des Sens

ETAT CIVIL :Naissance :
Fanny Valentine
LAMERTEYN
née le 21 Aout à St Michel
domiciliée à Fayolle
Bienvenue et sincères
félicitations aux parents

Edito

Déjà six mois se sont écoulés depuis notre dernière parution. L'été capricieux nous a cependant accompagnés jusqu'en octobre, nous faisant oublier que l'automne était là et voici que maintenant l'hiver pointe son nez !

Le Père Noël lui-même commence à s'activer. Essayons d'y croire encore, malgré la grisaille ambiante. L'optimisme ne pourra que nous aider à surmonter les difficultés quotidiennes, d'où qu'elles viennent.

Coté Mairie, l'activité est toujours soutenue. Travaux de voirie, entretien des locaux, réunions au sein des divers organismes, études de projets, les sollicitations ne manquent pas. Bien que les exigences augmentent alors que les dotations décroissent, nous nous efforçons de travailler au mieux dans l'intérêt de tous et avec les moyens dont nous disposons.

Avant de vous laisser découvrir la vie de notre Commune au travers de ces pages, je vous donne rendez vous au Dimanche 04 Janvier 2015 à 11h pour la cérémonie des Vœux du Maire qui nous réunira dans notre salle des Fêtes.

Mais je tiens d'ores et déjà à vous souhaiter au nom de toute l'Equipe Municipale d'excellentes fêtes de fin d'année, moment privilégié pour des rencontres familiales, ainsi qu'une bonne santé à tous et à toutes.

Permanence pour inscription sur liste électorale :

Le mercredi 31 Décembre 2014
De 10h à 12h

**Le secrétariat de Mairie et l'a-
gence postale**
seront fermés pour Congés du
**Lundi 23 Décembre 2014 au
Vendredi 02 Janvier 2015.**

Plus d'informations

Syndicat Mixte du Pays du Ruffécois
05 45 20 34 94
pays.ruffecois.charente@wanadoo.fr



Communiqué de presse

Le Pays du Ruffécois se projette dans l'avenir

Depuis 2012, le Syndicat mixte du Pays Ruffécois s'est engagé dans un projet d'envergure : l'élaboration de son Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). Son objectif ? Définir une stratégie commune de développement pour les quinze prochaines années afin de coordonner les politiques d'aménagement à l'échelle du Pays tout en respectant l'identité propre de chacune des collectivités qui le constituent. Une large démarche de concertation s'ouvre jusqu'en 2017 afin de bâtir ensemble ce projet pour l'avenir du territoire.



Qu'est-ce que le SCoT ?

Le Schéma de Cohérence territoriale est un document d'urbanisme qui définit les objectifs et la stratégie du projet d'aménagement et de développement du Ruffécois à long terme. Il s'appuie sur des choix visant à mieux vivre ensemble et dessine un modèle de développement pour notre territoire à l'horizon 2030. Ainsi, ces choix concerneront tous les domaines qui ont des conséquences sur la vie quotidienne des habitants du territoire : les déplacements, le patrimoine, les paysages, l'environnement, l'économie, les services ou encore l'habitat.

Un projet de planification réalisé en trois temps

Le SCoT se construit en trois étapes successives et liées. Première étape dans la construction du projet, l'état des lieux et le diagnostic, dont la réalisation se termine, permettent dès aujourd'hui d'identifier les ressources et les difficultés du territoire et de mettre en lumière les enjeux sur lesquels le projet va être développé. De cette connaissance du territoire découlera le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et sa stratégie d'actions. Enfin le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) rassemblera les actions concrètes à mettre en œuvre pour répondre aux objectifs du PADD.

Le Ruffécois se projette

Dans cette aventure, ce sont 90 communes regroupant 37 341 habitants qui vont réfléchir à leur avenir et trouver les réponses adaptées pour un projet partagé où toutes les caractéristiques et spécificités du territoire seront prises en compte. Afin d'aboutir à ce projet cohérent et partagé par tous, une démarche de concertation a été ouverte depuis le début de l'année 2014 où élus, acteurs locaux, citoyens et associations sont régulièrement invités à contribuer au projet SCoT. A chaque étape du projet, les habitants pourront s'informer mais aussi participer à cette démarche aux moyens de différents outils : articles, site internet, expositions, lettre d'information, réunions publiques.

COMMUNE DE
LA MAGDELEINE

Journal : n° 2

DÉCEMBRE 2014

Vœux de l'équipe municipale à tous les Magdeléniens

VIE DE LA COMMUNE

- Etat civil
- Cérémonies
- Travaux
- Infos diverses
- Fêtes

***AU NOM DU CONSEIL MUNICIPAL
ET EN MON NOM PERSONNEL,***

*Je souhaite à toutes et à tous,
une excellente année 2015 !
qu'elle vous apporte joie et
sérénité et qu'elle vous garde
en bonne santé.
Nous avons également une
Pensée toute particulière
pour nos concitoyens qui sont
dans la souffrance, dans la
peine, dans la solitude où
les difficultés, ainsi que
pour ceux qui nous ont quittés
en 2014. Monique Lericolais*

***Vous êtes tous invités
à la Salle communale***

DIMANCHE 18 JANVIER 2015

A 11 heures 30

Pour les vœux du Maire





Communiqué de presse

Le Pays du Ruffécois se projette dans l'avenir

Depuis 2012, le Syndicat mixte du Pays Ruffécois s'est engagé dans un projet d'envergure : l'élaboration de son Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). Son objectif ? Définir une stratégie commune de développement pour les quinze prochaines années afin de coordonner les politiques d'aménagement à l'échelle du Pays tout en respectant l'identité propre de chacune des collectivités qui le constituent. Une large démarche de concertation s'ouvre jusqu'en 2017 afin de bâtir ensemble ce projet pour l'avenir du territoire.

Qu'est-ce que le SCoT ?

Le Schéma de Cohérence territoriale est un document d'urbanisme qui définit les objectifs et la stratégie du projet d'aménagement et de développement du Ruffécois à long terme. Il s'appuie sur des choix visant à mieux vivre ensemble et dessine un modèle de développement pour notre territoire à l'horizon 2030. Ainsi, ces choix concerneront tous les domaines qui ont des conséquences sur la vie quotidienne des habitants du territoire : les déplacements, le patrimoine, les paysages, l'environnement, l'économie, les services ou encore l'habitat.

Un projet de planification réalisé en trois temps

Le SCoT se construit en trois étapes successives et liées. Première étape dans la construction du projet, l'état des lieux et le diagnostic, dont la réalisation se termine, permettent dès aujourd'hui d'identifier les ressources et les difficultés du territoire et de mettre en lumière les enjeux sur lesquels le projet va être développé. De cette connaissance du territoire découlera le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et sa stratégie d'actions. Enfin le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) rassemblera les actions concrètes à mettre en œuvre pour répondre aux objectifs du PADD.

Le Ruffécois se projette

Dans cette aventure, ce sont 90 communes regroupant 37 341 habitants qui vont réfléchir à leur avenir et trouver les réponses adaptées pour un projet partagé où toutes les caractéristiques et spécificités du territoire seront prises en compte. Afin d'aboutir à ce projet cohérent et partagé par tous, une démarche de concertation a été ouverte depuis le début de l'année 2014 où élus, acteurs locaux, citoyens et associations sont régulièrement invités à contribuer au projet SCoT. A chaque étape du projet, les habitants pourront s'informer mais aussi participer à cette démarche aux moyens de différents outils : articles, site internet, expositions, lettre d'information, réunions publiques.

Plus d'informations

Syndicat Mixte du Pays du Ruffécois
05 45 20 34 94
pays.ruffecois.charente@wanadoo.fr

Accessibilité

À la demande de la Préfecture, nous allons devoir étudier sur la commune, l'accessibilité aux bâtiments publics pour les personnes handicapés: la Mairie, la Salle Communale et l'église. Des places de parkings réservées aux handicapés devront être aménagées pour ces trois lieux publics. Courant janvier, l'étude sera faite et nous aurons trois ans pour réaliser les mises aux normes.

PLAN DE SAUVEGARDE COMMUNAL

Notre commune est placée en zone sismique à risque modéré, (3 sur 5). La Préfecture par arrêté du 25.04.2012 nous demande d'établir un document appelé DICRIM (Document d'Informations Communal sur les Risques Majeurs) : coulées de boues, mouvements de terrain, tempêtes, séismes)

La mise à jour de ce document est commencée, ce plan de sauvegarde devrait vous être présenté courant 2015

P
U
Y
R
E
A
U
X



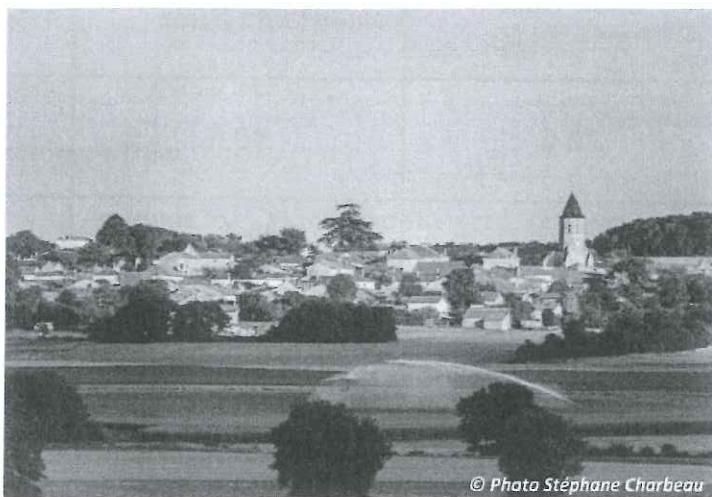
Puyréaux dans les années 1900

BULLETIN MUNICIPAL

JANVIER 2015

Le Pays du Ruffécois se projette dans l'avenir

Depuis 2012, le Syndicat mixte du Pays Ruffécois s'est engagé dans un projet l'élaboration de son Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). Son objectif : une stratégie commune de développement pour les quinze prochaines années afin de coordonner les politiques d'aménagement à l'échelle du Pays tout en respectant l'identité propre de chacune des collectivités qui le constituent. Une large démarche de concertation s'ouvre jusqu'en 2017 afin de bâtir ensemble ce projet pour l'avenir du territoire.



© Photo Stéphane Charbeau

Qu'est-ce que le SCoT ?

Le Schéma de Cohérence territoriale est un document d'urbanisme qui définit les objectifs et la stratégie du projet d'aménagement et de développement du Ruffécois à long terme. Il s'appuie sur des choix visant à mieux vivre ensemble et dessine un modèle de développement pour notre territoire à l'horizon 2030. Ainsi, ces choix concerneront tous les domaines qui ont des conséquences sur la vie quotidienne des habitants du territoire : les déplacements, le patrimoine, les paysages, l'environnement, l'économie, les services ou encore l'habitat.

Un projet de planification réalisé en trois temps

Le SCoT se construit en trois étapes successives et liées. Première étape dans la construction du projet, l'état des lieux et le diagnostic, dont la réalisation se termine, permettent dès aujourd'hui d'identifier les ressources et les difficultés du territoire et de mettre en lumière les enjeux sur lesquels le projet va être développé. De cette connaissance du territoire découlera le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et sa stratégie d'actions. Enfin le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) rassemblera les actions concrètes à mettre en œuvre pour répondre aux objectifs du PADD.

Le Ruffécois se projette

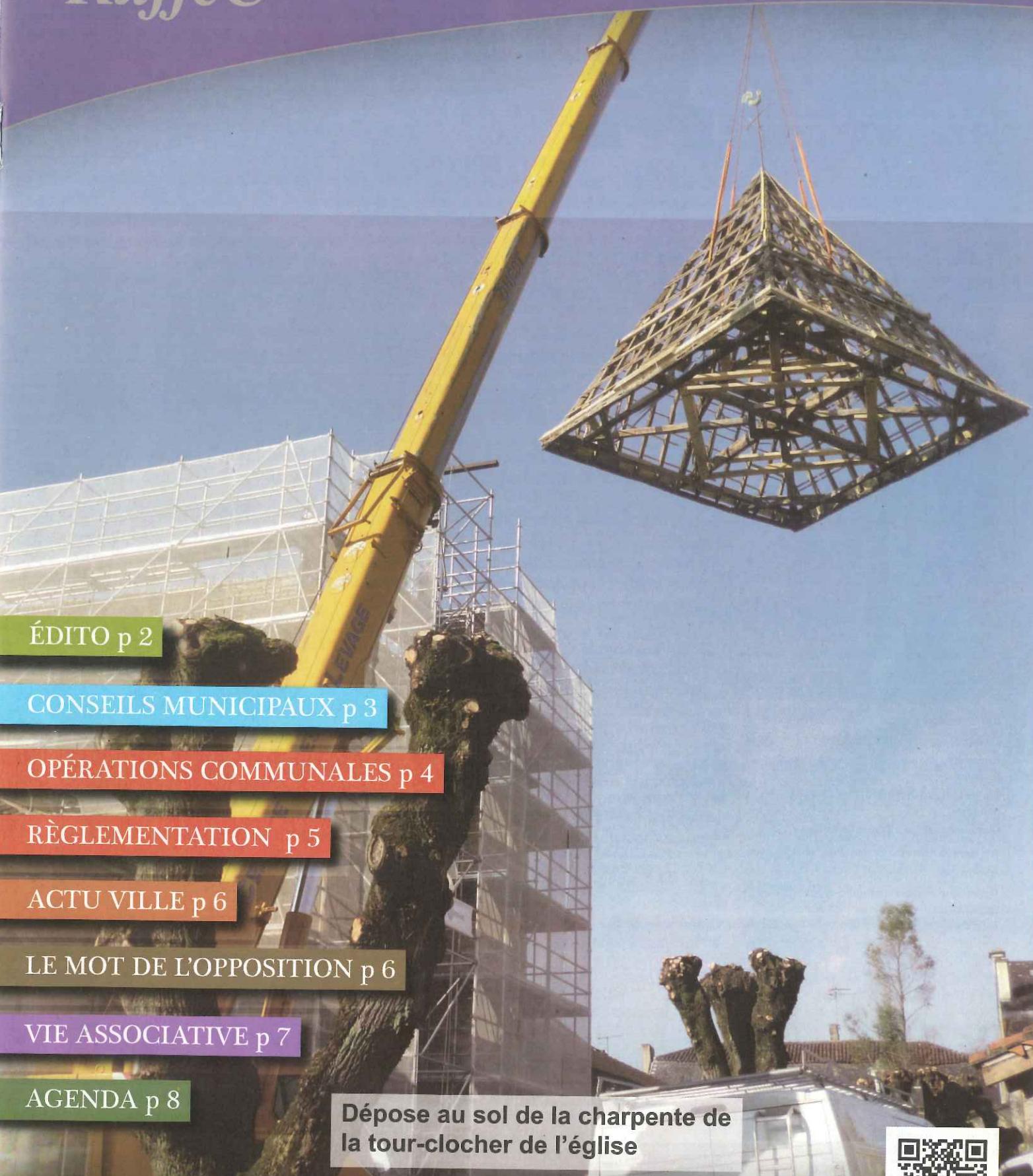
Dans cette aventure, ce sont 90 communes regroupant 37 341 habitants qui vont réfléchir à leur avenir et trouver les réponses adaptées pour un projet partagé où toutes les caractéristiques et spécificités du territoire seront prises en compte. Afin d'aboutir à ce projet cohérent et partagé par tous, une démarche de concertation a été ouverte depuis le début de l'année 2014 où élus, acteurs locaux, citoyens et associations sont régulièrement invités à contribuer au projet SCoT. A chaque étape du projet, les habitants pourront s'informer mais aussi participer à cette démarche aux moyens de différents outils : articles, site internet, expositions, lettre d'information, réunions publiques.

Plus d'informations

Syndicat Mixte du Pays du Ruffécois
05 45 20 34 94
pays.ruffecois.charente@wanadoo.fr

Ruffec Infos

Bulletin Municipal - N°59 - Avril 2015



ÉDITO p 2

CONSEILS MUNICIPAUX p 3

OPÉRATIONS COMMUNALES p 4

RÈGLEMENTATION p 5

ACTU VILLE p 6

LE MOT DE L'OPPOSITION p 6

VIE ASSOCIATIVE p 7

AGENDA p 8

Dépose au sol de la charpente de
la tour-clocher de l'église



COMMUNIQUÉ DU PAYS DU RUFFÉCOIS

Le Pays du Ruffécois se projette dans l'avenir

Depuis 2012, le Pays Ruffécois s'est engagé dans un projet d'envergure : l'élaboration de son Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). Son objectif ? Définir une stratégie commune de développement pour les quinze prochaines années afin de coordonner les politiques d'aménagement à l'échelle du Pays tout en respectant l'identité propre de chacune des collectivités qui le constituent. Une large démarche de concertation s'ouvre jusqu'en 2017 afin de bâtir ensemble ce projet pour l'avenir du territoire.

Qu'est-ce que le SCoT ?

Le Schéma de Cohérence territoriale est un document d'urbanisme qui définit les objectifs et la stratégie du projet d'aménagement et de développement du Ruffécois à long terme. Il s'appuie sur des choix visant à mieux vivre ensemble et dessine un modèle de développement pour notre territoire à l'horizon 2030. Ainsi, ces choix concerteront tous les domaines qui ont des conséquences sur la vie quotidienne des habitants du territoire : les déplacements, le patrimoine, les paysages, l'environnement, l'économie, les services ou encore l'habitat.

Un projet de planification réalisé en trois temps

Le SCoT se construit en trois étapes successives et liées. Première étape dans la construction du projet, l'état des lieux et le diagnostic, dont la réalisation se termine, permettent dès aujourd'hui d'identifier les ressources et les difficultés du territoire et de mettre en lumière les enjeux sur lesquels le projet va être développé. De cette connaissance du territoire découlera le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et sa stratégie d'actions. Enfin, le Document d'Orientation

et d'Objectifs (DOO) rassemblera les actions concrètes à mettre en œuvre pour répondre aux objectifs du PADD.

Le Ruffécois se projette

Dans cette aventure, ce sont 90 communes regroupant 37 341 habitants qui vont réfléchir à leur avenir et trouver les réponses adaptées pour un projet partagé où toutes les caractéristiques et spécificités du territoire seront prises en compte. Afin d'aboutir à ce projet cohérent et partagé par tous, une démarche de concertation a été ouverte depuis le début de l'année 2014 où élus, acteurs locaux, citoyens et associations sont régulièrement invités à contribuer au projet SCoT. A chaque étape du projet, les habitants pourront s'informer mais aussi participer à cette démarche aux moyens de différents outils : articles, site internet, expositions, lettre d'information, réunions publiques.

Plus d'informations :

Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays du Ruffécois
05 45 20 34 94 - pays.ruffecois.charente@wanadoo.fr

DÉMÉNAGEMENTS

- L'agence Pôle Emploi de Ruffec, jusque-là située Place d'Armes, a emménagé, depuis le début de l'année, Avenue du Professeur Girard.



- La naissance de la Communauté de communes (CDC) Val de Charente en janvier 2014 (voir Ruffec Infos n°57) a entraîné le rassemblement des différents services et donc de ses agents. Afin de les accueillir de la meilleure des façons, la CDC a aménagé fin février, une partie des anciens appartements de l'EHPAD Résidence des Ainés, situés Boulevard des Grands Rocs à Ruffec et qui jouxtent son siège. Une amélioration des conditions de travail pour les agents de la collectivité qui, pour le plus grand nombre depuis un an, se trouvaient à l'étroit dans les locaux de l'ex-CDC de Ruffec, et pour quelques-uns se trouvaient éloignés.



LE MOT DE L'OPPOSITION

Chères Ruffécoises, Chers Ruffécois,

Voilà un an que nous siégeons au Conseil Municipal...

Guidés par l'intérêt communal, nous sommes particulièrement vigilants quant à la dépense et la dette publiques.

Nous constatons, tous les quatre, que l'abattoir municipal est un gouffre financier.

Plus d'1,5 million de déficits cumulés. Pas de bilan concret quant aux mesures annoncées.

Aucun chiffre précis en cours d'année n'a pu être communiqué. Peu d'informations filtrent d'ailleurs à ce sujet lors des Conseils Municipaux.

Conséquence : il faut rogner sur l'ensemble des dépenses, et des investissements.

Comment dans cette perspective envisager, sereinement, de nouveaux projets ?

La population dénonce le mauvais état des routes et des trottoirs... et s'inquiète du grand nombre de maisons à vendre....

Faute de trésorerie, peu de solutions apportées jusqu'à présent, ce que nous déplorons.

Nous manquons de médecins, certains commerces ferment, notre école maternelle risque de perdre une classe...

La majorité actuelle semble fière de ce bilan !

Les problèmes ne peuvent pas se résoudre du jour au lendemain... Mais il serait grand temps maintenant de REAGIR !

Il n'y a pas de fatalité. Il faut faire des choix. Allier les compétences et les motivations de chacun, avoir une communication transparente entre élus, et vis-à-vis de la population.

Agir dans l'intérêt général des Ruffécois, de nos jeunes, de nos ainés, et des générations futures...

Nous restons à votre écoute.

Bien cordialement.

L'Opposition

Inter Comm'

Le magazine
de la Communauté
de Communes
du Pays Manslois

Février 2015



Les nouveaux défis
de Festisport 2015 avec
de belles surprises à venir



L'économie locale soutenue
par la Communauté
de Communes

Aides régionales **POUR CRÉER** ♦ ADIE, un tremplin vers **L'EMPLOI**
♦ Les églises **RESTAURÉES** ♦ Énergies renouvelables ♦ **SENTIER**
d'interprétation ♦ **ÉOLIEN** ♦ **PROJET** néolithique ♦ **2 MAISONS** de santé

Environnement

Le Pays du Ruffécois se projette dans l'avenir



Le village de Tusson

Depuis 2012, le Syndicat mixte du Pays Ruffécois¹ s'est engagé dans un projet d'envergure : l'élaboration de son Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).

Son objectif ?

Définir une stratégie commune de développement pour les quinze prochaines années afin de coordonner les politiques d'aménagement à l'échelle du Pays tout en respectant l'identité propre de chacune des collectivités qui le constituent. Une large démarche de concertation s'ouvre jusqu'en 2017 afin de bâtir ensemble ce projet pour l'avenir du territoire.

Qu'est-ce que le SCoT ?

Le Schéma de Cohérence Territoriale est un document d'urbanisme qui définit les objectifs et la stratégie du projet d'aménagement et de développement du Ruffécois à long terme. Il s'appuie sur des choix visant à mieux vivre ensemble et dessine un modèle de développement pour notre territoire à l'horizon 2030. Ainsi, ces choix concerneront tous les domaines qui ont des conséquences sur la vie quotidienne des habitants du territoire : les déplacements, le patrimoine, les paysages, l'environnement, l'économie, les services ou encore l'habitat.

Un projet de planification réalisé en trois temps

Le SCoT se construit en trois étapes successives et liées. Première étape du projet, l'état des lieux et le diagnostic, dont la réalisation se termine, permettent dès aujourd'hui d'identifier les ressources et les difficultés du territoire et de mettre en lumière les enjeux sur lesquels le projet va être développé. De cette connaissance du territoire découlera le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et sa stratégie d'actions. Enfin le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) rassemblera les actions concrètes à mettre en œuvre pour répondre aux objectifs du PADD.

Le Ruffécois se projette

Dans cette aventure, ce sont 90 communes regroupant 37 341 habitants qui vont réfléchir à leur avenir et trouver les réponses adaptées pour un projet partagé où toutes les caractéristiques et spécificités du territoire seront prises en compte. Afin d'aboutir à ce projet cohérent et partagé par tous, une démarche de concertation a été ouverte depuis le début de l'année 2014 où élus, acteurs locaux, citoyens et associations sont régulièrement invités à contribuer au projet SCoT. À chaque étape du projet, les habitants pourront s'informer mais aussi participer à cette démarche aux moyens de différents outils : articles, site Internet, expositions, lettre d'information, réunions publiques. *

1 - Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR)

Les anciennes papeteries de Villognon dédiées aux énergies renouvelables

Le site des anciennes papeteries de Villognon a entamé sa mue en 2007. Après avoir procédé à la démolition partielle de certains bâtiments menaçant ruine, la CdC l'a revendu en 2010 à deux entreprises dédiées aux énergies renouvelables.

La société **Solara** a installé et exploite aujourd'hui une centrale photovoltaïque sur les toitures de l'ancienne papeterie. Crée à l'initiative d'entrepreneurs locaux, elle loue également le bâtiment pour le chantier de la LGV.

L'ancien moulin de l'usine, historiquement dédié à la production d'électricité, a quant à lui été remis en service fin 2013. Il produit à nouveau de l'électricité grâce à l'installation de nouvelles turbines (3 vis d'Archimède) dans la Charente. Le groupe **Green City Énergie** exploite le site suite au rachat de l'entreprise SPEE, qui avait acquis l'ancien moulin auprès de la CdC en 2009.

La CdC prévoit d'aménager les abords de l'usine et du moulin afin de rendre le site plus attractif pour ses habitants. ♦

1 - hors chauffage.

La société **Solara** en quelques chiffres :

5 087 m²
de panneaux
photovoltaïques

1 production de
700 000 kWh/an

La centrale
couvre l'équivalent
des besoins
de **240 foyers**¹



Pour plus d'informations

Pays du Ruffécois - Tél. : 05 45 20 34 94

Courriel : pays.ruffecois.charente@wanadoo.fr

Lundi 7 septembre 2015

La participation citoyenne bienvenue au Scot

■ Le schéma de cohérence territoriale (Scot) du Pays ruffécois, lancé en 2013, entre dans sa deuxième phase
 ■ Un projet va être élaboré
 ■ Réunion prévue avec les citoyens le 17 septembre.

id-GAUTHIER

C'est une feuille de route pour les élus. Voilà comment la présidente du Pays ruffécois, Isabelle Auricoste, résume le Schéma de cohérence territoriale (Scot), initié en 2013, qui rentre depuis quelques mois dans sa deuxième phase: du projet. Elle désamorce la difficulté pour certains d'entre eux de s'approprier les enjeux soulevés par ce document. «Tout l'aménagement du territoire qui en dépend, assure-t-il. Le but est d'avoir une cohérence dans le développement, un sud sous l'influence de l'ouïe, un nord avec un bassin d'emploi, et des frontières et ouest plus rurales.»

Le dossier validé par le conseil d'administration à l'horizon 2017, tous les ans locaux d'urbanisme des 90 communes du Pays ruffécois devront être en accord avec le Scot.

Le Projet d'aménagement et de développement durable



Martin Grolée a rejoint l'équipe du Pays ruffécois il y a trois mois, en tant que chargé de mission affecté au Scot.

Photo D. G.

ble (PADD) est la plus importante. Les citoyens du Pays ruffécois sont invités à venir débattre le jeudi 17 septembre à la salle polyvalente de Puyréaux, pour définir les principales orientations. «Mais si les 37.500 habitants se déplacent, cela va être

“
Le Pays ruffécois a beaucoup d'atouts ! Ruffec est le troisième bassin d'emploi en Charente.

compliqué», plaisante-t-elle. Martin Grolée, chargé de mission en charge du Scot depuis trois mois, s'est plongé avec Isabelle Auricoste dans les résultats du diagnostic, rendus en juin par un regroupement de quatre bureaux

d'études. Il trace les grandes lignes économiques du territoire: «Un gros potentiel touristique avec la Charente [le fleuve, NDLR], une agriculture qui évolue, plein de petits pôles de services efficaces avec Aigre, Villefrégnan, Verteuil-sur-Charente...» Mais tout n'est pas rose. «Le renouvellement est assez inquiétant pour l'artisanat, reconnaît-il. Et on a un gros problème au niveau des logements vacants. Il y en a plus de 10% sur le Pays ruffécois [contre 7% sur toute la France, selon les données de l'Insee de 2010, NDLR].»

Deux ans de mise en route

La démarche s'est dans un premier temps heurtée à la méfiance des élus. «Cela a été compliqué lorsqu'il a fallu, en 2013, que les communes délèguent la compétence d'élaboration du Scot au Pays ruffécois», se souvient Isabelle Auricoste. Et le

plus dur est peut-être à venir. La phase du projet sera riche de débats et d'orientations. Un aller-retour permanent avec les élus qui ne s'annoncent pas forcément de tout repos. «On estime que 50% des élus adhèrent totalement au principe du Scot», estime la présidente du Pays ruffécois. Des ateliers ont été organisés avec les maires des communes durant le diagnostic, sur les thèmes de l'économie, l'agriculture, l'habitat...

En tout, deux ans ont été nécessaires pour mettre en route le Scot. Les habitants devront se déplacer le 17 septembre à Puyréaux pour faire entendre leur voix. «Et le Pays ruffécois a beaucoup d'atouts ! soutient-elle. Ruffec est le troisième bassin d'emploi en Charente.» Pour ceux qui ne pourraient pas se déplacer, le diagnostic complet sera mis en ligne fin septembre.

Réunion publique jeudi 17 septembre, à 19 heures, à la salle des fêtes de Puyréaux.

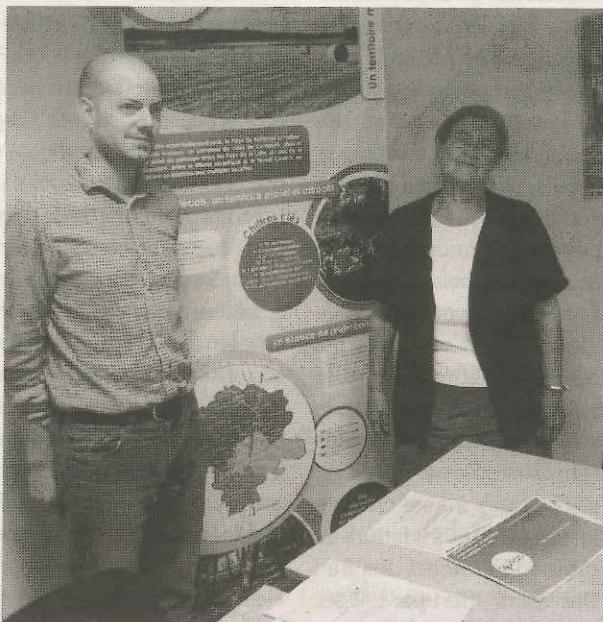
Le SCOT entre dans le vif du sujet

Après deux ans de diagnostic, le SCOT entre dans sa phase de PADD (projet d'aménagement et de développement durable). Une étape à laquelle seront associés les habitants du territoire. Avec une conférence publique le 17 septembre prochain.

Maintenant qu'on connaît tous les recoins du territoire, on va pouvoir entamer la phase projets du territoire ! Isabelle Auricoste n'est pas mécontente du chemin parcouru depuis le lancement du SCOT (*) sur le Pays Ruffécois, même si cela n'a pas été toujours facile.

«Les élus commencent à s'y intéresser», rassure la présidente du Pays qui a du durant deux années, multiplier les rencontres avec les élus pour présenter le SCOT et son bien fondé. «Cet outil de développement d'un territoire sera obligatoire au 1^{er} janvier 2017 d'où l'idée de commencer bien avant pour être prêt. Il faut que les élus se l'approprient ; on va prendre notre temps (NDLR : 5 ans sont prévus)» résume l'élu. Heureusement secondée dans sa démarche, depuis trois mois, par Martin Grolée, chargé de mission SCOT au Pays. «Mais c'était Mélanie Moreau qui me secondait jusqu'à l'arrivée de Martin» précise Isabelle Auricoste. Un poste financé par les aides perçus. «Un SCOT coûte près de 300 000 euros et on a près de 80% de subventions» précise l'élu du Pays.

Le SCOT qui deviendra obligatoire en 2017 a démarré son élaboration en 2012 sur le Pays du Ruffécois, un des seuls SCOT charentais en territoire rural. «Ça a été très long, il a fallu que dans un premier temps les communes délèguent via les communautés de communes, leur compétence élaboration et animation du SCOT, puis il a fallu faire le diagnostic».



Martin Grolée, chargé de mission SCOT et la présidente du Pays, Isabelle Auricoste.

Des logements vacants dans les centres bourgs

Aujourd'hui, le diagnostic terminé et présenté aux élus des quatre communautés de communes du pays, a permis d'obtenir une carte précise des particularités du territoire que forme le Pays. Avec des disparités connues et méconnues. Le diagnostic a ainsi mis en évidence des zones bien spécifiques : le sud jusqu'à Mansle orienté

vers l'agglomération d'Angoulême, une zone d'infrastructures le long de la RN10 et de la voie de chemin de fer avec des zones d'emploi, d'activités et d'habitat et deux franges est-ouest plus agricoles avec des petites communes et des pôles de services dynamiques. «Des particularités que le SCOT devra prendre en compte afin de les conserver et de les développer» lâche la présidente qui, a par contre été surprise par le rayonnement de la ville de

Ruffec. «Le bassin de Ruffec est très important, plus que je ne le croyais ; il déborde sur le Sud Vienne et Sud Deux-Sèvres. Ce n'est pas pour rien qu'on dit qu'il est le troisième pôle commercial de Charente !»

Autre particularité du territoire mis en exergue avec le diagnostic et concernant l'habitat. «On a beaucoup de logements vacants en centre-ville ; on a des bourgs désertés. Il va falloir y réfléchir et relancer des opérations comme cela avait été fait par le passé avec les OPAH».

En attendant de définir les politiques à entreprendre, le diagnostic va être divulgué aux habitants au travers d'une réunion publique.

«C'est une étape importante de construction du projet politique du territoire et c'est pour cela qu'il est important que le public vienne à la réunion publique». Une réunion qui se déroulera le jeudi 17 septembre à 19h à Puyréaux.

LAURENCE GAUCHON

(*) Le SCOT est le document qui va servir de cadre de références pour l'aménagement du territoire du pays Ruffécois, il devrait être approuvé courant 2017.

LES CHIFFRES CLÉS DU DIAGNOSTIC

• Population :

37 341 habitants (10,4 % de la population départementale).

La classe d'âge des 45-59 est la plus représentée avec 21%.

CDC Val de Charente : 40% de la pop., CDC Manslois : 25% de la pop. ; CDC de la Boixe : 22% de la pop. et CDC Aigre : 13%.

• Habitat :

20 694 logements en 2010, le parc a progressé

de 13,4% en 1999.

3/4 des logements ont été construits avant 1974.

• Économie-Emploi

Entre 1999 et 2011, 1 700 emplois supplémentaires (-500 pour agriculture - industrie et + 2 200 pour construction et services)

Taux d'actifs (actifs/pop. totale) : 71%

• Médecins :

1/3 médecins pour 1 000 habitants

1/2 généraliste à plus de 50 ans.

DECEMBRE 2015

Numéro 31

LE P'TIT JOURNAL D'AUNAC



Schéma de Cohérence Territoriale du Pays Ruffécois



RAPPEL

Pour rappel le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) est une démarche portée par le PETR du Pays Ruffécois pour le compte des communes et communautés de communes. L'objectif du SCoT est de dessiner l'avenir du territoire et de construire une stratégie collective de développement pour les quinze prochaines années afin de coordonner les politiques d'aménagement à l'échelle du pays tout en respectant l'identité propre de chacune des collectivités qui le constituent.

Les choix du SCoT concerteront tous les domaines qui ont des conséquences sur la vie quotidienne des habitants du territoire : les déplacements, le patrimoine, les paysages, l'environnement, l'économie, les services ou encore l'habitat.

DEUXIEME ETAPPE : LE PROJET

Après une phase de diagnostic qui a permis de définir les enjeux et d'améliorer la connaissance du territoire, le SCoT du Ruffécois est entré depuis 2015 dans l'étape du « Projet d'Aménagement et de Développement Durable » (PADD). Cette phase est la plus importante puisque c'est avec cette étape que le projet du SCoT va se construire en déterminant les principaux objectifs et les grandes orientations pour le développement futur du territoire.

Après le PADD, le SCoT du Ruffécois va entrer au cours de l'année 2016 dans la phase du « Document d'Orientation et d'Objectifs » (DOO) qui va rassembler les actions concrètes à mettre en œuvre pour répondre aux objectifs du PADD.

Le SCOT constituera à terme une feuille de route pour les politiques publiques et un cadre pour les projets de développement et d'urbanisme sur le territoire du Ruffécois.

DEMARCHE PARTICIPATIVE

Pour cette étape de « Projet d'Aménagement et de Développement Durable » (PADD), il est important que les citoyens, les associations et tous les organismes intéressés par le développement du territoire aient la possibilité de participer à la construction du projet.

De nouveaux outils ont été mis en place pour faciliter cette participation :

- Le site dédié au SCoT est désormais en ligne : <http://www.scotduruffeocois.com/>
Sur ce site, il est possible de consulter le diagnostic et de réagir grâce à l'onglet contact.
- Une exposition sur le SCoT va circuler au sein de chaque communauté de communes. Cette exposition sera accompagnée de registres dans lesquels les citoyens pourront noter leurs remarques.

Le SCoT du Pays Ruffécois devrait être arrêté courant 2017, c'est également en 2017 que les SCoTs deviendront un outil de développement obligatoire au niveau national.

C'est aujourd'hui au tour de tous les acteurs du Pays Ruffécois (élus, habitants, entreprises,...) de se saisir de cet outil qu'est le SCoT pour affirmer nos ambitions pour le territoire et construire notre stratégie de développement.

**Plus d'informations : P.E.T.R. du Pays Ruffécois – Martin GROLEE – Chargé de Mission SCoT
Rue du Château – BP 90033 – 16230 MANSLE – Tél. : 05-45-20-34-94**

MONTIGNAC-CHARENTE

Entre Charente et Javard



N° 4
Décembre 2015

Bulletin d'informations municipales

FLASH INFOS

Le mot du maire

Nous voici déjà arrivés à la fin de l'année 2015. Dans ce journal vous pourrez constater que de nombreux événements se sont déroulés dans notre commune.

Je me dois de vous parler de ce qui va changer dans un avenir proche concernant la gestion des affaires communales et intercommunales. Depuis le 7 août dernier, l'Assemblée nationale et le Sénat ont adopté la loi NOTRe (nouvelle organisation territoriale de la république) qui est le dernier volet de la réforme territoriale. L'application de cette loi porte sur la fusion des communautés de communes (CDC) qui n'atteignent pas le seuil de 15 000 habitants.

Monsieur le Préfet a établi un projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) qui propose de fusionner les CDC de la Boixe avec le pays Manslois et le pays d'Aigre en une seule CDC regroupant 56 communes et 22 000 habitants.

Ce projet est soumis à l'approbation des conseils municipaux des communes concernées. Cela ne semble pas soulever d'objections majeures car les 3 CDC ont déjà commencé à travailler sur ce regroupement.

Le maire James CHABAUTY et le conseil municipal de Montignac-Charente

seraient heureux de vous présenter leurs vœux et vous invitent :

AU POT DU NOUVEL AN

Le Samedi 09 Janvier 2016
à 11h00 à l'office du tourisme
2 avenue des Aveneaux

Aide à la précarité

L'association recommande la distribution à partir du 10 décembre 2015 au 28 avril 2016. Adressez-vous à la mairie avec votre feuille d'imposition si vous souhaitez bénéficier de cette aide.

La distribution aura lieu chaque jeudi matin dans la salle du donjon.

Logements communaux à louer

La commune dispose de plusieurs logements à louer. S'adresser à la mairie pour de plus amples renseignements.

Schéma de Cohérence Territoriale du Pays Ruffécois



RAPPEL

Pour rappel le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) est une démarche portée par le PETR du Pays Ruffécois pour le compte des communes et communautés de communes. L'objectif du SCOT est de dessiner l'avenir du territoire et de construire une stratégie collective de développement pour les quinze prochaines années afin de coordonner les politiques d'aménagement à l'échelle du pays tout en respectant l'identité propre de chacune des collectivités qui le constituent.

Les choix du SCOT concerneront tous les domaines qui ont des conséquences sur la vie quotidienne des habitants du territoire : les déplacements, le patrimoine, les paysages, l'environnement, l'économie, les services ou encore l'habitat.

DEUXIEME ETAPPE : LE PROJET

Après une phase de diagnostic qui a permis de définir les enjeux et d'améliorer la connaissance du territoire, le SCOT du Ruffécois est entré depuis 2015 dans l'étape du « Projet d'Aménagement et de Développement Durable » (PADD). Cette phase est la plus importante puisque c'est avec cette étape que le projet du SCOT va se construire en déterminant les principaux objectifs et les grandes orientations pour le développement futur du territoire.

Après le PADD, le SCOT du Ruffécois va entrer au cours de l'année 2016 dans la phase du « Document d'Orientation et d'Objectifs » (DOO) qui va rassembler les actions concrètes à mettre en œuvre pour répondre aux objectifs du PADD.

Le SCOT constituera à terme une feuille de route pour les politiques publiques et un cadre pour les projets de développement et d'urbanisme sur le territoire du Ruffécois.

DEMARCHES PARTICIPATIVE

Pour cette étape de « Projet d'Aménagement et de Développement Durable » (PADD), il est important que les citoyens, les associations et tous les organismes intéressés par le développement du territoire aient la possibilité de participer à la construction du projet.

De nouveaux outils ont été mis en place pour faciliter cette participation :

- Le site dédié au SCOT est désormais en ligne : <http://www.scotduruffeocois.com/>
Sur ce site, il est possible de consulter le diagnostic et de réagir grâce à l'onglet contact.
- Une exposition sur le SCOT va circuler au sein de chaque communauté de communes. Cette exposition sera accompagnée de registres dans lesquels les citoyens pourront noter leurs remarques.

Le SCOT du Pays Ruffécois devrait être arrêté courant 2017, c'est également en 2017 que les SCOTs deviendront un outil de développement obligatoire au niveau national.

C'est aujourd'hui au tour de tous les acteurs du Pays Ruffécois (élus, habitants, entreprises,...) de se saisir de cet outil qu'est le SCOT pour affirmer nos ambitions pour le territoire et construire notre stratégie de développement.



La Lettre de Mansle

Commune de MANSLE

N°1/2016

BONNE ET HEUREUSE ANNEE 2016

Extrait du discours du Maire : Cérémonie des Vœux du Samedi 9 janvier 2016

En préambule, je vous remercie d'être présents à cette traditionnelle cérémonie des vœux. C'est à la fois un honneur et un plaisir de vous retrouver en ces lieux.

Comme le veut la tradition, je tiens au nom du Conseil Municipal à vous présenter mes vœux les plus sincères de bonne santé, d'épanouissement personnel pour vous et ceux qui vous sont chers.

J'ajoute, bien évidemment des vœux de succès dans toutes vos activités et vos projets.

Qu'il me soit permis d'avoir une pensée toute particulière à l'égard des victimes et blessés des attentats qui ont frappé notre pays, des personnes qui souffrent, celles qui combattent la maladie ou bien qui sont dans la peine, dans la solitude ou les difficultés.

Je salue chaleureusement les forces vives de notre commune qui contribuent à lui donner une réelle dynamique économique, sociale culturelle et sportive.

Votre présence nombreuse ce matin, représentants du milieu associatif, acteurs socio-économiques, acteurs institutionnels et citoyens montre l'intérêt que vous portez à notre vie locale. Je sais que nous pouvons compter sur votre investissement au service du bien commun. Très sincèrement, je vous remercie pour votre dévouement toujours exemplaire et votre implication efficace.

L'action de l'équipe municipale, que je dirige et dont j'assume la direction avec détermination et rigueur en privilégiant disponibilité, écoute et dialogue, se veut collective. Pour ce faire, je m'appuie à la fois sur les expériences de mes collègues élus, sur les compétences et les qualifications des services municipaux.

Je suis, en effet, persuadé que tout renforcement de partenariat entre collectivités, associations et structures privées permettra de nous enrichir mutuellement, de dynamiser l'innovation économique, de maîtriser les ressources locales et de mieux valoriser les compétences du territoire.

Je remercie nos partenaires institutionnels, en particulier le conseil départemental et ses représentants avec lesquels nous avons inauguré la maison de la solidarité, la communauté de communes, son président et sa directrice, pour la réalisation du sentier d'interprétation que nous avons accompagné.

Un grand merci à la presse qui, tout au long de l'année, témoigne des petits et grands événements de notre cité.

Un grand merci également à Arnaud RONDON, notre webmaster bénévole, qui fait vivre avec humour le site Internet de notre commune.

Mes vœux de bonne année vont à l'ensemble du personnel communal, aux services techniques, administratifs et périscolaires qui travaillent avec sérieux au service de la commune et de votre bien-être.

A la gendarmerie qui est toujours à nos côtés et dont je salue un taux d'élucidation tout à fait remarquable.

A nos sapeurs pompiers volontaires toujours aussi dévoués et performants.

Aux équipes éducatives avec lesquelles nous entretenons d'excellentes relations.

Schéma de Cohérence Territoriale du Pays Ruffécois



RAPPEL

Pour rappel le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) est une démarche portée par le PETR du Pays Ruffécois pour le compte des communes et communautés de communes. L'objectif du SCOT est de dessiner l'avenir du territoire et de construire une stratégie collective de développement pour les quinze prochaines années afin de coordonner les politiques d'aménagement à l'échelle du pays tout en respectant l'identité propre de chacune des collectivités qui le constituent. Les choix du SCOT concerteront tous les domaines qui ont des conséquences sur la vie quotidienne des habitants du territoire : les déplacements, le patrimoine, les paysages, l'environnement, l'économie, les services ou encore l'habitat.

DEUXIEME ETAPE : LE PROJET

Après une phase de diagnostic qui a permis de définir les enjeux et d'améliorer la connaissance du territoire, le SCOT du Ruffécois est entré depuis 2015 dans l'étape du « Projet d'Aménagement et de Développement Durable » (PADD). Cette phase est la plus importante puisque c'est avec cette étape que le projet du SCOT va se construire en déterminant les principaux objectifs et les grandes orientations pour le développement futur du territoire. Après le PADD, le SCOT du Ruffécois va entrer au cours de l'année 2016 dans la phase du « Document d'Orientation et d'Objectifs » (DOO) qui va rassembler les actions concrètes à mettre en œuvre pour répondre aux objectifs du PADD.

Le SCOT constituera à terme une feuille de route pour les politiques publiques et un cadre pour les projets de développement et d'urbanisme sur le territoire du Ruffécois.

DEMARCHE PARTICIPATIVE

Pour cette étape de « Projet d'Aménagement et de Développement Durable » (PADD), il est important que les citoyens, les associations et tous les organismes intéressés par le développement du territoire aient la possibilité de participer à la construction du projet.

De nouveaux outils ont été mis en place pour faciliter cette participation :

Le site dédié au SCOT est désormais en ligne : <http://www.scotduruffeocois.com/>
Sur ce site, il est possible de consulter le diagnostic et de réagir grâce à l'onglet contact.

Une exposition sur le SCOT va circuler au sein de chaque communauté de communes. Cette exposition sera accompagnée de registres dans lesquels les citoyens pourront noter leurs remarques.

Le SCOT du Pays Ruffécois devrait être arrêté courant 2017, c'est également en 2017 que les SCOTs deviendront un outil de développement obligatoire au niveau national.

C'est aujourd'hui au tour de tous les acteurs du Pays Ruffécois (élus, habitants, entreprises,...) de se saisir de cet outil qu'est le SCOT pour affirmer nos ambitions pour le territoire et construire notre stratégie de développement.

**Plus d'informations : P.E.T.R. du Pays Ruffécois – Martin GROLEE – Chargé de Mission SCOT
Rue du Château – BP 90033 – 16230 MANSLE – Tél. : 05-45-20-34-94**



La lettre du Pays Ruffécois



Lettre d'information du P.E.T.R. du Pays du Ruffécois
N°15 - Avril 2016

Edito

Cette lettre de printemps nous apporte quelques bonnes nouvelles et en premier lieu, la possibilité pour les communes et communautés de communes d'étudier leur consommation d'énergie et de l'améliorer.

En effet, les énergies qui chauffent nos bâtiments communaux, et éclairent nos rues deviennent de plus en plus coûteuses ce qui nous amène dans un premier temps à nous interroger sur des consommations plus économies de deniers publics. Une réflexion un peu plus approfondie nous conduit vite à prendre conscience du fait que le maintien d'une planète habitable pour tous se joue aussi dans ces économies. La production et la consommation d'énergie, et particulièrement des énergies fossiles, contribuent à l'augmentation des gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère terrestre. Cela affecte l'équilibre du climat et entraîne de nombreuses conséquences : tempêtes destructrices, modification des conditions de vie des plantes et des animaux donc de l'agriculture, impact sur la santé, etc. Les enjeux sont globaux, il est donc indispensable d'y répondre collectivement. C'est ce que les élus du Ruffécois ont décidé de faire en votant l'adhésion au Centre régional pour les économies d'énergie (CRER) afin de se doter d'un bon outil.

La 25ème Expo florale du Pays Ruffécois, cette grande fête annuelle des plantes et de l'environnement, va nous permettre cette année de mieux comprendre l'aide que peuvent apporter au jardinier toutes les petites bêtes qui peuplent nos jardins.

Enfin, le travail d'élaboration du projet de territoire, support du schéma de cohérence territoriale (SCoT), a fait l'objet de nombreuses réunions et débats réunissant acteurs du territoires et élus. Nous entamons maintenant la phase de définition des outils réglementaires et des recommandations qui permettront de le mettre en œuvre.

D'autres dossiers importants sont en chantier, élus et techniciens restent à votre écoute, pour contribuer au développement du territoire Ruffécois, n'hésitez pas à venir nous rencontrer.

Isabelle AURICOSTE
Présidente du PETR du pays Ruffécois

Présentation des possibilités d'accompagnement des communes par le CRER

Pour mémoire, le comité syndical a voté :

- L'adhésion du Pays au CRER
- L'accompagnement pour la maîtrise de l'énergie

1. Dans le cadre de l'adhésion : le CRER offre la possibilité de bénéficier gratuitement d'une étude préalable conduite par ses services pour étudier la faisabilité d'un projet en matière d'énergie renouvelable (bois énergie, solaire thermique, photovoltaïque, géothermie). Cette possibilité est offerte à toutes les communes, communautés de communes et syndicats de communes infra Ruffécois (sollicitation auprès du CRER sur simple demande écrite).



2. Dans le cadre du projet d'accompagnement pour la maîtrise de l'énergie : Possibilité pour 20 communes maximum de bénéficier d'un accompagnement par le CRER pour leurs projets de travaux d'économies d'énergie (sur les bâtiments publics et l'éclairage public). Cet accompagnement se déroule sur 3 années :

- 1ère année : diagnostic du patrimoine communal, formation des élus et des agents, l'élaboration d'un programme d'action et la recherche de financements (réponse aux appels à projets) ;
- 2ème année : élaboration des marchés publics et suivis des travaux ;
- 3ème année : poursuite du suivi des travaux et évaluation des résultats énergétiques et économiques.

Les communes intéressées auraient une participation financière à leur charge de l'ordre de 500€ pour l'année 2016. Une dizaine de communes ont pour l'instant fait connaître leur intérêt pour intégrer ce programme.

Les communes intéressées doivent se faire connaître auprès des services du Ruffécois (Mélanie Moreau ou Jérémy Sérino).

Point sur le programme leader



Le 10 juillet 2015, la Région Poitou-Charentes a accepté notre candidature au nouveau programme LEADER 2014-2020. Une enveloppe globale d'environ 1,5 millions d'euros a été accordée à notre territoire pour mettre en œuvre la nouvelle Stratégie de Développement « Vers un Développement Durable Solidaire et innovant en Ruffécois ». Si initialement, le conventionnement avec la Région et l'ASP (Agence des Services de Paiement) était prévu avant la fin de l'année 2015, aucun territoire n'a conventionné à ce jour et aucune date n'est prévue. Des échanges sont en cours entre la Région, l'ASP et les territoires sélectionnés sur les fiches actions, la convention et les pièces qui les accompagneront et un Comité de Pilotage s'est déroulé le lundi 11 avril nous permettant d'avancer sur les critères de sélection. Une vingtaine de dossiers de demande de subvention sont actuellement déposés au pays.

Exposition Florale du P.E.T.R. du Pays du Ruffécois

EXPO FLORALE
DU PAYS RUFFÉCOIS
Parc de l'abbaye de Saint Amant de Boixe

13 de 16h à 20h
14 • 15 de 9h30 à 18h30
Mai 2016

Entrée 3,50 €
Ticket à conserver valable pour les 3 jours,
Gratuit jusqu'à 18 ans

CHARENTE

Evitez d'attendre à l'entrée ! Achetez vos billets "coupe-file"

A partir du 5 avril de 9h00 à 12h00 : lundi, mardi, mercredi et jeudi
Tarif : 3,50€ (ticket à conserver valable les 3 jours) • Gratuit -18 ans.
Bureaux du Pays du Ruffécois - Rue du Château - 16230 MANSLE

La 25^{ème} édition de l'Exposition Florale du PETR du Pays du Ruffécois se déroulera à nouveau dans le parc de l'Abbaye de Saint Amant de Boixe, le 13 mai après midi de 16h à 20h, les samedi 14 et dimanche 15 mai 2016 de 9h30 à 18h30.

Nous avons retenu pour thème : "Cherchez la p'tite bête".

Pendant les trois jours nous vous proposerons de nombreuses activités :

- les plus jeunes pourront participer à un jeu de piste, à des enquêtes autour des insectes auxiliaires et des ravageurs du jardin ;
- des conférences sur les insectes : les reconnaître, comment les accueillir dans le jardin ;
- des ateliers pour construire des hôtels à insectes ;
- ...

Vous pourrez retrouver vos producteurs habituels mais aussi des nouveaux exposants ainsi que de nombreuses autres surprises pour cette 25eme fête des plantes.

SAINT AMANT DE BOIXE

- **Soirée conférence-débat** samedi 14 mai à 20h salle des fêtes de Saint Amant de Boixe (accès libre).

Les pollinisateurs : ces insectes aux services de nos plantes

Johanna Villenave-Chasset : Dirigeante et entomologiste chez Flor'insectes - Vincent Albouy : Entomologiste, vice-président de l'Office pour les Insectes et leur Environnement Poitou-Charentes.

Point sur le SCoT du Pays Ruffécois



Le 26 Avril prochain, la phase du PADD (Projet d'aménagement et de développement durable) du SCoT du Ruffécois va se clore avec l'organisation d'un débat sur les orientations générales du PADD. Ce débat fait suite aux ateliers thématiques organisés lors du comité syndical du 01 Mars à Courcôme.

Parallèlement à cela, dans le cadre du DOO (documents d'orientation et d'objectifs), des ateliers sont organisés les 19 et 20 Avril prochain à Puyréaux :

- Le mardi 19 matin (9h30-13h) « démographie/habitat/ équipement »
- Le mardi 19 après-midi (14h-18h) « économie/mobilité/déplacement »
- Le mercredi 20 matin (9h30-12h30) « environnement/trames vertes et bleues/énergie/paysage »

Le site du SCoT est toujours consultable, vous pouvez y retrouver tous les éléments et documents liés au SCoT du Ruffécois.

www.scotduruffecois.com

PAYS Ruffécois

Mardi 21 juin 2016

19

L'avenir du territoire en débat, jeudi, à Mansle

■ Une réunion sur le Schéma de cohérence territoriale est organisée jeudi à Mansle pour les habitants du territoire de donner leur avis sur les projets de développement.



Martin Grolée, chargé de mission au Pays du Ruffécois, et Isabelle Auricoste, la présidente.

«**C**e n'est pas pour empêcher les gens qu'on fait ça. Mais pour que ce territoire, un peu stagnant, puisse mieux se développer»; Isabelle Auricoste, la présidente du Pays du Ruffécois, le reconnaît: pas facile d'impliquer la population dans la réalisation du Scot, le Schéma de cohérence territoriale. «Les gens ne comprennent pas bien. Ça fait un peu peur. Ils pensent que cela va entraîner de nouvelles contraintes.»

Pour en discuter, une réunion est organisée jeudi, à 19 heures, au centre social de Mansle. Tous les habitants du Pays sont invités à y participer. «Le but, c'est que les gens réagissent aux projets de développement du territoire, qui ont été conçus par les élus, les associations, les experts des chambres consulaires»; Des projets qui s'appuient sur un diagnostic réalisé dans le courant de l'année 2014. Ce qu'il dit? Que le territoire compte de nombreux atouts pas assez exploités. Isabelle Auricoste détaille: une situation géographique intéressante à égale distance d'Angoulême, Nioré et Poitiers, des infrastructures importan-

tes comme la nationale 10 et la ligne TGV, une qualité environnementale, des savoir-faire économiques, artisanaux, agricoles et industriels, une organisation territoriale intéressante. Elles faiblesses? «La démographie, la population vieillissante et les ressources faibles, le manque de transports en commun... Ça, on le sait, dit la présidente. Mais si on ne voit que ce qui ne va pas, on n'aura pas d'outil de travail. Le Scot doit s'appuyer sur nos atouts.»

Trois axes de développement

À partir de là, un projet d'aménagement et de développement durable est né. «Autour de trois axes», précise Martin Grolée, chargé de mission au Pays du Ruffécois, qui assure le suivi du dossier depuis un an. Avec, d'abord, «le développement économique pour inverser la courbe démographique». «On commence à réfléchir à des moyens pour y arriver, remarque Isabelle Auricoste. Par exemple, comment

mieux accompagner les entreprises sur nos zones d'activités qui pointent à se remplir: des transports en commun, des crèches, un service postal, des secrétariats communs... Aujourd'hui, les entreprises ne cherchent plus seulement des parcelles à acheter, elles attendent des services.»

Si on ne voit que ce qui ne va pas, on n'aura pas d'outil de travail. Le Scot doit s'appuyer sur nos atouts.

Le deuxième axe s'articule autour de l'organisation territoriale. «Le renforcement des bourgs pour que les commerces restent viables. Il y a notamment un travail à faire sur l'habitat», poursuit Isabelle Auricoste, pointant du doigt le nombre de logements vacants dans les 90 communes qui composent le Pays. «On peut peut-être apprendre une aide technique et financière aux propriétaires.» Tout ça, c'est à mettre en lien avec la réflexion sur la mobilité, ajoute Martin Grolée. Il y a besoin de mettre en connexion ce qui existe déjà. Il faut envisager d'organiser des aires de covoiturage, du transport à la demande...» Enfin, les élus souhaitent «préservé les caractéristiques patrimoniales et naturelles» du secteur. Cela engendrera une réflexion sur les lotissements, «qui ne doivent pas être en rupture avec le patrimoine bâti», une démarche environnementale aussi avec le développement des énergies renouvelables... «L'intérêt du Scot, c'est qu'on arrive à croiser toutes ces questions-là»; Si les défis sont tenus, le schéma devrait entrer en application mi-2017.

Emmaüs triisque à la réussite de Nokoué

Il n'a pas non plus hésité à signer des autographes et posé pour la photo pour un public intergénérationnel, comme Damien Bouquinet, jeune cycliste mansois qui s'est approché de lui les yeux brillants, très ému de rencontrer une légende du cyclisme.

Raymond Pouidor qui suivra le prochain Tour de France, hésite au cyclo-cross, il faut prendre la route, indique-t-il. Raymond Pouidor, qui vient de fe-

ter ses 80 ans, a répondu à l'invitation de Francis Tardieu, propriétaire de chevaux et grossiste en fruits et légumes qui fournit la famille Pouidor à Saint-Léonard-de-Mond Pouidor, déjà aperçu au Hennessy Hippodrome. L'ancien cycliste apprécie les courses hippiques en particulier le trot attelé: «La technique ressemble beaucoup au cyclisme, il faut prendre la roue devant», indique-t-il.

Raymond Pouidor, qui vient de fe-

Le champion cycliste Raymond Pouidor aux courses hippiques de Luxé

La première réunion de courses de Luxé s'est déroulée dimanche à l'hippodrome de la Chartagneraie, en présence de Raymond Pouidor, déjà aperçu au Hennessy Hippodrome. L'ancien cycliste apprécie les courses hippiques en particulier le trot attelé: «La technique ressemble beaucoup au cyclisme, il faut prendre la roue devant», indique-t-il.

Raymond Pouidor, qui vient de fe-

ter ses 80 ans, a répondu à l'invitation de Francis Tardieu, propriétaire de chevaux et grossiste en fruits et légumes qui fournit la famille Pouidor à Saint-Léonard-de-Mond Pouidor près de Limoges. Raymond Pouidor - 189 victoires, neuf fois sur le podium du Tour de France - est resté une grande partie de l'après-midi sur le podium pour remettre des prix aux vainqueurs du jour.

Il n'a pas non plus hésité à signer des autographes et posé pour la photo pour un public intergénérationnel, comme Damien Bouquinet, jeune cycliste mansois qui s'est approché de lui les yeux brillants, très ému de rencontrer une légende du cyclisme.

Raymond Pouidor qui suivra le prochain Tour de France, hésite pour la victoire finale entre Christopher Froome et Nairo Quintana.

Francis Tardieu a invité Raymond Pouidor à Luxé.

Photo CL

Photo CL

RUFFEC

Le 8^e Croc Sport dans les starting-blocks

Le premier Croc Sport, voulu par la CDC de Ruffec et inspiré par la nutritionniste alors en poste, se mettait au service du sport de la nutrition et de la santé. Huit ans plus tard, c'est la même motivation qui porte l'équipe Sport animation, chapeautée par Christian Lépine, élu responsable à la CDC Val de Charente, et dirigée par Thierry Vézinat. «Cette année, nous Innovons», annonce l'élu. En effet, ce dimanche 26 juin, sur la plaine des sports à Rejallant, côté Conzac, le village des associations sportives sera ouvert au public. Une vitrine exceptionnelle où chacun pourra découvrir des activités sportives proposées sur le territoire. «Une dizaine d'associations sur 22 invitées ont répondu. Entre autres le foot de Talé-Auzie et de Ruffec, le rugby de Villeneuve et Ruffec et les clubs de hand, basket et tennis ainsi que le Club nautique», précise Thierry Vézinat. Par ailleurs, de 10h à 19h, le public pourra participer au Parcours aventure et sésser au pantodisje, tir à l'arc, escrime, canoë-kayak, paddle board, tennis, surf, aérobac, etc. «La piscine de Ruffec sera également ouverte gratuitement de 9h à 12h», ajoute Thierry Vézinat qui signale qu'il sera en outre possible de se restaurer sur place. Croc Sport est aussi destiné aux enfants scolarisés sur le territoire de la CDC Val de Charente. Au total, 750 enfants ont pu s'inscrire aux multiples disciplines proposées. Sur le plan des aides, le comité départemental d'athlétisme, la FCOL, le professeur de karaté de Barro et Virilia pourront apporter leur contribution à Ruffec ont apporté leur contribution à ces journées pour les scolaires et seront encore présents ce dimanche.



Reimsports au 05 45 31 81 30.

Photo CL

Photo CL



La lettre du Pays Ruffécois



Pays des jardins

Lettre d'information du P.E.T.R. du Pays Ruffécois
N°17 - Décembre 2016



Retrouvez-nous
sur Facebook

Les bureaux du
P.E.T.R. seront fermés
du 24/12/2016 au
02/01/2017



La Présidente, Isabelle AURICOSTE-TONKA et l'équipe du P.E.T.R. du Pays Ruffécois vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année et vous présentent leurs meilleurs vœux.

Signature du contrat de ruralité du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Ruffécois



Les contrats de ruralité sont des dispositifs d'accompagnement financier des projets menés par les acteurs publics dans les territoires ruraux. Ils font partie des dispositions du comité interministériel aux ruralités du 20 mai 2016.

A partir d'une volonté exprimée par les élus locaux, ces contrats accompagnent la mise en œuvre d'un projet de territoire à l'échelle du bassin de vie, en fédérant l'ensemble des acteurs institutionnels, économiques et associatifs. Ils inscrivent leurs engagements pluriannuels (2017-2020) pour améliorer la qualité de vie, la cohésion sociale et l'attractivité du territoire rural.

Ces contrats permettent notamment de soutenir les projets d'aménagement opérationnels durables qui s'inscrivent dans les 6 volets définis par l'Etat :

- *L'accès aux services publics et marchands et aux soins ;*
- *La revitalisation des bourgs centres, notamment à travers la rénovation de l'habitat et le soutien au commerce de proximité dans les centres-villes/bourgs ;*
- *L'attractivité du territoire (développement économique dont agriculture, offre de formation, numérique, téléphonie mobile, tourisme, patrimoine naturel ...) ;*
- *Les mobilités locales et l'accessibilité du territoire ;*
- *La transition écologique et énergétique ;*
- *La cohésion sociale.*

L'adhésion du PETR du Pays du Ruffécois au contrat de ruralité s'inscrit pour les élus dans la continuité d'une volonté de prendre en main l'avenir de leur territoire. En effet, les différents outils portés par le PETR, SCoT, LEADER, CLS, office de tourisme intercommunautaire, sont tous développés dans ce même périmètre et mis en cohérence à partir d'une vision partagée des orientations à mettre en œuvre.

Le contrat de ruralité du PETR du Pays du Ruffécois a été signé vendredi 16 décembre 2016 à Saint-Amant de Boixe. C'est le 1er contrat signé en Charente et l'un des premiers en France.

Il associe, en plus de l'Etat, du PETR et de ses 4 EPCI adhérents (communauté de communes de Val de Charente, communauté de communes de La Boixe, communauté de communes du Pays Manslois et communauté de communes du Pays d'aigre), l'office de tourisme intercommunautaire du Pays Ruffécois, les trois chambres consulaires de Charente et la Caisse des Dépôts et Consignations.

Mutuelle Communale



Une mutuelle de santé de type « mutuelle communale » a été mise en place à l'échelle des 90 communes du PETR du Pays du Ruffécois.

Le but est d'obtenir des tarifs négociés et mutualisés au niveau national pour faire bénéficier d'avantages et de garanties améliorées par rapport à un contrat individuel à un public dépourvu de mutuelle santé. L'association ACTIOM a été choisie pour négocier auprès des compagnies d'assurance et des mutuelles, des contrats collectifs à adhésion facultative.

L'ensemble des habitants du Ruffécois pourront en bénéficier s'ils le souhaitent en adhérant à l'association ACTIOM (12 euros par an).

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter ACTIOM au 05-64-10-00-48 ou sur internet <http://www.macommunemasante.org>

Schéma de Cohérence Territorial (SCoT)

Pour rappel le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) est une démarche portée par le PETR du Pays Ruffécois pour le compte des communes et communautés de communes. L'objectif du SCoT est de dessiner l'avenir du territoire et de construire une stratégie collective de développement pour les quinze prochaines années afin de coordonner les politiques d'aménagement à l'échelle du pays tout en respectant l'identité propre de chacune des collectivités qui le constituent.

Les choix du SCoT concerteront tous les domaines qui ont des conséquences sur la vie quotidienne des habitants du territoire : les déplacements, le patrimoine, les paysages, l'environnement, l'économie, les services ou encore l'habitat.

Troisième Etape : DOO

La phase du PADD (Projet d'aménagement et de développement durable) a permis de construire le projet du Pays Ruffécois autour de trois axes principaux :

Assurer le développement des activités économiques sur le territoire, objectif prioritaire indispensable au maintien, voire au renforcement de la population résidente sur le territoire

Maintenir et renforcer l'armature territoriale des bourgs-centres,

garante d'un maillage équilibré du territoire permettant de répondre aux besoins des habitants (actuels et futurs)

Préserver les caractéristiques patrimoniales et naturelles identitaires, facteur de réussite



renforçant l'attractivité résidentielle et économique du territoire

Le SCoT du Pays Ruffécois est maintenant entré dans la phase du DOO (documents d'orientation et d'objectifs). Nous travaillons actuellement à traduire ces trois axes dans des prescriptions qui s'appliqueront aux documents d'urbanisme locaux (PLU, PLUi, carte communale) et à rassembler les actions concrètes à mettre en œuvre pour répondre aux objectifs du PADD.

Le SCOT constituera à terme une feuille de route pour les politiques publiques et un cadre pour les projets de développement et d'urbanisme sur le territoire du Ruffécois.

Démarche participative

Il est important que les citoyens, les associations et tous les organismes intéressés par le développement du territoire aient la possibilité de participer à la construction du SCoT.

De outils ont été mis en place pour faciliter cette participation :

Le site dédié au SCoT est désormais en ligne : <http://www.scotduruffecois.com/>

Sur ce site, il est possible de consulter le diagnostic et de réagir grâce à l'onglet contact.

Une exposition sur le SCoT va circuler au sein de chaque communauté de communes. Cette exposition sera accompagnée de

Le SCoT du Pays Ruffécois devrait être arrêté courant 2017, c'est également en 2017 que les SCoTs deviendront un outil de développement obligatoire au niveau national.

C'est aujourd'hui au tour de tous les acteurs du Pays Ruffécois (élus, habitants, entreprises,...) de se saisir de cet outil qu'est le SCoT pour affirmer nos ambitions pour le territoire et construire notre stratégie de développement.

Une version numérique
du bulletin est disponible.
Renseignez-vous en mairie.

Longré

Bulletin municipal d'information - janvier 2017

BONNE ANNÉE 2017



Battages à Longré
Août 1943
Famille Moreau



(SIAHBAC)

phréatiques, puis en été, les sols restitueraient l'eau à la rivière, maintenant ainsi un niveau d'eau plus important en période d'étiage.

Gestion foncière

Le SIAHBAC a réservé des fonds en vue de l'acquisition de parcelles agricoles en bord de cours d'eau, dans le but de créer des zones humides.

Une convention a été signée avec la SAFER pour réaliser une veille foncière sur les communes de Saint-Fraigne et Longré. ■

Le sentier de l'Aume

Le 1^{er} octobre 2016, le SIAHBAC a inauguré le sentier de l'Aume, un circuit de promenade longeant la rivière sur près de 35 km. 4 boucles ont été aménagées sur les communes de Longré (lire p.13), Saint-Fraigne, Aigre et Ambérac. Le long de ces boucles, des panneaux et pupitres ont été installés afin de présenter la faune, la flore, les zones humides de l'Aume ainsi que les travaux entrepris par le SIAHBAC.



Le SCOT du Pays Ruffécois

Le Pays Ruffécois (formé de 4 communautés de communes) est en train de finaliser le plan qui permettra de coordonner les stratégies d'aménagement de tous les acteurs pour les 15 prochaines années. Ce plan, qui va être adopté finalement en 2017, s'appelle le SCoT, pour « Schéma de Cohérence Territoriale ». Il est très important pour deux raisons : Il concerne tous les domaines qui ont des conséquences sur la vie des habitants : transports, patrimoine, paysages, environnement, économie, services, habitat, etc.

Il constituera pour longtemps une « feuille de route » des politiques publiques : les réglementations locales - et notamment les divers Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) - devront être conformes aux orientations du SCoT ; les subventions publiques

ne seront accordées que si les projets sont conformes à ces mêmes orientations.

L'objectif majeur de ce projet, en son état actuel, est de favoriser l'attractivité du Ruffécois en garantissant une bonne qualité de vie en tout point du territoire, ce qui implique notamment :

La pérennité des services essentiels (services publics, soins de santé, services marchands) et la bonne répartition de cette offre de services dans l'armature territoriale des bourgs,

Le développement d'une économie locale s'appuyant sur les débouchés des grandes voies de communication nord-sud, La mise en valeur d'un cadre de vie agréable et d'un environnement préservé (avec la création récente d'un Office de tourisme intercommunautaire).

Seul regret : puisque nous parlons de cohérence territoriale, il est dommage qu'en 2017 trois CdC du Pays Ruffécois (Aigre, Mansle et la Boixe) se regroupent, laissant de côté Val de Charente. ■

Comment s'informer ?

Consulter le site Internet dédié au SCOT à l'adresse : <http://www.scotduruffecois.com/>

Prendre contact avec l'équipe du SCoT au Pays Ruffécois, dont les bureaux se trouvent auprès de la mairie de Mansle Tel: 05 45 20 00 63, ou avec le correspondant communal Georges Berthu, Se rendre à l'exposition sur le SCoT qui va circuler dans chaque communauté de communes. A cette exposition, on trouvera des registres sur lesquels tout le monde pourra noter ses remarques.



SOUS LES TILLEULS n°5

Les derniers travaux du Conseil Municipal

Le conseil a examiné le rapport annuel sur la gestion de l'eau: le coût de l'eau augmente essentiellement à cause des taxes(+18 % sur la redevance de prélèvement sur la ressource en eau), le rendement du réseau (factures/ consommé) passe de 75 à 79 %, très au-dessus des objectifs fixés par la loi « Grenelle » (66 %) et le taux de renouvellement du réseau d'adduction est acceptable(1,1%).

Le conseil a validé la convention d'adhésion au service commun de mutualisation de l'urbanisme afin de pallier le désengagement des services de l'état en matière d'examen des permis de construire et autres certificats d'urbanisme. La commune a décidé de prendre en charge les coûts qui ne seront pas refacturés aux demandeurs et de ne pas instituer, comme le font la plupart des grandes villes, une taxe sur les permis de construire.

Les nouvelles du village, de la Communauté de communes et du Pays

Révision des attributions de compensation : la compétence « école » doit être transférée à la communauté de communes (cf. bulletin n°4) et ce transfert doit s'accompagner d'une nouvelle répartition, plus équitable, des dépenses de fonctionnement et d'investissement entre communes et communauté de communes. Mais les conseillers communautaires n'arrivent toujours pas à s'entendre sur cette répartition. En cas de désaccord final, le Préfet imposera un montant cristallisé à la valeur actuelle, certaines communes ne payant pas de quote-part de fonctionnement et d'autres supportant la totalité des investissements de leur école malgré le partage avec d'autres communes. Le projet initial, qui n'a été rejeté qu'à une voix près, prévoyait l'atteinte de l'équité en matière de fiscalité en 12 ans.

Fusion des syndicats des eaux : le syndicat des eaux (SIAEP) de Villefagnan a été dissout le 31 décembre prochain au profit du SIAEP Nord-Ouest qui fusionne 6 anciens SIAEP(cf. bulletin n°4). Ce nouveau syndicat sera mieux armé pour défendre nos intérêts, notamment vis-à-vis des fermiers. Il nous permettra également de nous associer avec une des communes qui nous approvisionnent, Saint Fraigne où se trouvera le siège du nouveau syndicat. La gouvernance du syndicat est maintenant définie et Theil aura un délégué titulaire et un suppléant.

Elaboration du SCOT du Pays du Ruffecois (cf. le bulletin n°3 pour ceux qui ne souviennent pas de la définition du Pays et du SCOT, Schéma de Cohérence Territoriale). Les instances dirigeantes du Pays, présidées par Isabelle Tonka, ont présenté en juin dernier le PADD (Projet d'aménagement et de développement durable) qui est un des volets du SCOT. Il comporte trois ambitions sous-tendues par des objectifs :

- **Développer l'économie locale** avec les objectifs « structurer et accompagner le développement économique» et «Rendre le territoire lisible, attractif et se donner les moyens de développer le tourisme»,
- **Maintenir et renforcer l'équilibre de l'armature territoriale** avec les objectifs « Garantir une bonne répartition des polarités sur le territoire»(c'est-à-dire en accueillant prioritairement les nouveaux habitants dans les bourgs les plus actifs, Ruffec, Mansle et Aigre, pour les maintenir, voire les renforcer), « Maintenir un bon niveau de services et d'équipements » et « Organiser les mobilités en cohérence avec les bassins de vie »,
- **Mieux mettre en valeur les atouts naturels et patrimoniaux** avec les objectifs « Garantir un cadre de vie de qualité », « Optimiser l'utilisation des ressources naturelles, « Faire des espaces naturels un support de développement » et « Préserver, voire restaurer les espaces naturels majeurs ».

Le lecteur intéressé pourra trouver la présentation du PADD sur le site de la commune de Theil-Rabier.

Nous vous souhaitons une excellente année 2017 !



PETR Pays
Ruffécois
@PaysRuffécois

Accueil

Publications
Avis
Photos
À propos
Communauté

[Créer une Page](#)

J'aime Déjà abonné(e) Recommander ...

Envoyer un message

Cette semaine, le service tourisme de la Nouvelle-Aquitaine visitait les jardins européens de Salles de Villefagnan en compagnie d'Isabelle Du Pays Ruffécois...
[Afficher la suite](#)

J'aime

Commenter

Partager



PETR Pays Ruffécois

18 janvier 2017 ·

...

Les expositions SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) du Ruffécois vous attendent dans les mairies de Mansle, d'Aigre et d'Aussac-Vadalle. Ces expositions sont accompagnées d'un registre vous permettant de formuler vos remarques et vos interrogations sur le SCoT.



Pays à Mansle

Communauté

Tout afficher

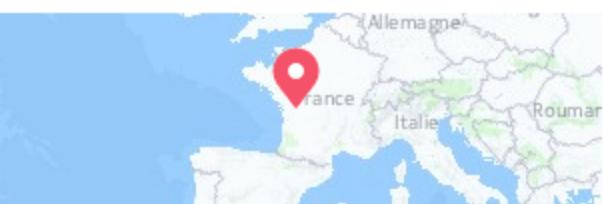
Invitez vos amis à aimer cette Page

100 personnes aiment ça

107 personnes suivent ce lieu

À Propos

Voir tout



[Envoyer un message](#)

www.paysduruffécois.com

[Pays - Service public et administration](#)

[Suggérer des modifications](#)

D'autres personnes aiment également



Michel Vallois

Artiste

J'aime



Office de Tourisme d...

Service local

J'aime

- * Environnement
- 1. Assurer le développement des activités économiques sur le territoire, objectif prioritaire indispensable au maintien, voire au renforcement de la population résidente sur le territoire.
- 2. Maintenir et renforcer l'amarre territoriale des bourgs-centres, garant d'un maillage équilibré du territoire permettant de répondre aux besoins des habitants (actuels et futurs).
- 3. Préserver les caractéristiques patrimoniales et naturelles identitaires facteur de réussite renforçant l'attractivité résidentielle et économique du territoire

Informations

- * Animations
- * Le p'tit Mairat
- * Loisirs
- * Sport
- * Maison Vauvau
- * Annonces

DÉMARCHE PARTICIPATIVE

Il est important que les citoyens, les associations et tous les organismes intéressés par le développement du territoire aient la possibilité de participer à la construction du ScOT.

- Nous contacter
- Version texte

De outils ont été mis en place pour faciliter cette participation :

- * Le site dédié au ScOT est désormais en ligne : <http://www.scotduuffecois.com/>

Sur ce site, il est possible de consulter le diagnostic et de réagir grâce à l'onglet contact.

- * Une exposition sur le ScOT va circuler au sein de chaque communauté de communes. Cette exposition sera accompagnée de registres dans lesquels les citoyens pourront noter leurs remarques.

Le ScOT du Pays Ruffécois devrait être arrêté courant 2017, c'est également en 2017 que les ScOTs deviendront un outil de développement obligatoire au niveau national.

C'est aujourd'hui au tour de tous les acteurs du Pays Ruffécois (élus, habitants, entreprises...) de se saisir de cet outil qu'est le ScOT pour affirmer nos ambitions pour le territoire et construire notre stratégie de développement.

Catégorie : La commune - Région

Page sur 43 fois

Réactions à cet article

[Réagir à cet article](#)

Personne n'a encore laissé de commentaire.
Soyez donc le premier!

Vous êtes ici : Accueil » ScOT

Mentions légales

Ce site est hébergé par:
Koula
175/177 rue du guéseau,
92100 Boulogne-Billancourt
Contact : 01 84 01 02 50 ou
par mail à
koula@koula.com

Propulsé par Guppy © 2004-2015 Sous Licence Libre CeCILL

▲ Haut ▲



Visites

341071 visiteurs
19 visiteurs en ligne

ARTICLE ABONNÉ

RUFFEC : UNE EXPOSITION DANS LE HALL DE LA MAIRIE SUR LE SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE

Par charentelibre.fr, publié le 22 février 2017, modifié à 20h00.

0

« Exposition sur le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) :

Une exposition SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) du Pays du Ruffécois est installée dans le hall de la mairie de Ruffec, jusqu'au 10 mars. Elle a pour but de présenter à la population l'objet du SCoT et ses orientations pour le développement du territoire Ruffécois. L'exposition est accompagnée d'un registre permettant de formuler les remarques et les interrogations de la population.

Expo visible aux heures d'ouverture de la mairie, du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h30

[RUFFEC](#) [NANTEUIL-EN-VALLÉE](#) [VERTEUIL-SUR-CHARENTE](#)



POLITIQUE

«Les marcheurs» animent un atelier à Ruffec

Le mouvement politique «En marche d'Emmanuel Macron» s'est mis en ordre de marche dans le Nord-Charente (¹) avec deux comités. Un sur le Pays du Ruffécois animé par Jean-Luc Lassoudière, agriculteur à Saint-Fraigne et un second en Charente Limousine, animé par Madeleine N'Gombet.

Dernièrement à Ruffec, avait lieu un atelier sur le thème de la solidarité. Une douzaine de personnes – dont le maire de Ruffec et une responsable associative – assistait à ce premier atelier organisé sur le Pays Ruffécois. Une soirée où les échanges ont été constructifs comme le rapporte l'animateur du comité local, Jean-Luc Lassoudière qui s'est impliqué dans le mouvement, séduit «par l'approche positive et pro européenne d'Emmanuel Macron» comme le rapporte celui qui est aussi président du centre social Le Chemin du Hénisson.

«Le mouvement En marche a retenu le principe d'ateliers à thème qui sont organisés sur le territoire, on prend le pouls du terrain et on fait remonter les réponses à une plate-forme programmatique. Le mouvement En

MÉDIATHÈQUE LA CANOPÉE

Marche 16 a même soumis l'idée d'un questionnaire sur la marche des campagnes, un thème d'atelier qui a été proposé aux autres départements» rapporte l'animateur. L'atelier ruffécois du 10 février dernier, a ainsi permis de faire remonter certaines idées comme celle d'introduire une éducation associative dans l'éducation civique pour que les jeunes aient une connaissance du monde associatif.



14 - Du 23 février au 2 mars 2017 -

EN BREF

RUFFEC. Exposition sur le SCoT. Une exposition SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) du Pays du Ruffécois vous attend dans le hall de la mairie de Ruffec du lundi au vendredi de 09h00 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 jusqu'au vendredi 10 mars. Elle a pour but de présenter à la population l'objet du SCoT et ses orientations pour le développement du territoire Ruffécois. Cette exposition est accompagnée d'un registre vous permettant de formuler vos remarques et vos interrogations sur le SCoT.

Sortie avec La Chrysalide.

Dimanche 12 mars, la Chrysalide propose une visite au château de Peyras à Roumazières-Loubert.

Départ à 12 h 45 de l'espace socioculturel, retour vers 17 h 30. Visite

du château, balade, goûter et boissons chaudes. Prix : 7,5 euros.

Renseignement à l'espace La Chrysalide, 05 45 30 38 43.

Bloc Notes

PERMANENCES

A l'hôpital :
Espace des usagers au Centre Hospitalier de Ruffec, service consultations externes : tous les jeudis de 13 h 30 à 16 h 30.
Tél. 05 45 29 50 78.

Au Palais de justice :

Permanences uniquement sur rendez-vous :
CICAS : (Centre d'information conseil accueil des salariés), les 1^{er} et 3^{èmes} jeudi du mois de 8 h 30 à 15 h 30, salle 4. Tél. 0 820 200 189.
CIDFF : (Droits de la femme), 2^{ème} mardi du mois de 9 h à 16 h, salle 6, sur rendez-vous 05 45 92 34 02.
Permanences sans rendez-vous :

Permanence d'avocats : le 28 de chaque mois de 9 h à 12 h, salle 3.
Conciliateur de justice : les 2^{èmes} et 4^{èmes} jeudi de chaque mois de 10 h à 12 h, salle 3. Permanences sans rendez-vous.
CPAM : (Caisse primaire d'assurance maladie), le mercredi de 9 h à 15 h 15, salle 2.

RSI : (Retraite régime social) Anciennement AVA. 3^{ème} lundi du mois de 13h30 à 15h30, salle 6.

CAPF : (Caisse d'allocation familiales) salle 2 du Tribunal. Permanence le vendredi de 9h30 à 16h.

FNATH : (Accidentés du travail), tous les 4^{èmes} lundi de chaque mois de 9h30 à 12h30, salle 2.

Boutique de gestion : Tous les jeudis de 14 h à 18 h, salle 6.

Deux stage d'écriture autour de la lecture

Dans le cadre du projet : «J'ai plongé complet» que se



Une nouvelle branche pour le jeune pompier

■ Simon Vinatier a plus d'une corde à son arc
■ Il est pompier volontaire à Ruffec, en service civique au collège de Villefagnan
■ Et vient de créer son entreprise d'élagage.

Simon Vinatier est pompier volontaire au centre de secours de Ruffec, en service civique au collège Albert-Micheneau à Villefagnan, et dernièrement, entrepreneur de «Haut des Sim», spécialisé en élagage en hauteur. «Mes activités sont plus des passions que des obligations. Mon agenda est bien rempli mais ça me convient», sourit le jeune homme de 20 ans. Le décor est planté. Simon Vinatier débute sa carrière professionnelle par un bac pro en alternance en gestion forestière. Une voie qui le destinait à être bûcheron. «Je me suis rendu compte qu'aujourd'hui ce métier était trop mécanisé. Je l'aurais pratiqué assis dans les engins et ça ne correspondait pas à mes attentes», explique le jeune homme qui passe deux années entre la Maison rurale familiale de Chevanceau en Charente-Maritime où il est scolarisé et l'entreprise Pat Paysage à Paizay-Naudouin, son employeur qu'il rejoint depuis Ruffec, à scooter. Il se dirige ensuite vers un certificat de spécialisation en taille



Après une formation initiale de bûcheron, Simon Vinatier a préféré choisir l'élagage en hauteur.

Photo CL

[Il faut] trouver la solution la mieux adaptée aux attentes des clients et aux réalités de terrain.

et soin des arbres, suivi au centre de formation professionnelle et de promotion agricole de Meymac en Corrèze et obtenu en une année. «Une année intensive avec beaucoup de botanique et de biologie, de grimpe à l'arbre en situation de tronçonnage à 20 mètres de haut, de sécurisation du chantier et ascension sur cordes.» Son certificat obtenu, Simon Vinatier ne tarde pas à créer son en-

treprise qu'il nomme «Haut des Sim» et commence à répondre aux sollicitations des communes, pour des tailles spécifiques. «On appelle ça la taille au gabarit qui permet de tailler et d'adapter la taille de l'arbre ou de la haie à l'environnement, pour aménager un passage de véhicule, par exemple, plutôt que de supprimer le végétal.» Il répond aussi aux demandes de plantation, d'entretien paysager, de tailles en hauteur et de fruitiers, d'évacuation de déchets végétaux et de conseils.

Encadrement des enfants dans les arbres

«Je vend aussi du broyat. Je réalise des devis pour trouver la solution la mieux adaptée aux attentes des clients et aux réalités de terrain. Je travaille même en sous-traitance pour des entreprises», détaille le professionnel qui ne vit pas encore du fruit de son travail.

C'est pourquoi il assure un temps en service civique au collège de Villefagnan. «J'ai été recruté par l'Education nationale pour m'occuper des cadets de la sécurité civile, la seule classe en Charente qui est formée au secourisme et à la lutte contre l'incendie, en lien avec le centre de secours de Villafagnan, supervisée par la compagnie de Ruffec.» Et comme si cela ne suffisait pas, il faut encore ajouter le job saisonnier qu'il effectue pour Feel Nature à Taizé-Aizie où Philippe Largeau l'emploie à l'encadrement des enfants dans les arbres et à la location des canoës. «Ce n'est pas un travail en plus puisque l'été n'est pas propice à l'élagage», se défend modestement le jeune homme.

Dominique RÉTOURET

Haut des Sim, 2, rue du 8-Mai-1945 à Ruffec; téléphone: 05 45 57 58 81; courriel: hautdessim@gmail.com

L'école de Paizay-Naudouin-Embourie plante une haie

Es écoliers de Patzay-Naudouin-Embourie, accompagnés de leurs enseignants et de parents d'élèves, se sont lancés dernièrement dans la plantation d'une haie devant les silos de la coopérative Océalia, aidés par les agriculteurs du secteur. «Nous avançons dans notre projet d'école», expose Sébastien Labrousse, directeur. Le thème, c'est la biodiversité présente sur notre territoire et plus particulièrement les insectes pollinisateurs. Nous avons sollicité Océalia.»

Océalia est porteur du projet. «Ce projet sera soutenu durant trois ans par la fondation d'entreprise Lisen biodiversité. Les agriculteurs et chasseurs voient



Après plantation, la paille a été généreusement étalée au pied des jeunes plants. Photo CL

favorablement l'aménagement de l'environnement. L'objectif

est de les accompagner dans des réflexions globales. On s'est dit

qu'autour de nous, avec d'autres comme les associations, on pourrait s'entraider pour préserver notre service à la ruralité. D'où l'idée d'une nouvelle haie», explique Benoît Chorrot, responsable innovation chez Océalia. Les agriculteurs sont arrivés en avance et ont creusé des trous où les enfants glisseront les plants apportés par Allan Péridy de Prom'Hais. «La haie s'aligne sur trois rangs, explique le spécialiste. On intercale un peu de chêne, du cornouiller, du troène, de l'érable, du cornier, des arbres indigènes. Le projet fait partie de ceux proposés par les agriculteurs à Océalia dans le cas de grandes cultures et de biodiversité.»

LGV Le collectif face à Hollande

Rencontrer un Président «normal» pour un TGV «rural». C'est le mot d'ordre du collectif de défense TGV Ruffec qui vient de demander une audience au président de la République François Hollande. Ici viendra inaugurer la LGV à la base logistique de Villognon le mardi 28 février. «Cette rencontre devrait se dérouler soit à la préfecture de la Charente, soit sur site, ce qui serait beaucoup plus symbolique, espère le collectif qui demande le maintien des arrêts du TGV en gare de Ruffec à partir de juillet 2017. Nous exposerons au Président, qui se dit lui-même très attaché à la ruralité, l'ensemble des chiffres et arguments que nous avons développés depuis près de deux mois, prouvant ainsi que le maintien des arrêts TGV en gare de Ruffec est indispensable à la survie de notre territoire.»

À la suite de cette rencontre, le collectif proposera un rassemblement populaire pour relayer les informations récoltées et exposer les actions qui seront éventuellement organisées pour la suite du mouvement.

RUFFEC

Le Scot s'expose

Une exposition sur le Schéma de cohérence territoriale (Scot) du Pays du Ruffécois est installée dans le hall de la mairie de Ruffec, jusqu'au 10 mars. Elle a pour but de présenter à la population l'objet du Scot et ses orientations pour le développement du territoire ruffécois. L'exposition est accompagnée d'un registre permettant de formuler les remarques et les interrogations de la population. L'exposition est visible aux heures d'ouverture de la mairie, du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h30.

Thé dansant des anciens combattants dimanche. Le comité du Ruffécois de la Fédération nationale des anciens combattants d'Afrique du Nord (Fnaca) organise un thé dansant ce dimanche 26 février à partir de 14h30, à la salle polyvalente de La Canopée à Ruffec. Entrée 9 € avec un kir, buvette.

Collecte de livres, c'est au lycée Louise-Michel. Contrairement à ce que nous titrions dans notre édition d'hier, c'est au lycée Louise-Michel de Ruffec qu'une collecte de livres est organisée du 7 mars au 13 avril. Le lycée acceptera des bandes dessinées, des mangas, des romans, des documentaires et des périodiques tels que Géo ou National Geographic. Les dons seront à déposer à l'accueil du lycée. Renseignements au 05 45 31 14 03.

MONTIGNAC

Concours de belote. L'association Montignac-Charente Loisirs organise un concours de belote aujourd'hui vendredi 24 février à partir de 13h30 au centre socio-culturel de Saint-Amant-de-Boixe, route d'Angoulême. 8 €; tombola, buvette, crêpes. Renseignements au 05 45 39 74 08.



Près de tout, Prêt à tout

- Espace Citoyens
- Découvrir la ville
- Vie associative
- A voir

Exposition sur le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)



Pays du Ruffecois

A voir

Une exposition SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) du Pays du Ruffecois vous attend dans le hall de la mairie de Ruffec du lundi au vendredi de 09h00 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 à partir du **mardi 21 février jusqu'au vendredi 10 mars 2017**.

Elle a pour but de présenter à la population l'objet du SCoT et ses orientations pour le développement du territoire Ruffécois.
Cette exposition est accompagnée d'un registre vous permettant de formuler vos remarques et vos interrogations sur le SCoT.

Image



Pays du Ruffecois

contact | plan du site | mentions légales

recherche

OK

actualités

20/02/17
Projet de reprise de concessions nucléaires en état d'abandon - Avis de première consultation
jeudi 23 mars 2017 à 9h30...



SCoT
...
...

20/02/17
Exposition sur le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)
Hall de la Mairie de Ruffec du 21/02 au 10/03

Voir toutes les actualités

Les événements

21/02/17 Exposition SCoT

21/02/17 Conférence "L'arme et la
dissuasion nucléaire"

26/02/17 Thé dansant
03/03/17 Loto

07/03/17 Exposition Magazine SORTIR

Voir tous les événements

En images



Voir la galerie

Inscrivez-vous à la newsletter

Inscrivez-vous à la newsletter



PETR Pays Ruffécois

28 février 2017 ·

Les expositions SCoT du Ruffécois bougent sur le territoire et vous attendent désormais dans les mairies de Ruffec, Verdille et Saint-Angeau.

N'hésitez pas à venir nous faire part de vos idées et vos opinions sur le développement de votre territoire. Des registres sont à votre disposition.



Communauté

Tout afficher

[Invitez vos amis à aimer cette Page](#)

100 personnes aiment ça

107 personnes suivent ce lieu

À Propos

Voir tout

[Envoyer un message](#)www.paysduruffeocis.com[Pays - Service public et administration](#)[Suggérer des modifications](#)

D'autres personnes aiment également

**Michel Vallois**

Artiste

[J'aime](#)**Office de Tourisme d...**

Service local

[J'aime](#)**Sophia G'styr Coach...**

Beauté, cosmétiques et remise en forme

[J'aime](#)

COURROIERS ACTUS

Magnéz, les Combeaux, les Marchis, les Martres, les Ouïssères, la Touche, Les Bressières, Le Petit Village

MARS
2017
N° 34



Schéma de Cohérence Territoriale du Pays Ruffécois



PETR :
Pôle d'Équilibre Territorial et Rural

Le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) est une démarche portée par le PETR du Pays Ruffécois pour le compte des communes et communautés de communes. L'objectif du SCoT est de dessiner l'avenir du territoire et de construire une stratégie collective de développement pour les quinze prochaines années afin de coordonner les politiques d'aménagement à l'échelle du pays tout en respectant l'identité propre de chacune des collectivités qui le constituent.

Les choix du SCoT concerneront tous les domaines qui ont des conséquences sur la vie quotidienne des habitants du territoire : les déplacements, le patrimoine, les paysages, l'environnement, l'économie, les services ou encore l'habitat.

La phase du PADD (Projet d'aménagement et de développement durable) a permis de construire le projet du Pays Ruffécois autour de trois axes principaux :

- 1 Assurer le développement des activités économiques sur le territoire**, objectif prioritaire indispensable au maintien, voire au renforcement de la population résidente sur le territoire
- 2 Maintenir et renforcer l'armature territoriale des bourgs-centres**, garante d'un maillage équilibré du territoire permettant de répondre aux besoins des habitants (actuels et futurs)
- 3 Préserver les caractéristiques patrimoniales et naturelles identitaires**, facteur de réussite renforçant l'attractivité résidentielle et économique du territoire

Le SCoT du Pays Ruffécois est maintenant entré dans la phase du DOO (documents d'orientation et d'objectifs). Nous travaillons actuellement à traduire ces trois axes dans des prescriptions qui s'appliqueront aux documents d'urbanisme locaux (PLU, PLUI, carte communale) et à rassembler les actions concrètes à mettre en œuvre pour répondre aux objectifs du PADD.

Le SCOT constituera à terme une feuille de route pour les politiques publiques et un cadre pour les projets de développement et d'urbanisme sur le territoire du Ruffécois.

Il est important que les citoyens, les associations et tous les organismes intéressés par le développement du territoire aient la possibilité de participer à la construction du SCoT.

Des outils ont été mis en place pour faciliter cette participation :

- Le site dédié au SCoT est désormais en ligne :
<http://www.scotduruffeocois.com/>

Sur ce site, il est possible de consulter le diagnostic et de réagir grâce à l'onglet contact.

- Une exposition sur le SCoT va circuler au sein de chaque communauté de communes. Cette exposition sera accompagnée de registres dans lesquels les citoyens pourront noter leurs remarques.

COLLECTE DE SANG :

Collecte de sang à la salle des fêtes de Villefagnan le 31 mars de 17h00 à 20h00.



AIGRE

Les parents ont apprécié la Semaine de la maternelle



Des visites de l'établissement étaient au programme.

Photo CL

C'était la quatrième édition de la Semaine de la maternelle dans l'académie de Poitiers. Elle s'est déroulée du 10 au 14 avril. Ce temps fort de l'année scolaire est l'occasion de faire connaître aux parents le quotidien des enfants scolarisés.

C'est surtout une passerelle autour de l'expression, de la compréhension et de l'action. Sur le thème «Je joue? j'apprends...», les mères des TPS PS GS ont présenté leur école des Petits de l'Osme et ils se sont exprimés dans une jolie exposition de travaux manuels sur les animaux, les contes, les jeux de

scène et l'atelier de théâtre. Des visites de l'établissement et des inscriptions pour la rentrée étaient au programme des enseignantes, qui accompagnaient les parents autour d'un accueil prolongé et une tasse de café.

Cette semaine est fédératrice pour les élèves comme pour les parents, en abordant les projets pédagogiques de l'équipe enseignante avec le concours des collectivités locales et les assos partenaires: les mamies conteuses, la bibliothèque intercommunale, la Mecs de Saint-Fraigne, la Maison de la petite enfance et l'accueil de loisirs.

SAINT-ANGEAU

Une expo pour tout savoir sur le Scot



Le maire et l'adjoint mettent en place cette exposition fort instructive.

CL correspondants

AIGRE

Jacques Redoulès
05 45 96 83 40
jacbeth@orange.fr

MANSLE

Catherine Faure
05 45 22 70 75
cat.fau@wanadoo.fr
Jean-Christophe Bordas
06 87 01 68 28
jc.bordas@gmail.com

- Aunac-Charente
- Valence ■ Chenon
- Moutonneau ■ Mouton
- Saint-Front ■ Ventouse
- Nadine Matéos
05 45 22 47 41
nadinemateos.aunac@gmail.com
- Cellefrouin
- Monique Manguy
05 45 85 71 06

RUFFEC - NANTEUIL - VERTEUIL

Dominique Rétoire
06 37 84 82 69
retoiredom@orange.fr

- Saint-Gourson ■ Poursac
- Saint-Sulpice
- Saint-Georges
- Anne Ducloux
05 45 22 53 46
anducloux@orange.fr

SAIN-TAMANT-DE-BOIXE

- Ambérac ■ Anais
- La Chapelle ■ Coulonges
- Maine-de-Boixe ■ Nanclays
- Tourriers ■ Vervant
- Villejoubert ■ Vouhare
- Xambes
- Françoise Giroix-Mallot
05 45 20 64 48 ou 06 86 15 99 94
francoise.giroixmallot@gmail.com

Le schéma de cohérence territoriale (Scot) s'adresse à tous les habitants et permet de comprendre le fonctionnement du territoire de la nouvelle communauté de communes (CDC), ses relations avec les espaces environnants, ses fonctions, ses forces et faiblesses, ses enjeux, ses particularités et ses opportunités.

«C'est une photographie du territoire à un instant donné, permettant d'identifier les enjeux territoriaux», souligne Jacques Bourquier, le maire de Saint-Angeau. Le Scot est engagé depuis 2013 et il devrait être validé dans le courant de l'année 2017. Sur ses don-

nées, il s'agit de définir la politique en matière d'urbanisme, d'environnement, d'habitat, de développement économique et d'équipements publics pour une vingtaine d'années. Ceci doit conduire à développer l'économie, à renforcer le maillage des bourgs, à mettre en cohérence les atouts naturels et patrimoniaux.

Les habitants pourront émettre leurs demandes lors d'une enquête publique. Une exposition consacrée au Scot est visible aux heures d'ouverture de la mairie, du lundi au vendredi de 9h à 12h et le vendredi après-midi de 14h à 17h, cela jusqu'au lundi 15 mai.

Nouveaux horaires à la boucherie. À compter du mardi 25 avril, la boucherie Martin à Saint-Angeau ne sera ouverte que les après midi de 15h à 19h, du mardi au samedi. Possibilité de faire les livraisons en téléphonant au 05 45 39 21 27.

MOUTONNEAU, BAYERS, LICHÈRES

Brin d'aillet de la chasse. La société de chasse de Moutonneau, Bayers, Lichères organise le lundi 1^{er} mai à 12h30 un brin d'aillet au terrain de boules de Bayers. Prix: 15€ pour les adultes, 10€ pour les enfants, gratuit moins de 12 ans. Inscriptions: 05 45 22 51 95.

MOUTARDON

Brin d'aillet. L'Amicale de Moutardon organise son brin d'aillet le lundi 1^{er} mai dès 9h30 à la salle des fêtes locale. Inscriptions avant le jeudi 27 avril au 05 45 31 39 04 ou au 05 45 31 84 33.

RUFFEC

«Du livre à la scène» fait le point

Suite à la création de l'association «Du livre à la scène», qui vient en aide logistique à la salle La Canopée à Ruffec, une assemblée générale aura lieu vendredi 5 mai à 20h, dans le hall de La Canopée. À l'ordre du jour: fixation du montant des cotisations, lecture des statuts, liste des candidats aux postes d'administrateurs, rapport financier et questions diverses.

Pour avoir le droit de participer à l'assemblée, les participants devront s'acquitter de la cotisation annuelle à déposer au siège social, 3 rue Raoul-Hédiard à Ruffec.

Les pouvoirs doivent être déposés au siège social au plus tard le 5 mai.

Es-tu fier de moi?, précision. Les réservations pour le spectacle de Mathieu Clairvoyant, «Es-tu fier de moi?» à la Canopée de Ruffec, le mercredi 24 mai à 21h, ne sont pas à faire auprès de La Canopée comme annoncé par erreur dans CL de jeudi, mais en se rendant sur le site de billetterie (1) ou par SMS au 06 30 13 91 55 en indiquant le nom et le nombre de places. Plein tarif, 12€. Tarif réduit, 10€ uniquement sur billettereduc.com, pour les étudiants, chômeurs et bénéficiaires de RSA sur présentation d'un justificatif. (1) <http://www.billettereduc.com/84167/ev.htm>

Cérémonie commémorative des déportés. La cérémonie commémorative de la Journée nationale du souvenir des victimes et héros de la déportation aura lieu à Ruffec dimanche 30 avril à 11h30, au monument aux morts, rue du 11-Novembre-1918. À 12h, vin d'honneur de la mairie, salle des mariages de l'hôtel de ville.

Cérémonie commémorative du 8 Mai. La cérémonie commémorative marquant la capitulation sans condition de l'Allemagne hitlérienne du 8 mai 1945 aura lieu à Ruffec, lundi 8 mai. À 11h30: rassemblement au monument aux Morts, rue du 11-Novembre 1918. 12h, vin d'honneur offert par la municipalité, dans la salle des mariages de l'hôtel de ville.

VILLEFAGNAN

Les trois actrices mansloises fans de théâtre rendent hommage à Jean Cocteau. Photo CL

Théâtre entre amis

Joindre pour le plaisir chez des amis, c'est faire aimer le théâtre. À Angoulême, il y a la scène loin du public et des loges pour les artistes. A Villefagnan, chez Anne Bruneau, il n'y a ni scène, ni coulisse. On a joué dans le salon salle à manger, la cuisine servant de loge aux artistes. Le décor? Juste une petite table et un prie-dieu apportés de Mansle. Tapies dans la cuisine, les trois actrices ont le trac. C'est une confiance du comédien Raymond Fiabane, qui a mis en scène «Coct'Elles» pour trois actrices mansloises épriques de théâtre. Ces amatrices vont jouer Jean-Coc, «Coct'Elles», un méli-mélo théâtral, des cartes qui se mélangent au milieu des lettres d'amour de Jean Cocteau à Jean Marais. Germaine (Marie-France Barbançon) est soit gouvernante, soit Émile (Cocteau), quand elle passe une veste, glisse un chapeau et tait sa voix grise. Ginette (Cathy Riffaud) en prison «la faute à un accident stupide», affronte le juge. Louise (Evelyne Lac) chante dans les cabarets et attend Émile... Raymond Fiabane explique la particularité de cette pièce et des amours compliqués de Jean Cocteau. «Notre soirée mérite bien un cocktail», invite Anne Bruneau. Belle occasion de féliciter les comédiennes et leur mettre en scène, et de confier ses sentiments.

Inscription au banquet du 8 Mai. À l'issue de la cérémonie du lundi 8 mai à 12h devant le monument aux morts de Villefagnan, un banquet sera proposé par le FNCR de Villefagnan-Ruffec à 12h45 dans la salle des fêtes de Villefagnan. Menu préparé par le Gensac. Le repas sera suivi d'une tombola. Prix du repas: 25€. Inscription avant le mardi 2 mai auprès de Roger Guyot, tél. 06 70 91 87 93, ou Gérard Prévost, tél. 05 45 31 62 94, ou Pierre Repenteau, tél. 05 45 31 60 29.

LA FORÊT-DE-TESSÉ

Journée rando, expo et concert. Le foyer rural organise le dimanche 14 mai à la Forêt-de-Tessé une randonnée pédestre (environ 10 km). Le départ sera donné à 9 heures à la mairie (inscription: 3€). Repas à 12h30 dans la salle des fêtes; 13€ (boisson et entrée concert comprises). Concert salle des fêtes à 16 heures, «Les p'tites Brel», un duo chantant à la contrebasse et à l'accordéon qui s'enchante à faire revivre les artistes incontournables d'hier: Brel, Piaf, Gainsbourg, Brassens, Ferré... Un voyage dans le temps (entrée concert seul: 4€). Inscriptions pour le repas avant le lundi 8 mai auprès de Véronique Roger (tél. 05 45 89 05 53), Arlette Queron (tél. 05 45 31 76 31), Françoise Ménard (05 45 31 68 55), Sylvain Barbier (05 45 31 68 91).

LA FAYE

Voyage en Andalousie. L'Association «Amistad Casas Viejas» organise un voyage en Andalousie du 3 au 10 octobre. Départ en bus sur le parking Meubles Moulinier à La Faye pour l'aller (et le retour) à l'aéroport de Mérignac, vol direct Bordeaux-Séville (aller-retour), hébergement en hacienda dans un grand parc avec un court de tennis et deux piscines. Programme: mardi 3, départ La Faye-Bordeaux, Séville, Albufeira-Faro (Portugal); mercredi 4, Albufeira-Faro; jeudi 5: Benalup-Casas Viejas; vendredi 6: Malaga; samedi 7, Bolonia; dimanche 8: Benalup-Casas Viejas; lundi 9: Cadiz; mardi 10: retour La Faye. Participation: 799€ comprenant deux repas par jour, les déplacements en avion, en bus ou en bateau, les entrées aux musées, spectacles, les visites ou excursions prévues au programme, l'assurance. Les frais de participation n'incluent pas les dépenses personnelles. Contact au 06 75 32 97 47 - e-mail casasviejasruffec@gmail.com

TOURRIERS

Brin d'aillet. Lundi 1^{er} mai, un brin d'aillet organisé par le club de l'Amitié est programmé à la petite salle à côté de la salle des fêtes de Tourriers, à partir de 9h30, pour le prix de 6 euros.

ANAINS

Brin d'aillet du foot. L'US Anais organise sa marche du brin d'aillet le lundi 1^{er} mai. Rendez-vous à 8h30 dans la salle des fêtes d'Anais pour une rando de 10 km. Pause restauration avec dégustation du brin d'aillet, avant un repas au stade après la randonnée. Tarifs: journée complète 18€ et 6€ (moins de 12 ans). Marche seule et casse-croûte: 6€. Réservations et informations auprès de Noémie Picard au 06 50 79 35 50.

NORD RUFFÉCOIS

Mardi 10 octobre 2017

A white outline map of the state of Lower Saxony, Germany, set against a dark grey background.

10

■ Le schéma de cohérence territoriale Ruffecois est en cours de finalisation
■ Avec de grands enjeux, en termes d'habitat, d'urbanisme ou de transports

«Un territoire équilibré mais fragile»

c.aucher@charentelibre.fr

Que ce concrète territoire sur le Pays du Ruffécois, 37 341 habitants, 88 communes réparties aujourd'hui sur les deux communautés de communes Val-de-Charante et Cœur-de-Charante ? C'est l'objet du Scot, schéma de cohérence territoriale, qui est dans sa phase finale. Un sujet complexe qui sonne de sigles difficilement compréhensibles, mais qui va définir des choses aussi essentielles que l'habitat, l'urbanisme ou les déplacements. Un document réglementaire de référence pour l'aménagement du Ruffécois, élaboré par le Pôle d'équilibre territorial et rural du Ruffécois (PERR). Questions à Isabelle Auricoste, présidente du PETR, et Dimitri Letourneau, chargé de mission Scot.

territoriale du Ruffecois doit être finalisé cette année. Où en êtes-vous ?

document d'orientations et d'objectifs qui définit les stratégies à mettre en place. Début 2018, le Scot devra être validé par les services de l'Etat, avant une enquête publique d'un mois. On peut tabler sur une approbation du Scot fin 2018 ou début 2019.

Quelques grandes lignes ont été dégagées du diagnostic mené dans le territoire ?

Dimitri Letourneau. Un maintien relatif global de la population grâce à de nouveaux arrivants, mais aussi un nombre d'emplois qui a augmenté : plus de 1 600 emplois ont été créés depuis quinze ans sur le territoire.

Le bassin de Ruffec nous a beaucoup surpris. La ville et les communes périphériques totalisent quelque 3 375 emplois, bien plus que le sud du territoire, en périphérie d'Angoulême. Beaucoup d'habitants du sud de la Vienne et des Deux-Sèvres viennent à Ruffec pour trouver des commerces et services qu'ils n'ont pas chez eux, notamment la gare et l'hôpital. Ça représente un bassin de 100 000 personnes. Cela explique toute la bataille pour retrouver une gare TGV à Ruffec¹.

**Vous avez comptabilisé
beaucoup de logements vides...
D. L. On compte environ
2 000 logements vacants sur le**

«À chaque fois, un binôme professionnel et bénévole encadrera la soirée. Les soirs suivants seront dans le même ordre. L'entrée est gratuite. Il faut juste être adhérent à la structure, soit 10 € pour une année et 3 € pour les moins de 17 ans, encaissables à la deuxième séance», explique Valérie Vandier, la salariée référente.

«À chaque fois, un binôme professionnel et bénévole encadrera la soirée. Les soirs suivants apporteront une note d'insolite avec des jeux coopératifs, stratégiques, de rôle etc., en fonction des tranches d'âge.» Le karaoke lui aussi sortira des sentiers battus. «On chantera sur un thème, ou sur le principe de l'émission "N'oubliez pas les paroles", ou sur un blind-test», complète Jessica Vincent. Et enfin, le café-citoyen ouvrira un espace de libre expression, partage de connaissances ou de vécu. «Il n'est pas question de juger des compétences mais juste d'échanger cordialement», rassure Valérie Vandier. Les Nocturnes de la Chrysalide s'installeront dans l'espace réaménagé aux vacances de Pâques, à l'entrée de l'espace socioculturel. Un lieu tout public que les responsables de la structure aimeraient voir s'animer davantage.

A collage of images from the book 'Les Nocturnes de La Chrysalide'. It includes a girl holding a caterpillar, a caterpillar on a leaf, a butterfly, and several other photographs of children and butterflies.

CELLEFROUIN

■ recommandent ce vendredi 13 octobre avec un spécial «jeux de société».

Photo CL

Troc aux plantes dimanche

propose un trioc aux plantes, ce dimanche 15 octobre de 10h à 16h à l'aire de loisirs à Cellefrouin. Les visiteurs jardiniers pourront déposer ce qu'ils ont en surplus et récupérer ce qui leur manque. Une exposition artisanale et la présence d'une herboriste compléteront la manifestation. Réservation sur place.

05 45 71 44 30.
buvette et tombola. Renseignements au

ANIMATION

À partir de ce vendredi 13 octobre et jusqu'à la fin de l'année dans un premier temps, La Chrysalide, l'espace socio-culturel de Ruffec, lance ses Nocturnes. Elles auront lieu le deuxième, troisième et quatrième vendredi du mois, de 19h30 à 22h autour de trois grands thèmes bien arrêtés.

Réagissez
à l'actualité sur
www.charentelibre.fr

Bio d'ici : un lieu de dépôt sur la commune

Depuis le 22 juin, le domaine d'Échoisy accueille cette nouvelle activité sous le préau situé dans la cour de ferme.

Le « Bio d'ici » est une association de producteurs bio locaux, organisés pour la vente directe de proximité, dans le Nord-Charente et ses environs.

Les achats se font via internet avant le mardi soir. Les clients peuvent ensuite récupérer leur panier le jeudi de 17h à 19h.
Pour plus d'information : <http://www.lebioidici.com> ou au 05 45 31 10 72



Calltom : rappel des jours de collecte



Collecte des ordures ménagères

Jeudi matin

Fréquence de collecte : une fois par semaine

Collecte sélective

Vendredi matin

Fréquence de collecte : toutes les 2 semaines (semaines impaires)



En cas de doute, vous pouvez retrouver les jours de ramassage sur le site : <http://www.calltom.com/fr>

Agenda des prochaines manifestations

9 janvier : galette des rois pour les adhérents de « La Récré ».

13 janvier : voeux du maire à 11h30.

13 février : assemblée générale de « La Récré ».

17 février : repas tarifillette organisé par « La Messnie du seigneur du Lau ». Pour vous inscrire s'adresser au 05.45.69.37.16 ou au 06.08.74.50.33.

Informations pratiques

Mairie de CELLETTES - place de la mairie - 16230 CELLETTES

Tél : 05 45 22 28 54 - Fax : 05 45 20 72 03 - Mail : cellettes.mairie@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture de la mairie : Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi 13 h 30 - 17 h 30

En cas d'urgence ou pour un RDV, vous pouvez contacter le Maire ou ses Adjoints :

Franck CHARENAT : 05 45 22 79 98

Norbert AGUESSEAU : 05 45 22 48 34

Didier VIDAUD : 05 45 68 46 41

Caroline PERRON : 05 45 22 71 45

② Responsables de la rédaction : Sandrine GIRARD et Yves LACOUTURE

Pour le prochain numéro, merci de transmettre une proposition de contenu à sandrinegirard16@hotmail.fr ou à la Mairie avant le 15 mars 2018.

Les échos de Cellettes et d'Échoisy

Bulletin municipal n°11
Janvier 2018

Le mot du Maire

En ce début d'année 2018, je vous adresse à tous mes meilleurs vœux de bonheur, de santé et de réussite ! J'espère avoir le plaisir de vous rencontrer à l'occasion de la petite cérémonie organisée par la municipalité le 13 janvier prochain, pour partager nos vœux autour d'un verre de l'amitié !

L'une de nos ambitions cette année sera d'ouvrir le restaurant du Moulin d'Échoisy, dont les travaux de rénovation auront été le grand chantier de 2017. Nous sommes toujours à la recherche d'un gérant, mais nous espérons que l'établissement pourra fonctionner dès l'arrivée de l'été !

En tout cas, petit à petit, notre Domaine d'Échoisy poursuit sa renaissance !

Le Maire de Cellettes
Franck CHARENAT

État civil

Naissance : bienvenue à Rosalina Mauricette POGNON FERREIRA qui est née le 14 Mars 2017, et félicitations aux parents !

Décès : Serge PROUST nous a quitté le 21 Septembre 2017, ainsi que Jean-Marie MOREAU le 23 Septembre 2017 et Guy PORCHER le 29 Novembre 2017. Toutes nos condoléances à leurs familles et à leurs proches.

Les principales décisions du Conseil Municipal

Séance du 07/03/2017 : des terrains ont été loués à M. PAUTRAT sur le domaine d'Échoisy, pour lui permettre de faire pâture ses animaux tout en entretenant des terrains qui s'enrichaient sur le bord de la Charente.

Séance du 03/07/2017 : à cause de problèmes récurrents de divagation de chiens, un arrêté municipal a été pris. Les propriétaires de chiens sont invités à faire preuve de vigilance pour éviter tout incident avec le reste de la population.

Séance du 02/10/2017 : un nouveau terrain de la Zone des Combes a été vendu, cette fois au profit de la Société POLYREP' – La commune a signé un contrat Natura 2000, qui rémunère le maintien de vieux boisements alluviaux dans le site Natura 2000 de la « Vallée de la Charente en amont d'Angoulême ».

En Bref...

L'association de foot a financé 4 postes informatiques pour l'école de Cellettes. Bravo et merci pour cette mobilisation !

Le Restaurant du Moulin Neuf

La Commune cherche un professionnel pour son futur restaurant du Moulin Neuf. Une annonce a été déposée sur le site « leboncoin.fr ».

Situé à côté de 2 gîtes classés, dans un cadre agréable au bord de la Charente sur le domaine d'Échoisy à 5km de Mansle. Ouverture possible à l'année, idéal pour couple, 950 € de loyer par mois, y compris logement (2chambres).



Cuisine neuve, équipements : hotte et plonge, matériel inox, salle de restaurant 50 places, terrasse extérieure couverte bois située sur un îlot. Possibilité de salle d'exposition à l'étage, anciens mécanismes du moulin visibles.

Parking ombragé à proximité.

Pour tout contact : cellettes.mairie@wanadoo.fr

Recensement

Les communes de moins de 10 000 habitants font l'objet d'une enquête de recensement exhaustif tous les cinq ans, selon un calendrier publié par l'Insee.

Les agents recenseurs, personnels publics recrutés par le Maire, sont responsables de la collecte des informations. Ils ont reçu une formation dispensée par la commune et l'Insee. Ils disposent d'une carte tricolore avec photographie, signée par le maire et qui officialise leur fonction. Ils sont tenus au secret professionnel.

Un agent recenseur visitera prochainement chaque foyer et y déposera les documents suivants :

- une feuille de logement,
- un bulletin par personne vivant habituellement dans le logement recensé,
- une notice d'informations sur le recensement et sur les questions courantes que les citoyens peuvent se poser.

Dans le cas où les habitants préfèrent répondre par Internet, seule la notice d'informations est distribuée (avec un identifiant unique et un mot de passe lié à l'identifiant).

Edwige PERRON, agent recenseur, et Jean Marc DOSBAA, coordinateur, pourront vous aider à remplir ces questionnaires. L'enquête de recensement se déroulera du 18 janvier au 17 février prochain.

Participer au recensement est un acte civique. C'est aussi une obligation selon la loi du 7 juin 1951 modifiée.



L'Association des parents d'élèves

Nouveau bureau pour l'APE : Président : DESBORDES Sébastien – Présidente Adjointe : MORIN Célia – Secrétaire : PERRON Edwige – Secrétaire adjointe : DOAT Géraldine – Trésorière : NICOLAS Céline – Trésorière adjointe : ROCHEAU Angélique ;

Cette année l'APE financera une sortie à l'aquarium de La Rochelle pour la classe de Mme BÉHARRELLE et une activité équitation pour la classe de Mme PICHON.

Afin de pouvoir financer ces sorties, le bureau mènera les actions suivantes : vente des photos de classe et de chocolats à noël puis à pâques, installation d'une benne à carton du 29/12/17 au 02/01/18 et du 01 au 04/06/18, organisation au mois de Juin d'une journée récréative pour les enfants et les familles au stade de Cellettes avec des structures gonflables.

Bientôt l'interdiction des produits phytosanitaires

Depuis le 1er Janvier 2018, les collectivités publiques ont interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires (desherbant, insecticides, fongicides...) pour l'entretien des espaces verts publics. Seules les cimetières et les terrains de sport échappent encore à cette réglementation.

L'interdiction d'utiliser ces produits devrait être étendue aux particuliers dès le début 2019, leur vente étant déjà largement sous contrôle en jardinerie. Les produits de biocontrôle (c'est-à-dire de lutte biologique intégrée), les produits à faible risque (type purins) et les produits autorisés en agriculture biologique ne sont pour l'instant pas soumis à cette interdiction.

Des solutions et des outils alternatifs existent, et le Pays du Ruffécois dispose par exemple, de quelques uns de ces matériels qui sont gratuitement mis à disposition des agents communaux.

Le SCOT du Ruffécois

Le SCOT (Schéma de Cohérence Territorial) est un document règlementaire que le Pays du Ruffécois a proposé d'élaborer pour et avec l'ensemble des communes et des intercommunalités du territoire, afin de les aider, les guider et les orienter dans la définition de leurs politiques d'urbanisme, d'habitat, de déplacements... Les documents d'urbanisme existant ou à venir devront être compatibles avec le SCOT : Plans Locaux d'Urbanisme, cartes communales, etc... Il comprend plusieurs documents :

- Un rapport de présentation qui regroupe notamment un diagnostic territorial et l'état initial de l'environnement,
- Un projet d'aménagement et de développement durable (PADD), qui affiche le projet de territoire en fixant les objectifs des politiques publiques d'aménagement dans de nombreux domaines.
- Un document d'orientations et d'objectifs (DOO).

Aujourd'hui, le SCOT du Ruffécois est en cours de finalisation. Une exposition de présentation circulera dès le début de l'année 2018 dans les communes. Vous pouvez également consulter le site internet dédié : www.scotduruffeocois.com.

NORD RUFFECOIS

Samedi 3 mars 2018

■ Les élus sont inquiets face à la limitation de consommation d'espaces dédiés à la construction ■ Ils dénoncent un frein au développement du milieu rural.

Urbanisme: la fronde des élus de Cœur-de-Charente

Céline AUCHER
c.aucher@charentelibre.fr

«**N**os bougs ruraux sont appelés à mourir». Dans la salle des fêtes de Villejésus jeudi soir, le cri du cœur du maire de Saint-Fraigne, Franck Bonnet, n'a pas manqué de faire écho. En cause ? La limitation de la consommation des espaces naturels, agricoles ou forestiers, une des lignes nationales directrices qui s'impose au Schéma de cohérence territoriale (Scot) Ruffécois, en cours de finalisation sur le Pays du Ruffécois. Le deuxième point à l'ordre du conseil communautaire de Cœur-de-Charente jeudi, et celui qui a fait le plus débat. 360 hectares, ce serait le potentiel attribué à la construction de nouveaux logements à l'horizon 2035 sur le Pays du Ruffécois, 60 % pour Cœur-de-Charente, 40 %

L'Etat nous dit: «Vous avez des maisons vides à Saint-Fraigne». Mais elles ne sont pas à moi !

Le début a été riche jeudi soir entre Isabelle Auricoste, présidente du Pays du Ruffécois, et les élus de Cœur-de-Charente. Photo C. A.



Un point d'étape sur la fibre optique

Le conseil communautaire a été l'occasion jeudi soir de faire un point d'étape sur le déploiement de la fibre optique, «*l'enjeu majeur, l'autoroute de demain*», pointe le vice-président Christian Croizard. Alors que cinq réseaux de raccordement optique sont à construire sur le territoire de Cœur-de-Charente, les neuf premières communes doivent être équipées en 2018. «*Un calendrier prioritaire pour celles qui sont le plus en souffrance numérique, à l'exception de Lichères,*

dont les 95 prises auraient été très coûteuses à installer tout de suite», pointe Christian Croizard. Lomné, Juillé, Charmé, Villejésus, Aigre, Ebiron, Saint-Amand-de-Bonx, Anais et Vars font ainsi partie du premier jalon. Il y en aura quatre jusqu'en 2021. Sachant qu'à partir des futurs points optiques de branchement, à moins de 90 mètres des habitations, le raccordement abonné pourra se faire sous un mois dès commande chez un opérateur.

«*C'est l'intérêt du Scot de planifier un développement équilibré et de mieux adapter la loi, tempère Isabelle Auricoste. On a quand même des outils d'aide financière qui permettent de participer à la rénovation*»

SAINT-FRONT
VALENCE

Repas annuel de la chasse. La société de chasse de Saint-Front-Valence organise son repas annuel le dimanche 18 mars à 12 heures à la salle polyvalente de Saint-Front. Prix du repas: 22 € par adulte, 10 € par enfant de moins de 14 ans, gratuit pour les enfants de moins de 8 ans. Inscriptions avant le 13 mars auprès de Daniel Raffoux (05 45 39 58 78 ou 06 41 31 97 02), Jacques Faye (05 45 39 28 53), Philippe Meyer (05 45 69 74 80).

à l'exception de Lichères,

LYCÉE ROC FLEUR
Général - Professionnel - Supérieur
Marché des producteurs

PORTES OUVERTES



ENSEMBLE SCOLAIRE SACRÉ-CŒUR

Disponibilité

Ecoute et accueil

Confiance éducative

Encadrement de qualité

Taux de réussite aux examens élevé

4^e et 3^e professionnelles

2^e générales et technologiques - BAC général S et ES

BAC Pro: Services aux personnes (BAPAT)

laboratoire Contrôle qualité (LCQ)

BTSA: Développement/Animation des territoires ruraux (DATR)

Technico Commercial (TC)

6^e à 2^e de Général - Bac Pro 1, 60 60

Vocational

www.rocfleur.net

VENDREDI 2 MARS de 17h à 19h

(lycée)

Un grand pas en avant pour votre avenir /

De la maternelle au BTS choisir la voie de la réussite dans des établissements dynamiques et polyvalents

10 MARS OUVERTURE DE LA TRUITE Pour une saison réussie, préparez-vous dès maintenant !

Benjamin GAUTIER - SARL LIGNE DE MIRE
3, av. Géaston-Sieur - RUFFEC - 05 45 31 39 03



Zoom

Nord-Charente

Le Crédit agricole en fusion



des agences fusionnées.

Photo CL

Le Crédit agricole de Ruffec a organisé son assemblée générale et extraordinaire pour officialiser sa fusion avec Villefagnan et Champagne-Mouton. Jean-Louis Marcilland va diriger les quatre entités, avec Mansle qui reste indépendante, sous l'appellation «Nord-Charente». Chacune des trois agences fusionnées garde ses responsables, Jean-Louis Marcilland à Ruffec, Virginie Barit à Villefagnan et Françoise Ronzo à Champagne-Mouton. Il y aura de plus un président par caisse locale, Bernard Fradin à Ruffec, Brigitte Prudhomme à Villefagnan et Gabriel Cornuau à Champagne-Mouton. «Cette fusion va renforcer notre présence à Champagne-Mouton et à Villefagnan avec une ouverture au public tous les jours et la mise en place de distributeurs et autres outils technologiques. Les personnels, 15 personnes, restent en place», rassure le directeur. Autre avantage de la fusion, l'optimisation des moyens au service des associations et du développement du territoire.

En dix ans, on a le temps de mourir !», se désespère James Chabat, le maire de Montignac. Un blocage qui concerne les territoires non encore soumis au Scot. Ça ne devrait plus trop tarder pour le Pays du Ruffécois, dont le projet doit être validé cette année, après enquête publique. Pour une approbation prévue début 2019. «Cela prend du temps, mais on est parti tôt. On sera parmi les premiers territoires ruraux en Charente à avoir un Scot», avance Isabelle Auricoste.

ROCFLEUR

MARCHÉ DES PRODUCTEURS

SAMEDI 3 MARS de 9h à 17h30

(lycée)

Un grand pas en avant pour votre avenir /

De la maternelle au BTS choisir la voie de la réussite dans des établissements dynamiques et polyvalents

6^e à 2^e de Général - Bac Pro 1, 60 60

Vocational

www.rocfleur.net

VENDREDI 2 MARS de 17h à 19h

(lycée)

Un grand pas en avant pour votre avenir /

De la maternelle au BTS choisir la voie de la réussite dans des établissements dynamiques et polyvalents

6^e à 2^e de Général - Bac Pro 1, 60 60

Vocational

www.rocfleur.net

VENDREDI 2 MARS de 17h à 19h

(lycée)

Un grand pas en avant pour votre avenir /

De la maternelle au BTS choisir la voie de la réussite dans des établissements dynamiques et polyvalents

6^e à 2^e de Général - Bac Pro 1, 60 60

Vocational

www.rocfleur.net

NORD RUFFÉCOIS

Lundi 23 avril 2018

■ Le Pays du Ruffécois organise une réunion autour du Schéma de cohérence territoriale jeudi à Courcôme ■ En interpellant le public avec des questions ludiques.

Courcôme: un quiz pour mieux digérer le Scot

Céline AUCHER
c.aucher@charentelibre.fr

Combien d'habitants sur le Pays du Ruffécois, à cheval sur les deux communautés de communes de Cœur-de-Charente et Val-de-Charente ? Combien de vaches ? Ou encore quelle superficie l'agriculture occupe-t-elle ? C'est le genre de questions pour un champion que le Pôle d'équilibre territorial et rural du Ruffécois (PETR) prépare pour la réunion publique consacrée au Scot, le Schéma de cohérence territoriale du Pays du Ruffécois, ce jeudi 26 avril à Courcôme (1).

«Une manière ludique de faire passer de l'information sur un sujet technique encore ignoré de beaucoup d'habitants», lance Isabelle Auricoste, présidente du PETR.

Un quiz, plus alléchant que le terme de «document d'orientations et d'objectifs» dont il sera question. La dernière ligne droite du Scot, qui doit définir les stratégies à mettre en place pour aménager le territoire, des sujets très concrets qui touchent aux paysages, aux services, à l'emploi, l'habitat, la mobilité et l'environnement. «Une soirée citoyenne



Dimitri Letourneau et Isabelle Auricoste, chargé de mission et présidente du Pays du Ruffécois, veulent informer la population de manière ludique.

Photos CL

pour informer, mais aussi recueillir l'avis de la population, précise Dimitri Letourneau, chargé de mission Scot. On n'est pas sur un document figé, il peut évoluer.» Un cadre qui devrait

être validé début 2019 et s'imposera aux plans locaux d'urbanisme intercommunaux (2). L'occasion pour le PETR de remettre les choses à plat, suite aux inquiétudes manifestées par les élus quant à la limitation des terres constructibles (lire CL des 3 et 29 mars). Sur les 86 communes qui composent le Pays du Ruffécois, la grande majorité n'a pas de document d'urbanisme. Résultat?

“

L'idée est de densifier les bourgs quand c'est possible et quand ça ne l'est pas, de construire autour.

«Elles sont aujourd'hui soumises au règlement national d'urbanisme, alors que les lois de l'Etat sont devenues de plus en plus contraignantes et interdisent notamment toute construction hors

des bourgs, résume Isabelle Auricoste, qui veut tordre le cou à l'idée que le Scot serait une contrainte supplémentaire. «La contrainte la plus forte, c'est celle qui pèse aujourd'hui. Le Scot est justement là pour donner une interprétation locale du code de l'urbanisme en prenant en compte nos contraintes et besoins.»

3 300 logements à l'horizon 2035 ?

50 % d'espaces naturels et agricoles à consommer en moins, c'est l'objectif fixé par l'Etat, qui fait de la densification des centres-bourgs la priorité. Le PETR compte défendre plutôt une baisse de 30% sur les vingt prochaines années. «Pas un pourcentage calculé au hasard, indique Dimitri Letourneau, en pointant les 300 hectares de terres naturelles et agricoles «consommées» entre 2002 et 2012 sur le territoire. «Il prend en compte le nombre de logements nécessaires, ne serait-ce que pour conserver la population actuelle.» Et derrière, des emplois, des services et commerces.

3 300 nouveaux logements à l'horizon 2035, c'est le besoin estimé par le PETR. «Le milieu rural a besoin de souplesse, reprend Dimitri Letourneau. L'idée est de densifier les bourgs quand c'est possible et, quand ça ne l'est pas, d'essayer de construire autour.» «Mais sans faire des lotissements éloignés comme cela s'est fait ces dernières décennies», pointe Isabelle Auricoste. En incitant à diversifier une offre qui n'est aujourd'hui pas satisfaisante, «notamment en termes de studios qualitatifs pour de jeunes travailleurs, de logements pour des jeunes ménages ou de personnes âgées qui ont besoin d'être de plain-pied au plus près des services.»

(1) Réunion publique ce jeudi 26 avril à 19h à la salle des fêtes de Courcôme.

(2) Le Scot doit être validé fin mai par les élus du Pays du Ruffécois et soumis aux différentes institutions avant l'enquête publique prévue fin 2018 et la validation par le préfet début 2019.

Une nouvelle directrice pour le Pôle d'équilibre territorial et rural du Ruffécois

Francine Mansiet, c'est le nom de la nouvelle directrice du Pôle d'équilibre territorial et rural du Ruffécois qui vient de remplacer Mélanie Moreau. Pas une novice. «J'avais le même poste auparavant au sein du Pays de la vallée du Lot, en Lot-et-Garonne», indique Francine Mansiet, qui a pris ses fonctions début mars. Et découvre un nouveau territoire, à cheval sur les communautés de communes Cœur-de-Charente et Val-de-Charente. «Un Pays qui anime une grande diversité de missions: élaboration du Scot, tourisme, organisation des Florales, programme Territoire à énergie positive ou encore



Francine Mansiet, la nouvelle directrice du PETR.

prêt de matériel pour tout ce qui touche à l'environnement. C'est assez remarquable et traduit un vrai dynamisme.»



Publications



PETR Pays Ruffécois

1 min ·

Le dernier document du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) a été présenté aux différents acteurs du territoire et chambres consulaires. Nous vous proposons de venir le découvrir demain (jeudi 26 avril) à la Salle des Fêtes de Courcôme à partir de 19 heures. Ce document définit les grandes règles d'aménagement du territoire.



J'aime

Commenter

Partager



PETR Pays Ruffécois a partagé une publication.

19 avril, 15:52 ·



Florence Bouchoux ► ATTITUDE FM

19 avril, 15:44 ·

Pays à Mansle

Communauté

Tout afficher

Invitez vos amis à aimer cette Page

105 personnes aiment ça

112 personnes suivent ce lieu

À Propos

Voir tout



Envoyer un message

www.paysduruffeocois.com

Pays - Service public et administration

Suggérer des modifications

D'autres personnes aiment également



Office de Tourisme d...

Centre d'informations touristiques

J'aime



Comite Des Fetes St...

Planificateur d'évènements

J'aime



Location Canoës Ka...

Équipe sportive

J'aime

Français (France) · English (US) · Español · Português (Brasil) · Deutsch



Confidentialité · Conditions générales · Publicité ·

Choisir sa pub · Cookies · Plus

Facebook © 2018

PAYS RUFFÉCOIS

Le Scot présenté aux citoyens avant l'enquête publique

Les habitants du Pays ruffécois ont appris que le Schéma de cohérence territoriale prévoyait de construire 194 logements par an jusqu'en 2035.

Le Pays ruffécois a proposé jeudi dernier une soirée citoyenne pour présenter son Schéma de cohérence territoriale (Scot), à la salle des fêtes de Courcôme qui affichait complet. «On est à la fin de ce travail qui sera suivi d'une enquête publique», a annoncé Isabelle Auricoste, présidente du Pays ruffécois. La salle a pris des allures de cabaret, les élus et le public se sont assis autour de tables rondes qui tout au long de la soirée se sont garnies de victuailles.

Les discussions sont allées bon train. Le Projet d'aménagement et de développement durable (Padd) par sa stratégie définit un ensemble d'éléments majeurs de la politique d'aménagement; par lui, débute la présentation qui se veut ludique. Le Document d'orientation et d'objectifs (DOO) prescrit des mesures pour cultiver un cadre de vie harmonieux et un développement dynamique. En vue d'«attirer 3 000 nouveaux habitants sur le territoire à l'horizon 2035, de concilier développement résidentiel et cadre de vie, d'organiser les mobilités, de développer l'économie et l'emploi sur le territoire, de mettre en valeur le patrimoine naturel et culturel». Le diagnostic du territoire a débuté en 2014, le Padd a été élaboré de 2015 à 2016, sa traduction réglementaire a commencé en 2016 pour se terminer dans le courant de cette année, l'approbation est prévue début 2019. Pour passer en revue le territoire du Pays ruffécois, un quiz a été proposé à la salle. Il a offert parfois de bonnes colles, mais d'autres comme les élus de Montjean, La Magdeleine et La Forêt-de-



La salle des fêtes de Courcôme a pris des allures de cabaret, élus et habitants se sont assis autour de tables rondes qui se sont garnies de victuailles.

Photo CL

Tessé, debout sur les pédales, ont vaillamment réussi à gagner deux places pour les Flammes de Mansle les 12 et 13 mai.

Un quiz sur le territoire

Ils ont su dire que la population sur le Pays ruffécois est de 37 400 habitants (1^{er} janvier), que sa densité est de 35 habitants/km², qu'il compte 2 700 résidences secondaires, qu'il offrait 11 700 emplois en 2013, dispose de 800 entreprises artisanales, que 70 000 ha sont destinés à l'agriculture (soit 70 % des sols), que la Charente traverse le Pays sur 90 km (de Taizé-Aizie à Vars), que les abords de la Charente sont riches de 10 espèces remarquables, que 80 monuments sont classés (50) ou inscrits (30) sur la liste des monuments historiques.

Le DOO lance un challenge: construire 194 logements par an en moyenne entre 2018 et 2035, soit 3 500 logements. En optimisant l'espace, économisant sur les réseaux, en regroupant l'habitat dans

les villages et bourgs, protégeant l'économie agricole et sylvicole, favorisant le tourisme par la mise en valeur des richesses locales au travers de la signalétique, etc.

Dans la salle, des questions ont émergé, telles celle se rapportant au problème des maisons vides dans les villages et n'appartenant pas aux collectivités, freinant ainsi l'arrivée de nouveaux habitants. Beaucoup de maisons sont aussi à vendre, mais elles ne sont pas adaptées à la demande. L'éolien a été évoqué avec les distances imposées par rapport aux habitations, ou le photovoltaïque retourné à Montignac, les risques industriels soulevés. L'ensemble du document peut regrouper parfois des avis contradictoires.

L'étude s'arrête le 23 mai, ensuite une enquête publique permettra à chacun de consigner ses propos. «Puis le dossier sera instruit par l'Etat et on espère le voir adopté au début de 2019», a confié Isabelle Auricoste.

Pascal BAUDOUIN

VAL-DE-BONNIEURE

Brocante des footballeurs de Saint-Angeau. Le club sportif de Saint-Angeau organise un vide-greniers, ce samedi 5 mai, sur l'esplanade du logis, à Saint-Amant-de-Bonnieure, à partir de 6h. Emplacement: 16 le mètre linéaire. Buvette, restauration sur place. Renseignements et réservations au 06 31 24 61 10.

VILLEFAGNAN

Le Coq et la Rose discutent au café

Les réunions du groupe café de l'association Le Coq et la Rose ont lieu le vendredi à l'auberge de l'Étoile d'Or à Villefagnan de 14h30 à 16h pour discuter en français et en anglais. Voici le thème de ce vendredi 4 mai: Quel est le plus beau cadeau qu'on vous a offert? What was the best present you were ever given? Informations: Christine Cooper, tél. 05 45 30 18 97 ou mail legrenier.tusson@orange.fr

VARS

Les budgets votés à l'unanimité

Il a fallu attendre la fin du mois d'avril pour voir l'équipe municipale se réunir pour aborder le sujet toujours délicat des finances communales. En effet, entre le changement à la tête des services administratifs de la commune et la communication tardive des dotations d'Etat, l'élaboration des budgets a été pour le moins compliquée cette année. La partie la plus simple a donc été finalement l'adoption de ceux-ci par les élus. En effet, comme l'a rappelé Jean-Marc de Lustrac, le maire, la commune se porte bien financièrement, et malgré les baisses des recettes fiscales, les projets engagés pourront donc être poursuivis et ceux définis lors du débat d'orientations budgétaires, engagés.

Le résultat de l'exercice budgétaire de l'année 2017 se termine avec un solde positif de 532 000 € pour le budget principal. Par ailleurs, comme le taux d'endettement reste faible, la commune peut éventuellement avoir recours à l'emprunt. Les voyants sont donc au vert, et Jean-Marc de Lustrac a demandé aux élus de faire preuve d'efficacité pour faire avancer les dossiers.

En n°1 se place bien sûr la maison

pluridisciplinaire, dont les travaux

ont débuté en novembre 2017 et

qui devrait être livrée en juin prochain,

malgré une météo très défavorable.

Parmi les autres chantiers



Les élus ont décidé de ne pas augmenter les taux des taxes locales.

Photo CL

importants figurent la réhabilitation du bar-restaurant et l'extension des services municipaux. Les élus ont aussi défini les taux des taxes locales: il a été voté de ne pas les augmenter, et ce pour la onzième année consécutive. Le total des recettes de ces taxes se montera à 883 244 €.

En questions diverses, le maire a souhaité revenir sur le rapprochement envisagé avec Balzac: il a précisé que si une rencontre avait bien eu lieu avec les élus de la commune voisine, il n'y a aucun engagement pris à l'heure actuelle. Les échanges vont toutefois se poursuivre dans le but de créer une entité significative capable d'offrir des possibilités de développement importantes.

AIGRE

Foire-expo: le retour de la société avicole



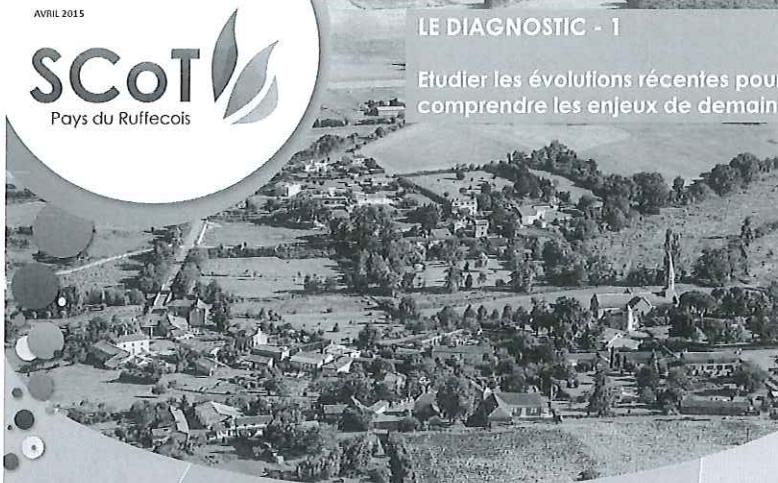
Après une absence forcée, en raison de l'épidémie d'influenza aviaire, ces deux dernières années, la Société avicole d'Aigre et du Nord Charente (1) a retrouvé le pavillon au centre du site, au grand plaisir des nombreux visiteurs de la 47^e Foire-expo d'Aigre. Les visiteurs ont pu remarquer de très jolis spécimens de gallinacées, pigeons et... lapins, fiertés des éleveurs présents. L'optimisme revient au sein de l'association qui, pour la petite histoire, est à l'origine de cette grande kermesse commerciale.

(1) Les responsables de la société avicole sont: Gérard César (1, rue Haute, Villérot, 16240 Sourigné, tél. 05 45 31 71 75), Jean-Michel Raboux et Bernard Gilleis.

Annexes 3



Etudier les évolutions récentes pour comprendre les enjeux de demain



HABITER AU RUFFECOIS

UN DYNAMISME DÉMOGRAPHIQUE CROISSANT IMPULSÉ PAR L'aire urbaine de l'Angoumois

- Un renouveau démographique lié au solde migratoire et une mutation de la structure de la population
- Des inégalités démographiques entre les intercommunalités : croissance démographique, tranches d'âge...

UN PARC DE LOGEMENTS STABLE

- Une accélération du rythme de la construction neuve, notamment sur les communes périphériques
- Une problématique de la vacance dans certains bourgs
- Un parc très ancien synonyme de précarité énergétique et d'insalubrité
- Une offre non adaptée à la taille des ménages et à la demande (offre locative et sociale peu développée)
- Une perception du logement « collectif » trop négative par les habitants

UN TERRITOIRE DE PROXIMITÉ À PRÉSERVER

- Un maillage en commerces et services de proximité supérieur à la moyenne départementale mais menacé
- Des opérations de mutualisation d'équipements engagées
- Une offre en équipements publics limitée : manque d'établissements d'enseignement secondaire, de maternité... ;
- Une offre médicale insuffisante
- Des phénomènes d'évasion commerciale (Angoulême, Poitiers, Cognac)
- Un accroissement des besoins en déplacements (motsifs, fréquence et distance) et un risque de dépendance énergétique des ménages les plus modestes

Chiffres clés

- 2200 emplois supplémentaires entre 1999 et 2010 liés à la construction, aux services et à l'emploi
- La dynamique de l'attractivité où il connaît le lieu de l'emploi salarié et des établissements en 2010

ET DEMAIN ?

Comment adapter l'offre en équipements, services et logements aux besoins des habitants ?



Chiffres clés

- En 2010, soit 2010, 1 777 habitants supplémentaires grâce à l'arrivée de nouveaux ménages rurban, en provenance de la Charente. Si le rythme se maintient, le Pays accueillera plus 40 000 habitants d'ici 2030.
- Un solde naturel négatif (- 547 habitants entre 1999 et 2010).
- Le parc de logements a augmenté de 11% par an entre 1999 et 2010, un rythme qui dépasse que la croissance de la population (0,5%).
- Les % des logements ont été construits avant 1974, exposant les ménages les plus fragiles à la précarité énergétique.
- 2% de logements sociaux.

TRAVAILLER DANS LE RUFFECOIS

UN TISSU ÉCONOMIQUE EN MUTATION

- Une progression continue de l'activité et de l'emploi depuis la fin des années 1990 mais une dynamique en partie liée à l'intérieur
- Un tissu dynamique de TPE/TPI à vocation artisanale
- Une économie présente qui résiste, permettant de répondre aux besoins de proximité
- De nombreux leviers de développement touristique à valoriser
- Un potentiel de développement conséquent des espaces d'activités
- Des zones industrielles et artisanales peu qualitatives et fortement consommatrices d'espaces naturels et agricoles
- La faiblesse de la desserte numérique et l'absence de fibre optique

UNE ÉCONOMIE AGRICOLE MAJORITYENEMENT TOURNÉE VERS L'EXPORTATION

- Une agriculture rémunératrice mais une baisse du nombre d'exploitations et d'actifs agricoles
- Une agriculture fortement consommatrice en eau mais une sensibilisation accrue des agriculteurs à l'environnement
- Des Groupements de Développement Agricole et d'associations d'agriculteurs qui valorisent les produits locaux : Bienvenue à la Ferme, Agritonus, Agrole, Indications géographiques Protégées...
- Des activités d'élevage fragilisées mais une progression de la diversification des activités

ET DEMAIN ?

Quelle politique pour l'emploi?
Zones d'activités, artisanat, filière bois, tourisme...



ET DEMAIN ?

Comment maintenir et développer une agriculture génératrice d'emplois sur le territoire ?

UN CAP COMMUN POUR 2035



Conseil régional Nouvelle-Aquitaine

LE DIAGNOSTIC - 2

Etudier les évolutions récentes pour comprendre les enjeux de demain



BOUGER DANS LE RUFFECOIS

ACCÉSIBILITÉ : UN ÉQUILIBRE QUI RESTE À TROUVER

- Des axes structurants (RN 10, voie ferrée) organisés selon une logique Nord Sud qui créent des coupures et une desserte inégale
- Un projet de LGV Sud Europe Atlantique qui concerne surtout le Sud du territoire
- Des transports collectifs concentrés autour de Ruffec-Aigre-Vars
- Un manque d'intermodalité (route/train, piéton/voiture)
- Une prédominance du véhicule individuel
- Un développement en cours du haut et très haut débit

ET DEMAIN ?

Quelle offre alternative à la voiture individuelle ?



RESPIRER DANS LE RUFFECOIS

UNE GESTION DE L'EAU PARTAGÉE

L'état de la ressource

- Un réseau hydrographique dense et des réservoirs écologiques : Son, Sonnette, La Bonnefure...
- Un état écologique dégradé : Impact de l'agriculture et du rejet des eaux usées

L'alimentation en eau potable

- Des stations de production d'eau potable nombreuses et de bonne capacité
- Une surexploitation générale de la ressource mais des améliorations des rendements des réseaux
- 4 captages classés «prioritaires Grenelle» au vu de leur vulnérabilité aux pollutions

La gestion des eaux usées et pluviales

- Des stations d'épuration récentes, performantes et conformes
- Des projets de création de réseaux collectifs en cours
- Des initiatives en faveur d'une meilleure gestion des eaux pluviales : réseau séparatif, schéma directeur

UN PATRIMOINE ÉCOLOGIQUE DIVERSIFIÉ

- Une forte diversité floristique et faunistique fragilisée par une intensification des activités humaines
- De nombreux sites protégés

DES PAYSAGES DIVERSIFIÉS

- Un territoire agricole diversifié
- Une naturelité forte et plurielle: méandres de la Charente, réseau de parcs et jardins
- Un patrimoine vernaculaire, archéologique et architectural riche et varié
- Des formes urbaines anciennes bien intégrées dans leur environnement
- Des choix d'urbanisme en conflit avec la qualité du cadre paysager et l'identité locale

RISQUES ET NUISANCES : DES FACTEURS MAÎTRISÉS

- Le risque inondation : une vulnérabilité importante mais bien encadrée : 4 PPRI approuvés
- Un territoire peu producteur de déchets et une tendance à la baisse ; un réseau de déchetteries bien réparti sur le territoire
- Des nuisances sonores modérées et encadrées malgré deux infrastructures impactantes

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

- Des énergies renouvelables en progression : agrocarburants, éolien, géothermie, photovoltaïque, filière bois-énergie...
- Une filière bois-énergie en cours de structuration
- Des secteurs très consommateurs d'énergie fossiles (logements anciens, transports...)
- Un potentiel pour les énergies renouvelables

ET DEMAIN ?

Comment améliorer la gestion de la ressource en eau ?

ET DEMAIN ?

Comment concilier préservation de la diversité agricole, naturelle et paysagère et développement urbain ?

ET DEMAIN ?

Quel développement urbain au regard des risques et de la gestion des ressources ?

ET DEMAIN ?

Comment mettre en œuvre la transition énergétique ?

UN CAP COMMUN POUR 2035

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du SCoT est la feuille de route de la politique d'aménagement du Pays du Ruffécois. Il exprime les objectifs que le Pays se fixe à long terme (environ 15 ans) en matière d'urbanisme, de développement économique et social et d'environnement. Ses ambitions et objectifs sont identifiés à partir des enjeux du diagnostic territorial. Clé de voute du SCoT, le PADD constitue un socle de réflexion en amont de la troisième grande étape de la démarche, le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO).

AMBITION 1

DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE LOCALE

OBJECTIF 1 : STRUCTURER ET ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- En accompagnant et aidant les entreprises à s'installer ;
- En optimisant les productions locales et en accompagnant l'organisation des filières ;
- En favorisant la diversification agricole.

OBJECTIF 2 : RENDRE LE TERRITOIRE LISIBLE, ATTRACTIF ET SE DONNER LES MOYENS DE DÉVELOPPER LE TOURISME

- Travailler sur l'image du territoire et communiquer sur ses atouts ;
- Valoriser le potentiel touristique du territoire.

AMBITION 2

MAINTENIR ET RENFORCER L'EQUILIBRE DE L'ARMATURE TERRITORIALE

OBJECTIF 1 : GARANTIR UNE BONNE RÉPARTITION DES POLARITÉS SUR LE TERRITOIRE AFIN DE :

- Garantir le dynamisme des pôles ;
- Accueillir les nouveaux habitants principalement au sein de l'aire d'influence du pôle de service supérieur de Ruffec, des pôles de services intermédiaires (Mansle et Aigre) et des pôles de proximité (Villefagnan, Courcôme, Verteuil-sur-Charente, Nanteuil-en-Vallée, Verdille, Aunac, Luxé, Villejésus, Saint-Angeau, Montignac-Charente, Saint-Amant-de-Boixe, Tourriers, Vars et Anais)

OBJECTIF 2 : MAINTENIR UN BON NIVEAU DE SERVICES ET D'ÉQUIPEMENTS

- En cohérence avec l'armature territoriale souhaitée, structurer, développer et mobiliser l'offre en équipements publics, médicaux, commerciaux, récréatifs et en réseaux (assainissement, télécommunications).

OBJECTIF 3 : ORGANISER LES MOBILITÉS EN COHÉRENCE AVEC LES BASSINS DE VIE

- S'appuyer sur les polarités pour organiser les mobilités au sein du Ruffécois (transports collectifs, intermodalité, mobilités et liens est-ouest)
- Adapter l'offre de transports en fonction des caractéristiques et bassins de vie du SCoT.

AMBITION 3

MIEUX METTRE EN VALEUR LES ATOUTS NATURELS ET PATRIMONIAUX

OBJECTIF 1 : GARANTIR UN CADRE DE VIE DE QUALITÉ :

- Favoriser la requalification des centre-bourgs ;
- Favoriser l'intégration paysagère des constructions ;
- Garantir la préservation des caractéristiques identitaires et culturelles ;
- Faire du développement économique de qualité (organisation des zones d'activité, développement de sites d'implantation qualitatifs, intégration paysagère des constructions agricoles).

OBJECTIF 2 : OPTIMISER L'UTILISATION DES RESSOURCES NATURELLES

- Développer la production énergétique renouvelable ;
- Rationaliser les usages de la ressource en eau et sécuriser l'approvisionnement ;
- Maîtriser les rejets et la qualité de l'eau.

OBJECTIF 3 : FAIRE DES ESPACES NATURELS UN SUPPORT DE DÉVELOPPEMENT

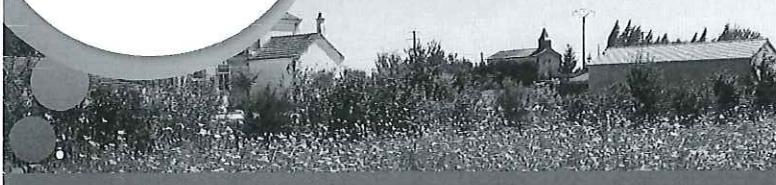
- Garantir la préservation des paysages emblématiques ;
- Poursuivre les opérations de reconquête des zones humides ;
- Développer une économie en lien avec ces espaces naturels.

OBJECTIF 4 : PRÉSERVER, VOIRE RESTAURER LES ESPACES NATURELS Majeurs

- Préserver de tout développement urbain les réservoirs de biodiversité (milieux aquatiques, zones humides, bois et forêts...)
- Relier les massifs boisés entre eux ;
- Encadrer le développement urbain au sein des corridors écologiques ;
- Préserver la nature en ville et les îlots verts ;
- Maintenir l'armature naturelle existante dans les secteurs de projets.

Choisir un cap pour un projet de territoire cohérent

LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES



Le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) est une démarche portée par le PETR du Pays Ruffecois pour le compte des communes et communautés de communes. Les choix du SCoT concerneront tous les domaines qui ont des conséquences sur la vie quotidienne des habitants du territoire : les déplacements, le patrimoine, les paysages, l'environnement, l'économie, les services ou encore l'habitat. Aujourd'hui en cours d'élaboration, le SCoT définira à terme les grandes orientations pour l'ensemble du territoire tout en respectant l'identité propre de chacun des secteurs du territoire. Le PADD (Projet d'aménagement et de développement durable) que nous vous présentons ci-dessous est la deuxième étape du SCoT : il correspond aux objectifs que se sont fixés les élus pour le développement du territoire à long terme (environ 15 ans).

AMBITION 1

DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE

OBJECTIF 1 : STRUCTURER ET ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- En accompagnant et aidant les entreprises à s'installer ;
- En optimisant les productions locales et en accompagnant l'organisation des filières ;
- En favorisant la diversification agricole.

OBJECTIF 2 : RENDRE LE TERRITOIRE LISIBLE, ATTRACTIF ET SE DONNER LES MOYENS DE DÉVELOPPER LE TOURISME

- Travail sur l'image du territoire et communiquer sur ses atouts ;
- Valoriser le potentiel touristique du territoire.

AMBITION 2

RENFORCER LE MAILLAGE DES BOURGS DU TERRITOIRE

OBJECTIF 1 : GARANTIR UNE BONNE RÉPARTITION DES POLARITÉS SUR LE TERRITOIRE AFIN DE :

- Soutenir le dynamisme des principaux bourgs ;
- Accueillir les nouveaux habitants principalement au sein de l'aire d'influence du pôle de service supérieur de Ruffec, des pôles de services intermédiaires (Mansle et Aigre) et des pôles de proximité (Villefagnan, Courcôme, Verteuil-sur-Charente, Nanteuil-en-Vallée, Verdille, Aunac, Luxé, Villejésus, Saint-Angeau, Montignac-Charente, Saint-Amant-de-Boixe, Tourriers, Vars et Anais)

OBJECTIF 2 : MAINTENIR UN BON NIVEAU DE SERVICES ET D'EQUIPEMENTS

- Structurer, développer et mobiliser l'offre en équipements publics, médicaux, commerciaux, créatifs et en réseaux (assainissement, télécommunications).

OBJECTIF 3 : ORGANISER LES DÉPLACEMENTS EN COHÉRENCE AVEC LES DIFFÉRENTS SECTEURS DU TERRITOIRE

- S'appuyer sur les polarités pour organiser les déplacements au sein du Ruffecois (transports collectifs, intermodalité, mobilités et liens est-ouest)
- Adapter l'offre de transports en fonction des caractéristiques et des besoins des différents secteurs du SCoT.



AMBITION 3

MIEUX METTRE EN VALEUR LES ATOUTS NATURELS ET PATRIMONIAUX

OBJECTIF 1 : GARANTIR UN CADRE DE VIE DE QUALITÉ :

- Favoriser la requalification des centre-bourgs ;
- Favoriser l'intégration paysagère des constructions ;
- Garantir la préservation des caractéristiques identitaires et culturelles ;
- Faire du développement économique de qualité (organisation des zones d'activité, développement de sites d'implantation qualitatifs, intégration paysagère des constructions agricoles).

OBJECTIF 2 : OPTIMISER L'UTILISATION DES RESSOURCES NATURELLES

- Développer la production énergétique renouvelable ;
- Rationaliser les usages de la ressource en eau et sécuriser l'approvisionnement ;
- Maîtriser les rejets et la qualité de l'eau.

OBJECTIF 3 : FAIRE DES ESPACES NATURELS UN SUPPORT DE DÉVELOPPEMENT

- Garantir la préservation des paysages emblématiques ;
- Poursuivre les opérations de reconquête des zones humides ;
- Développer une économie en lien avec ces espaces naturels.

OBJECTIF 4 : PRÉSERVER, VOIRE RESTAURER LES ESPACES NATURELS Majeurs

- Préserver de tout développement urbain les réservoirs de biodiversité (milieux aquatiques, zones humides, bois et forêts...)
- Relier les massifs boisés entre eux ;
- Encadrer le développement urbain au sein des corridors écologiques ;
- Préserver la nature en ville et les îlots verts ;
- Maintenir l'armature naturelle existante dans les secteurs de projets.



Choisir un cap pour un projet de territoire cohérent

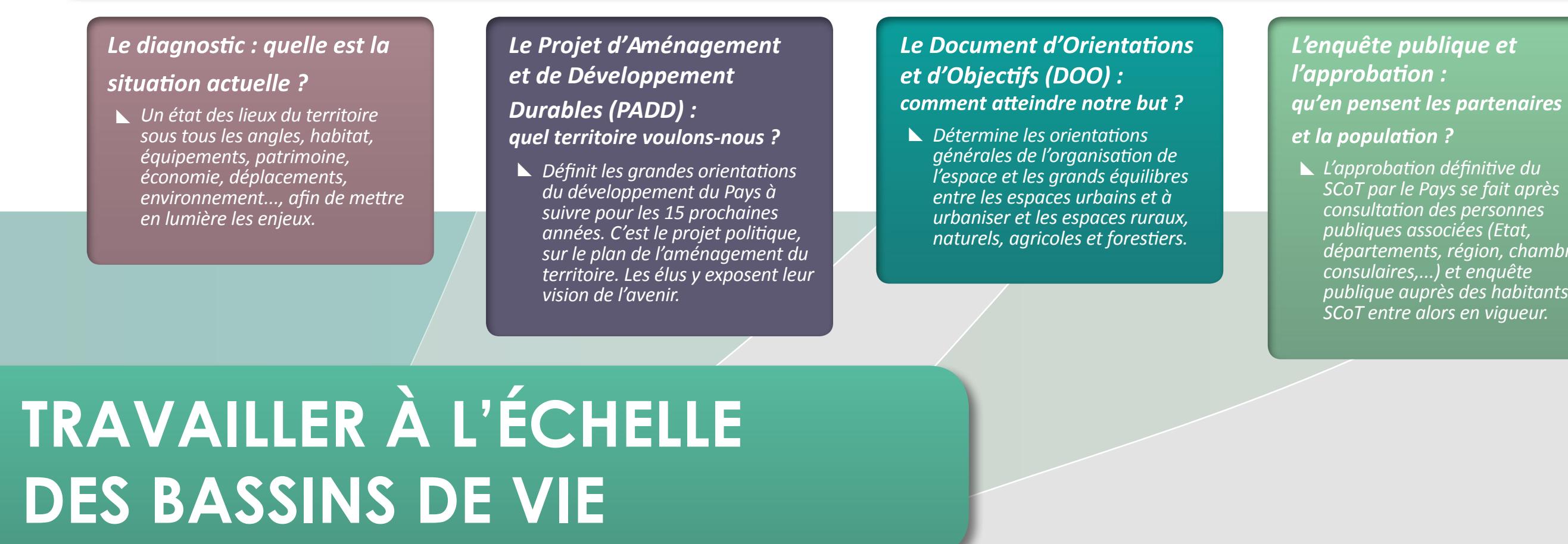


QU'EST CE QU'UN SCoT ?

C'est un Schéma de Cohérence Territorial

- Il s'agit de définir notre vision du territoire dans 20 ans.
- C'est un projet de développement cohérent, équilibré et solidaire entre nos communes.
- C'est un projet DU territoire, PAR le territoire et POUR le territoire.
- Le SCoT traite de toutes les thématiques d'aménagement : déplacements, habitat, économie, services ...

QUELLES SONT LES ÉTAPES DE L'ÉLABORATION D'UN SCoT ?



TRAVAILLER À L'ÉCHELLE DES BASSINS DE VIE

LE DOO EST LA MISE EN ŒUVRE CONCRÈTE DU PADD.
IL DÉTERMINE LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES MAIS ÉGALEMENT LES PRINCIPAUX OBJECTIFS :

- Attirer 3 000 nouveaux habitants sur le territoire à l'horizon 2035
- Garantir l'équilibre du territoire
- Travailler à l'échelle des bassins de vie pour permettre à toutes les communes de se développer
- Maintenir et développer les services, les commerces et les équipements présents sur le territoire.
- Concilier développement résidentiel et cadre de vie
- Organiser les mobilités
- Développer l'économie et l'emploi sur tout le territoire



LE SCoT ET VOUS : UN PROJET PARTAGÉ

Par ses thématiques comme son caractère opposable aux PLU/PLUi (Plan Locaux d'Urbanisme), le SCoT aura demain des conséquences concrètes sur de nombreuses facettes de votre quotidien. C'est pourquoi il est important de participer à la construction de ce projet qui façonnera l'avenir de votre territoire pour les 15-20 prochaines années.

A cet effet, différents outils sont mis à votre disposition pour vous informer, vous exprimer et poser vos questions :

- Un registre d'expression lié à l'exposition pour noter vos questions et vos remarques
- Un site web consacré au SCoT : www.scotduruffecois.com
- Une adresse e-mail dédiée : scot.ruffecois@orange.fr
- Un numéro de téléphone : 05 45 20 00 63





AXE 1 : CULTIVER UN CADRE DE VIE HARMONIEUX ET UN DÉVELOPPEMENT DYNAMIQUE



86 COMMUNES
2 INTERCOMMUNALITÉS

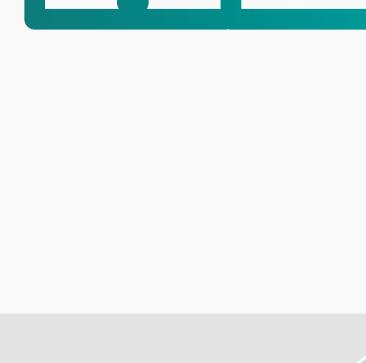


37 407 HABITANTS
(10% DE LA CHARENTE)
102 700 HECTARES
(17% DE LA CHARENTE)
SOIT **35 HABITANTS PAR KM²**

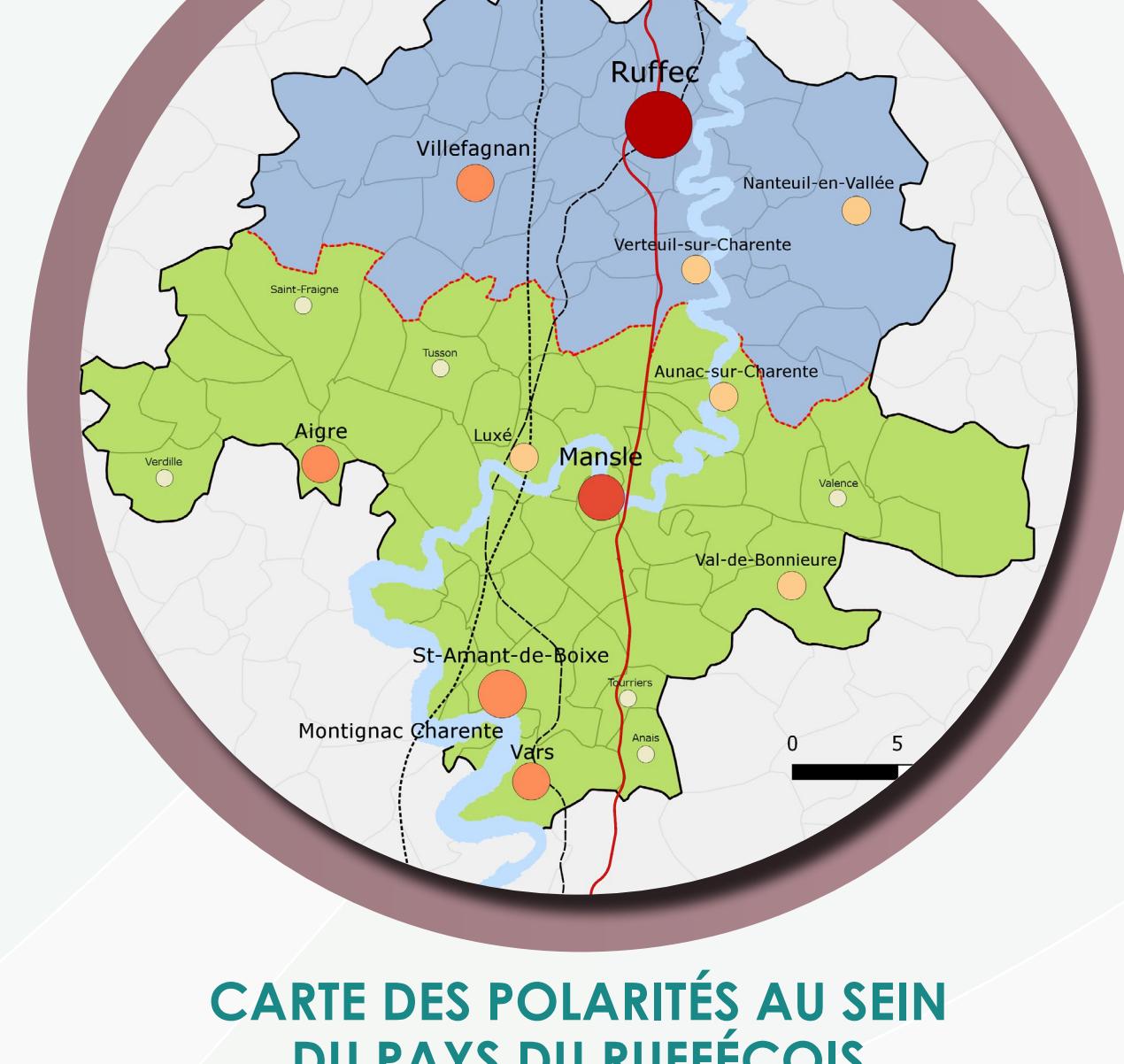


+ 2 669 HABITANTS
DEPUIS 1999
SOIT UNE CROISSANCE DE 0,5% PAR AN

2,23 HABITANTS
PAR MÉNAGE EN MOYENNE



CARTE DES POLARITÉS AU SEIN DU PAYS DU RUFFÉCOIS



21 228 LOGEMENTS

UNE CROISSANCE DE 1,1% DU PARC DE LOGEMENT
ENTRE 1999 ET 2010

LES **3/4 DES LOGEMENTS**

ONT ÉTÉ CONSTRUISSES AVANT 1974

2% DE LOGEMENTS SOCIAUX

LE SCOT PRÉVOIT LA CONSTRUCTION DE **3 300 LOGEMENTS** D'ICI 2035,
SOIT UNE MOYENNE DE **194 LOGEMENTS** PAR AN.

LA CONSTRUCTION DE CES NOUVEAUX LOGEMENTS SERA RÉGIE PAR CES GRANDS PRINCIPES

- Limiter l'étalement urbain
- Donner la priorité aux opérations de densification
- Valoriser et requalifier les centre-bourgs
- Préserver et mettre en valeur le patrimoine paysager et architectural constituant l'identité du Ruffécois
- Rendre les entrées de bourgs plus attrayantes



- Maintenir un bon niveau de services et d'équipements
- Développer les réseaux et préparer l'arrivée du numérique
- Organiser les mobilités
- Structurer l'offre de transport en commun
- Valoriser le réseau ferré
- Réduire la dépendance à la voiture
- Développer les modes de transports doux

VAL DE CHARENTE :
40%
SOIT 1 320 LOGEMENTS
SOIT 144 HA

CŒUR DE CHARENTE :
60%
SOIT 1 980 LOGEMENTS
SOIT 216 HA





AXE 2 : DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE EN S'APPUYANT SUR LES CARACTÉRISTIQUES DU PAYS DU RUFFÉCOIS



**13 500 ACTIFS
AYANT UN EMPLOI
+ 100 EMPLOIS
PAR AN**



**750 ENTREPRISES
ARTISANALES
850 ENTREPRISES
COMMERCIALES
ET DE SERVICE**



**70% DU TERRITOIRE
EST EN SUPERFICIE AGRICOLE UTILE
UNE BAISSE DE
50% DU NOMBRE
D'EXPLOITANTS
DEPUIS 10 ANS**

STRUCTURER LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- Construire en priorité au sein des zones d'activités existantes plutôt que d'en construire de nouvelles.
- Permettre l'extension maîtrisée des zones d'activités.
- Limiter le développement linéaire des zones économiques.
- Inventorier les terrains en friches et les bâtiments vacants.
- Rechercher une meilleure insertion des bâtiments dans leur environnement.



FAVORISER LA REVITALISATION COMMERCIALE DES CENTRE-BOURGS ET UN AMÉNAGEMENT RURAL DE QUALITÉ :

- Equilibrer l'offre commerciale sur le territoire.
- Développer le commerce en fonction de l'organisation du territoire :
 - Ruffec, déjà bien équipée en commerces, préfèrera densifier les zones commerciales déjà existantes.
 - Les pôles de Mansle, Aigre, Vars et Saint Amant de Boixe pourront s'étendre de manière maîtrisée et cohérente.
 - Les autres pôles devront privilégier l'organisation d'une offre commerciale de première nécessité.
- Etudier la possibilité de créer un périmètre de protection des rues commerçantes



UNE ÉCONOMIE AGRICOLE ET SYLVICOLE À PROTÉGÉR ET À DÉVELOPPER :

- Préserver les terrains agricole et sylvicole par un classement adapté dans les documents d'urbanisme, en lien avec les exploitants.
- Accompagner l'adaptation du monde agricole aux évolutions de la demande (circuits courts, agriculture biologique).



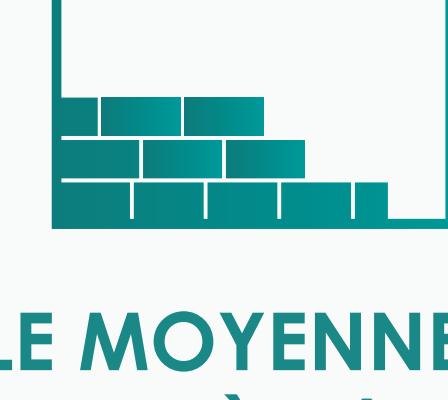
TRAVAILLER SUR L'IMAGE DU TERRITOIRE ET FAIRE DU TOURISME UN DES MOTEURS ÉCONOMIQUES DU TERRITOIRE

- Améliorer l'accueil et l'hébergement touristique sur le territoire.
- Développer l'offre touristique pour mettre en valeur les atouts du pays du Ruffécois, notamment en renforçant la signalétique aux abords des routes nationales pour une meilleure communication et mise en valeur des richesses locales.





AXE 3 : METTRE EN VALEUR NOTRE PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL



301 HA DE TERRES AGRICOLES ET NATURELLES CONSOMMÉES POUR LA CONSTRUCTION DE 2566 LOGEMENTS ENTRE 2002 ET 2012

**TAILLE MOYENNE DES TERRAINS À BÂTIR EN 2013 :
1 169 M²
(POUR 1 010 M² EN FRANCE)**

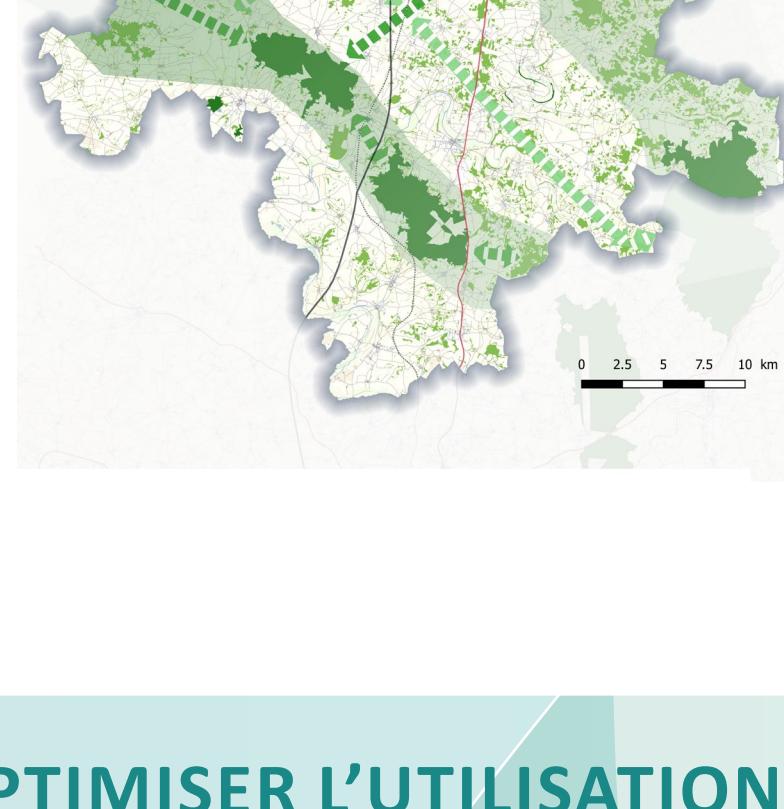
PRÈS DE 50% DES COMMUNES DU TERRITOIRE POSSÈDE AU MOINS UN BÂTI INSCRIT OU CLASSÉ LISTE DES MONUMENTS HISTORIQUES

LE SCOT PRÉVOIT UNE BAISSE DE 30% DE LA CONSOMMATION D'ESPACES NATURELS OU AGRICOLES À L'HORIZON 2035

La trame Verte et bleue est un outil de préservation de la biodiversité et d'aménagement du territoire. Elle se présente sous la forme d'un réseau de continuités écologiques terrestres et aquatiques.

PRÉSERVER ET RESTAURER LES RÉSEAUX ÉCOLOGIQUES À TRAVERS LA TRAME VERTE ET BLEUE DU SCOT POUR GARANTIR UN CADRE DE VIE DE QUALITÉ :

- Protéger les réservoirs de biodiversité des constructions.
- Maintenir les activités pastorales.
- Protéger les espaces boisés.
- Conserver les espaces verts en ville.
- Inventorier et protéger les zones humides.
- Rendre inconstructible une zone tampon de part et d'autre des berges des cours d'eau.



OPTIMISER L'UTILISATION DES RESSOURCES NATURELLES :

- Limiter la consommation des espaces naturels et agricoles.
- Gérer efficacement les eaux usées en développant en priorité les secteurs déjà desservis par les réseaux collectifs.
- Développer la collecte et la gestion des eaux pluviales.
- Préserver le réseau de haie pour limiter le ruissellement.
- Rationaliser l'eau en développant en priorité les secteurs urbains disposant des ressources en eau nécessaire.



FAIRE DU PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL UN SUPPORT DE DÉVELOPPEMENT :

- Optimiser les ressources locales pour la production d'énergie renouvelable et proposer des objectifs de performance énergétique.
- Identifier et mettre en valeur le patrimoine qui constitue l'identité du Pays Ruffécois (garantir l'accès à la Charente, protéger l'identité architecturale, patrimoniale, et historique du territoire, et préserver les cônes de vue).
- Développer et valoriser un itinéraire le long de la Vallée de la Charente.

ASSURER UNE BONNE GESTION DES RISQUES POUR UN AMÉNAGEMENT DURABLE :

- Prendre en compte les risques naturels dans le développement urbain (adapter l'occupation du sol aux risques d'inondation et de mouvement de terrain, organiser le développement urbain en fonction des risques technologiques).
- Assurer une gestion adéquate des déchets (dimensionnement des voiries, locaux et espaces de stockage)
- Maîtriser les nuisances sonores en organisant le développement urbain en dehors des zones les plus exposées, notamment aux abords de la Route Nationale 10 et de la voie ferrée Paris-Bordeaux.





Une nouvelle branche pour le jeune pompier

■ Simon Vinatier a plus d'une corde à son arc
■ Il est pompier volontaire à Ruffec, en service civique au collège de Villefagnan
■ Et vient de créer son entreprise d'élagage.

Simon Vinatier est pompier volontaire au centre de secours de Ruffec, en service civique au collège Albert-Micheneau à Villefagnan, et dernièrement, entrepreneur de «Haut des Sim», spécialisé en élagage en hauteur. «Mes activités sont plus des passions que des obligations. Mon agenda est bien rempli mais ça me convient», sourit le jeune homme de 20 ans. Le décor est planté. Simon Vinatier débute sa carrière professionnelle par un bac pro en alternance en gestion forestière. Une voie qui le destinait à être bûcheron. «Je me suis rendu compte qu'aujourd'hui ce métier était trop mécanisé. Je l'aurais pratiqué assis dans les engins et ça ne correspondait pas à mes attentes», explique le jeune homme qui passe deux années entre la Maison rurale familiale de Chevanceau en Charente-Maritime où il est scolarisé et l'entreprise Pat Paysage à Paizay-Naudouin, son employeur qu'il rejoint depuis Ruffec, à scooter. Il se dirige ensuite vers un certificat de spécialisation en taille



Après une formation initiale de bûcheron, Simon Vinatier a préféré choisir l'élagage en hauteur.

Photo CL

[Il faut] trouver la solution la mieux adaptée aux attentes des clients et aux réalités de terrain.

et soin des arbres, suivi au centre de formation professionnelle et de promotion agricole de Meymac en Corrèze et obtenu en une année. «Une année intensive avec beaucoup de botanique et de biologie, de grimpe à l'arbre en situation de tronçonnage à 20 mètres de haut, de sécurisation du chantier et ascension sur cordes.» Son certificat obtenu, Simon Vinatier ne tarde pas à créer son en-

treprise qu'il nomme «Haut des Sim» et commence à répondre aux sollicitations des communes, pour des tailles spécifiques. «On appelle ça la taille au gabarit qui permet de tailler et d'adapter la taille de l'arbre ou de la haie à l'environnement, pour aménager un passage de véhicule, par exemple, plutôt que de supprimer le végétal.» Il répond aussi aux demandes de plantation, d'entretien paysager, de tailles en hauteur et de fruitiers, d'évacuation de déchets végétaux et de conseils.

Encadrement des enfants dans les arbres

«Je vend aussi du broyat. Je réalise des devis pour trouver la solution la mieux adaptée aux attentes des clients et aux réalités de terrain. Je travaille même en sous-traitance pour des entreprises», détaille le professionnel qui ne vit pas encore du fruit de son travail.

C'est pourquoi il assure un temps en service civique au collège de Villefagnan. «J'ai été recruté par l'Education nationale pour m'occuper des cadets de la sécurité civile, la seule classe en Charente qui est formée au secourisme et à la lutte contre l'incendie, en lien avec le centre de secours de Villafagnan, supervisée par la compagnie de Ruffec.» Et comme si cela ne suffisait pas, il faut encore ajouter le job saisonnier qu'il effectue pour Feel Nature à Taizé-Aizie où Philippe Largeau l'emploie à l'encadrement des enfants dans les arbres et à la location des canoës. «Ce n'est pas un travail en plus puisque l'été n'est pas propice à l'élagage», se défend modestement le jeune homme.

Dominique RÉTOURET

Haut des Sim, 2, rue du 8-Mai-1945 à Ruffec; téléphone: 05 45 57 58 81; courriel: hautdessim@gmail.com

L'école de Paizay-Naudouin-Embourie plante une haie

Es écoliers de Patzay-Naudouin-Embourie, accompagnés de leurs enseignants et de parents d'élèves, se sont lancés dernièrement dans la plantation d'une haie devant les silos de la coopérative Océalia, aidés par les agriculteurs du secteur. «Nous avançons dans notre projet d'école», expose Sébastien Labrousse, directeur. Le thème, c'est la biodiversité présente sur notre territoire et plus particulièrement les insectes pollinisateurs. Nous avons sollicité Océalia.»

Océalia est porteur du projet. «Ce projet sera soutenu durant trois ans par la fondation d'entreprise Lisen biodiversité. Les agriculteurs et chasseurs voient



Après plantation, la paille a été généreusement étalée au pied des jeunes plants. Photo CL

favorablement l'aménagement de l'environnement. L'objectif

est de les accompagner dans des réflexions globales. On s'est dit

qu'autour de nous, avec d'autres comme les associations, on pourrait s'entraider pour préserver notre service à la ruralité. D'où l'idée d'une nouvelle haie», explique Benoît Chorrot, responsable innovation chez Océalia. Les agriculteurs sont arrivés en avance et ont creusé des trous où les enfants glisseront les plants apportés par Allan Péridy de Prom'Hais. «La haie s'aligne sur trois rangs, explique le spécialiste. On intercale un peu de chêne, du cornouiller, du troène, de l'érable, du cornier, des arbres indigènes. Le projet fait partie de ceux proposés par les agriculteurs à Océalia dans le cas de grandes cultures et de biodiversité.»

LGV Le collectif face à Hollande

Rencontrer un Président «normal» pour un TGV «rural». C'est le mot d'ordre du collectif de défense TGV Ruffec qui vient de demander une audience au président de la République François Hollande. Ici viendra inaugurer la LGV à la base logistique de Villognon le mardi 28 février. «Cette rencontre devrait se dérouler soit à la préfecture de la Charente, soit sur site, ce qui serait beaucoup plus symbolique, espère le collectif qui demande le maintien des arrêts du TGV en gare de Ruffec à partir de juillet 2017. Nous exposerons au Président, qui se dit lui-même très attaché à la ruralité, l'ensemble des chiffres et arguments que nous avons développés depuis près de deux mois, prouvant ainsi que le maintien des arrêts TGV en gare de Ruffec est indispensable à la survie de notre territoire.»

À la suite de cette rencontre, le collectif proposera un rassemblement populaire pour relayer les informations récoltées et exposer les actions qui seront éventuellement organisées pour la suite du mouvement.

RUFFEC

Le Scot s'expose

Une exposition sur le Schéma de cohérence territoriale (Scot) du Pays du Ruffécois est installée dans le hall de la mairie de Ruffec, jusqu'au 10 mars. Elle a pour but de présenter à la population l'objet du Scot et ses orientations pour le développement du territoire ruffécois. L'exposition est accompagnée d'un registre permettant de formuler les remarques et les interrogations de la population. L'exposition est visible aux heures d'ouverture de la mairie, du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h30.

Thé dansant des anciens combattants dimanche. Le comité du Ruffécois de la Fédération nationale des anciens combattants d'Afrique du Nord (Fnaca) organise un thé dansant ce dimanche 26 février à partir de 14h30, à la salle polyvalente de La Canopée à Ruffec. Entrée 9 € avec un kir, buvette.

Collecte de livres, c'est au lycée Louise-Michel. Contrairement à ce que nous titrions dans notre édition d'hier, c'est au lycée Louise-Michel de Ruffec qu'une collecte de livres est organisée du 7 mars au 13 avril. Le lycée acceptera des bandes dessinées, des mangas, des romans, des documentaires et des périodiques tels que Géo ou National Geographic. Les dons seront à déposer à l'accueil du lycée. Renseignements au 05 45 31 14 03.

MONTIGNAC

Concours de belote. L'association Montignac-Charente Loisirs organise un concours de belote aujourd'hui vendredi 24 février à partir de 13h30 au centre socio-culturel de Saint-Amant-de-Boixe, route d'Angoulême. 8 €; tombola, buvette, crêpes. Renseignements au 05 45 39 74 08.

POLITIQUE

«Les marcheurs» animent un atelier à Ruffec

Le mouvement politique «En marche d'Emmanuel Macron» s'est mis en ordre de marche dans le Nord-Charente (¹) avec deux comités. Un sur le Pays du Ruffécois animé par Jean-Luc Lassoudière, agriculteur à Saint-Fraigne et un second en Charente Limousine, animé par Madeleine N'Gombet.

Dernièrement à Ruffec, avait lieu un atelier sur le thème de la solidarité. Une douzaine de personnes – dont le maire de Ruffec et une responsable associative – assistait à ce premier atelier organisé sur le Pays Ruffécois. Une soirée où les échanges ont été constructifs comme le rapporte l'animateur du comité local, Jean-Luc Lassoudière qui

s'est impliqué dans le mouvement, séduit «par l'approche positive et pro européenne d'Emmanuel Macron» comme le rapporte celui qui est aussi président du centre social Le Chemin du Hénisson.

«Le mouvement En marche a retenu le principe d'ateliers à thème qui sont organisés sur le territoire, on prend le pouls du terrain et on fait remonter les réponses à une plate-forme programmatique. Le mouvement En

Marche 16 a même soumis l'idée d'un questionnaire sur la marche des campagnes, un thème d'atelier qui a été proposé aux autres départements» rapporte l'animateur. L'atelier ruffécois du 10 février dernier, a ainsi permis de faire remonter certaines idées comme celle d'introduire une éducation associative dans l'éducation civique pour que les jeunes aient une connaissance du monde associatif.



14 - Du 23 février au 2 mars 2017 -

EN BREF

RUFFEC. Exposition sur le SCoT. Une exposition SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) du Pays du Ruffécois vous attend dans le hall de la mairie de Ruffec du lundi au vendredi de 09h00 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 jusqu'au vendredi 10 mars. Elle a pour but de présenter à la population l'objet du SCoT et ses orientations pour le développement du territoire Ruffécois. Cette exposition est accompagnée d'un registre vous permettant de formuler vos remarques et vos interrogations sur le SCoT.

Sortie avec La Chrysalide.

Dimanche 12 mars, la Chrysalide propose une visite au château de Peyras à Roumazières-Loubert. Départ à 12 h 45 de l'espace socioculturel, retour vers 17 h 30. Visite du château, balade, goûter et boissons chaudes. Prix : 7,5 euros. Renseignement à l'espace La Chrysalide, 05 45 30 38 43.

Bloc Notes

PERMANENCES

A l'hôpital :
Espace des usagers au Centre Hospitalier de Ruffec, service consultations externes : tous les jeudis de 13 h 30 à 16 h 30.
Tél. 05 45 29 50 78.

Au Palais de justice :

Permanences uniquement sur rendez-vous :
CICAS : (Centre d'information conseil accueil des salariés), les 1^{er} et 3^{èmes} jeudi du mois de 8 h 30 à 15 h 30, salle 4. Tél. 0 820 200 189.
CIDFF : (Droits de la femme), 2^{me} mardi du mois de 9 h à 16 h, salle 6, sur rendez-vous 05 45 92 34 02.
Permanences sans rendez-vous :

Permanence d'avocats : le 28 de chaque mois de 9 h à 12 h, salle 3.
Conciliateur de justice : les 2^{èmes} et 4^{èmes} jeudi de chaque mois de 10 h à 12 h, salle 3. Permanences sans rendez-vous.
CPAM : (Caisse primaire d'assurance maladie), le mercredi de 9 h à 15 h 15, salle 2.

RSI : (Retraite régime social) Anciennement AVA. 3^{ème} lundi du mois de 13h30 à 15h30, salle 6.

CAPF : (Caisse d'allocation familiales) salle 2 du Tribunal. Permanence le vendredi de 9h30 à 16h.

FNATH : (Accidentés du travail), tous les 4^{èmes} lundi de chaque mois de 9h30 à 12h30, salle 2.

Dans le cadre du projet : «J'ai plongé complet» que se

MÉDIATHÈQUE LA CANOPÉE

Deux stage d'écriture autour de la lecture

Boutique de gestion : Tous les jeudis de 14 h à 18 h, salle 6.



PETR Pays
Ruffécois
@PaysRuffécois

Accueil

Publications
Avis
Photos
À propos
Communauté

[Créer une Page](#)

J'aime Déjà abonné(e) Recommander ...

Envoyer un message

Cette semaine, le service tourisme de la Nouvelle-Aquitaine visitait les jardins européens de Salles de Villefagnan en compagnie d'Isabelle Du Pays Ruffécois...
[Afficher la suite](#)

J'aime

Commenter

Partager



PETR Pays Ruffécois

18 janvier 2017 ·

...

Les expositions SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) du Ruffécois vous attendent dans les mairies de Mansle, d'Aigre et d'Aussac-Vadalle. Ces expositions sont accompagnées d'un registre vous permettant de formuler vos remarques et vos interrogations sur le SCoT.



Pays à Mansle

Communauté

Tout afficher

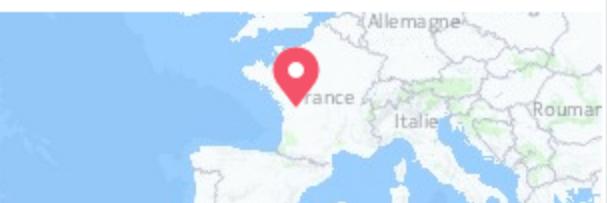
Invitez vos amis à aimer cette Page

100 personnes aiment ça

107 personnes suivent ce lieu

À Propos

Voir tout



[Envoyer un message](#)

www.paysduruffécois.com

[Pays - Service public et administration](#)

[Suggérer des modifications](#)

D'autres personnes aiment également



Michel Vallois

Artiste

J'aime



Office de Tourisme d...

Service local

J'aime



PETR Pays Ruffécois

28 février 2017 ·

Les expositions SCoT du Ruffécois bougent sur le territoire et vous attendent désormais dans les mairies de Ruffec, Verdille et Saint-Angeau.

N'hésitez pas à venir nous faire part de vos idées et vos opinions sur le développement de votre territoire. Des registres sont à votre disposition.



Communauté

Tout afficher

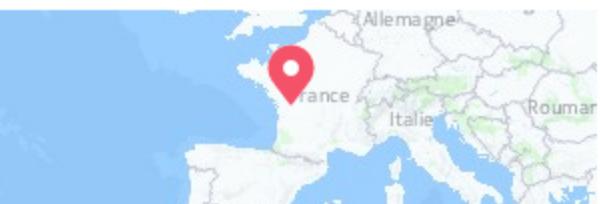
[Invitez vos amis à aimer cette Page](#)

100 personnes aiment ça

107 personnes suivent ce lieu

À Propos

Voir tout

[Envoyer un message](#)www.paysduruffeocis.com[Pays - Service public et administration](#)[Suggérer des modifications](#)

D'autres personnes aiment également

**Michel Vallois**

Artiste

[J'aime](#)**Office de Tourisme d...**

Service local

[J'aime](#)**Sophia G'styr Coach...**

Beauté, cosmétiques et remise en forme

[J'aime](#)

Choisir un cap pour un projet de territoire cohérent



Annexes 4





Habitat, économie, transport, services, ...

Le SCoT organise le développement du territoire pour les 15 prochaines années.

Réunion publique

ouverte à tous

VOTRE AVIS NOUS INTERESSE !

Jeudi 17 Septembre 2015 à 19h

Salle des fêtes de Puyréaux



Renseignements : 05 45 20 34 94

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Ruffécois

Martin GROLEE - Chargé de Mission SCoT

Rue du Château - BP 90033 - 16230 MANSLE



Habitat, économie, transport, services, ...

Le SCoT organise le développement du territoire pour les 15 prochaines années.

Réunion publique

ouverte à tous

VOTRE AVIS NOUS INTERESSE !

Jeudi 23 Juin 2016 à 19h
Centre Social Pierres Vives
21 Rue Martin - 16230 MANSLE



Renseignements : 05 45 20 34 94
Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Ruffécois
Martin GROLEE - Chargé de Mission SCoT
Rue du Château - BP 90033 - 16230 MANSLE

SOIREE CITOYENNE

AVEC LE **SCoT**

Pays du Ruffecois

Paysages - Services - Mobilités Emplois - Environnement - Habitat

QUIZZ - PRÉSENTATION DU PROJET
ÉCHANGES ET DÉBAT

© Jérôme Moreau



JEUDI 26 AVRIL - 19H
Salle des fêtes de Courcôme
Une collation sera servie au cours de la soirée

Pour plus d'infos
www.scotduruffecois.com

SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale

© Jérôme Moreau



SOIREE CITOYENNE

AVEC LE **SCoT**
Pays du Ruffecois

**Paysages - Services - Mobilités
Emplois - Environnement - Habitat**

QUIZZ - PRÉSENTATION DU PROJET -
ÉCHANGES ET DÉBAT



JEUDI 26 AVRIL - 19H
Salle des fêtes de Courcôme

Une collation sera servie au cours de la soirée

Pour plus d'infos
www.scotduruffecois.com

SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale



Annexes 5





Association Sonnette d'Alarme
16, Terres de Bourgon
16460 Valence
sonnettedalarme@gmail.com

Valence, le 6 avril 2018

Madame Isabelle Auricoste
PETR du Ruffécois
Rue du château
BP 90033
16230 Mansle

Lettre recommandée avec AR

Objet : participation à l'élaboration du SCOT du Pays Ruffécois

Référence : projet de PADD du Ruffécois du 10 janvier 2018 (document de travail)

Copie : membres du comité de pilotage du SCOT du Pays Ruffécois

Madame la présidente,

Comme vous me l'avez proposé à l'occasion de notre entretien du 9 mars dernier, l'association *Sonnette d'Alarme* souhaite participer à l'élaboration du SCOT et donc du PADD du Ruffécois à la fois par la présente lettre mais également en présentant nos propositions de vive voix aux membres du comité de pilotage du SCOT.

En conséquence, je sollicite à nouveau votre intervention afin de permettre à un ou plusieurs représentants de *Sonnette d'Alarme* de présenter nos propositions dans le cadre de l'élaboration de ce PADD et du SCOT, dès que possible et avant la fin de l'élaboration de ce PADD.

Sonnette d'Alarme approuve totalement le diagnostic réalisé et les objectifs retenus : garantir une bonne répartition des polarités sur le territoire, garantir un cadre de vie de qualité, maintenir un bon niveau de services et d'équipements, organiser les mobilités.

Sonnette d'Alarme approuve également la conclusion/proposition présentée à la fin de la page 18 : « Tout comme les zones d'activité, les constructions agricoles et les installations de stockage liées à l'activité agricole, dont les dimensions parfois monumentales peuvent parfois affecter les qualités paysagères d'un site, devront également faire l'objet d'une attention particulière en termes d'intégration dans le grand paysage. »

Sonnette d'Alarme considère que cette conclusion doit s'étendre à l'ensemble des installations industrielles. En effet, ces installations industrielles ne sont pas toujours localisées au sein d'une « zone d'activité » particulière et elles présentent les mêmes risques d'atteintes à notre cadre de vie et aux paysages que les zones d'activités et les installations agricoles.

Afin que les recommandations du PADD soient plus précises pour être ainsi plus efficaces, *Sonnette d'Alarme* propose donc d'ajouter comme sujet d'attention particulière les installations industrielles, dans ce même paragraphe et dans le paragraphe suivant de la page 18.

Proposition 1

Remplacer les deux derniers paragraphes de la page 18 (version du 10 janvier 2018) par les paragraphes suivants :

« Les zones d'activités et l'ensemble des installations industrielles, leur logique d'implantation, la qualité de leur aménagement et du traitement de leurs abords peuvent avoir un impact fort sur le paysage et agir sur la perception des entreprises locales et donc de l'attractivité économique du territoire. Les zones d'activités implantées sur le Ruffécois, pour la plupart concentrées aux abords la RN10 sont généralement peu valorisantes pour l'image des villes et villages mais aussi pour l'image des entreprises, car déconnectées des préoccupations d'intégration paysagère. Ainsi l'objectif de valorisation de l'image du territoire (en particulier l'image perçue depuis la RN 10) est d'organiser ou de recomposer parfois le foncier économique pour améliorer sa lisibilité et assurer une intégration paysagère de qualité. Le traitement des espaces extérieurs, en particulier à travers des efforts de végétalisation, mais aussi l'attention particulière portée à l'insertion des enseignes depuis l'espace public sont des efforts bénéfiques pour le dynamisme économique et l'image du territoire.

Tout comme les zones d'activité et l'ensemble des installations industrielles, les constructions agricoles et les installations de stockage liées à l'activité agricole, dont les dimensions parfois monumentales peuvent parfois affecter les qualités paysagères d'un site, devront également faire l'objet d'une attention particulière en termes d'intégration dans le grand paysage. »

S'agissant des activités industrielles, *Sonnette d'Alarme* considère que les aérogénérateurs industriels (éoliennes de grande taille – supérieure à 20m) doivent être considérés comme des installations industrielles à part entière.

Sonnette d'Alarme est très largement favorable au développement des énergies renouvelables dans le Pays Ruffécois.

Sonnette d'Alarme est notamment favorable à l'utilisation de l'énergie éolienne pour la production d'électricité mais considère que le développement actuel des projets éoliens industriels (aérogénérateurs industriels) est totalement anarchique sur le territoire du Pays Ruffécois. Ce développement anarchique d'installations industrielles menace gravement et à court terme la protection des paysages du Ruffécois.

Sonnette d'Alarme est donc favorable au développement dans le Pays Ruffécois des installations éoliennes individuelles ou collectives de petite taille (inférieure à 12 m).

La page 31 du projet de PADD précise notamment comme objectif d' « optimiser la ressource éolienne en veillant à prendre en compte les impacts paysagers cumulés des projets sur l'ensemble du territoire et sur les communes limitrophes ».

D'une part, *Sonnette d'Alarme* ne comprend pas la portée précise de cette phrase : quel rapport existe-t-il entre l'optimisation d'une ressource et la prise en compte (pertinente) d'un cumul de projets éoliens ?

D'autre part, la prise en compte des impacts cumulés des projets [éoliens ?] est déjà une obligation réglementaire pour les promoteurs dans le cadre de leurs demandes d'autorisation pour leurs projets éoliens industriels. Préciser ce point dans le PADD n'apporte concrètement rien de nouveau.

Sonnette d'Alarme considère en revanche que « l'optimisation de la ressource en vent » implique de mettre le développement des projets d'aérogénérateurs industriels en perspectives des enjeux de la protection des paysages et donc de refuser le développement anarchique de projets industriels aux tailles extraordinaires, voir ahurissantes (plus de 150m de haut et jusqu'à 180m).

Sonnette d'Alarme considère que l'optimisation de la ressource en vent dans le Pays Ruffécois implique donc de favoriser le développement des installations éoliennes de petite taille. Le Pays Ruffécois pourra ainsi à la fois satisfaire à la fois le premier objectif (préserver les espaces naturels) et le deuxième objectif (optimiser l'utilisation des ressources naturelles) de l'Ambition 3.

Proposition 2

Remplacer page 31 la phrase :

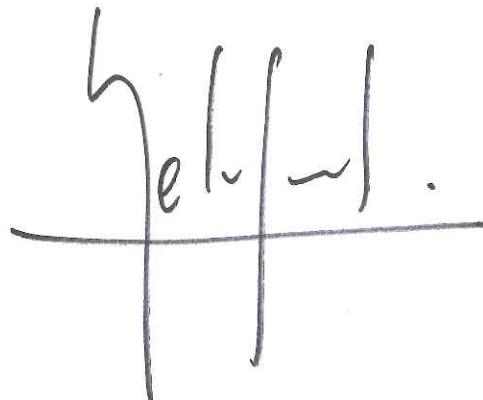
«Optimiser la ressource éolienne en veillant à prendre en compte les impacts paysagers cumulés des projets sur l'ensemble du territoire et sur les communes limitrophes»

par

« Optimiser la ressource en vent d'une part en favorisant le développement d'éoliennes de petite taille (inférieure à 12m) individuelles et collectives et d'autre part en émettant des avis défavorables aux projets d'aérogénérateurs industriels de grande taille (supérieur à 20m) incompatible avec la nécessaire protection des paysage du Ruffécois ».

Je vous prie d'agréer, Madame la présidente, l'expression de mes salutations respectueuses,

Nicolas de Lafond
Président de *Sonnette d'Alarme*

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Nicolas de Lafond". The signature is fluid and cursive, with a horizontal line underneath it.

Mansle, le 20 avril 2018

Association Sonnette d'Alarme
16, Terres de Bourgon
16460 Valence

Dossier suivi par : Dimitri Letourneau
Ligne directe : 05.45.20.00.63
Courriel : scot.ruffecois@orange.fr

Objet : Participation à l'élaboration du SCoT du Pays du Ruffécois
Copie à : Membres du comité de pilotage SCoT du Pays du Ruffécois

Monsieur le président,

J'ai reçu, par courrier en date du 6 avril 2018 votre demande de participation à l'élaboration du SCoT du Ruffécois et je vous remercie pour l'attention que vous portez au développement de notre territoire.

Comme nous l'avons évoqué lors de notre entretien du 9 mars dernier, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) a été débattu et approuvé par les élus membres du comité syndical du PETR du Pays du Ruffécois le 24 janvier 2018. Ce PADD approuvé est issu d'une longue période de travail entre les élus, les services techniques du PETR, les services de l'état. Ce document a également été élaboré avec une large concertation, sur toute la durée d'élaboration du PADD avec notamment des articles parus dans la Charente Libre, des expositions circulantes sur le territoire, des registres mais aussi une réunion publique sur le projet de PADD. Le PADD approuvé est donc l'œuvre d'un grand nombre multitude d'acteurs du territoire, auquel chaque citoyen avait la possibilité de contribuer.

Comme nous l'avons également évoqué, le SCoT du Ruffécois est aujourd'hui en phase finale d'élaboration de son Document d'Orientation et d'Objectif (DOO). Il retranscrit les objectifs du PADD sous forme de prescriptions et de recommandations. Ce document a été présenté en réunion des Personnes Publiques Associées (PPA) et l'ensemble de ses thématiques seront présentée en réunion publique le 26 avril à 19h à la salle des fêtes de Courcôme. Ce document sera ensuite mis en ligne sur le site web du SCoT du Ruffécois : www.scotduruffecois.com.

En raison des nuisances, dangers ou inconvenients éventuels, les éoliennes sont considérées comme des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) : (ICPE 2980. Installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent et regroupant un ou plusieurs aérogénérateurs, créée par le Décret n° 2011-984 du 23 août 2011). Le cadre réglementaire dans lequel s'inscrit l'installation d'éolienne s'impose au document du SCoT. Le SCoT ne doit donc pas aller à l'encontre de ces règles (ni être plus permissif, ni être moins permissif).

Concernant l'objectif page 31 « Optimiser la ressource éolienne en veillant à prendre en compte les impacts paysagers cumulés des projets sur l'ensemble du territoire et sur les communes limitrophes ». Il est vrai que la prise en compte des impacts cumulés est déjà une obligation réglementaire pour les promoteurs. Le SCoT et notamment son PADD est l'outil permettant d'afficher la volonté des élus concernant le développement du territoire. Cet objectif affiche donc une crainte des élus à propos du développement anarchique des éoliennes sur le territoire et une volonté des élus de veiller à un développement plus harmonieux de cette ressource.

Cette volonté de traiter de la question des éoliennes a été entendue et le territoire du Ruffécois avec les deux communautés de communes Val de Charente et Cœur de Charente, s'est lancé dans une démarche Territoire à Énergie POSitive (TEPOS) et dans l'élaboration de ces Plans Climat-Air-Énergie Territoriaux (PCAET). Les objectifs portés par ces documents sont de réduire les émissions de gaz à effets de serre, d'améliorer l'efficacité énergétique, et d'augmenter la part des énergies renouvelables sur le territoire par un mix énergétique. Ces démarches seront menées en concertation avec tous les acteurs et les forces vives du territoire. Les questions liées à l'éolien seront notamment abordées plus spécifiquement dans ces documents.

D'autres parts, l'implantation des éoliennes sur le territoire ne dépend pas seulement du SCoT ou du PETR du Pays du Ruffécois. Des enjeux de protection de l'environnement, de préservation des Trames Vertes Bleues, des paysages et de développement du tourisme ont été pris en compte dans le cadre de l'élaboration du SCoT du Ruffécois. Ces enjeux ont pour objectifs de définir le cadre générale permettant de protéger ces éléments naturels mais également d'afficher la volonté du territoire à assurer le soutien et le maintien du cadre et de la qualité de vie du Ruffécois. Le paysage est une notion complexe et son appréciation est dépendante de la personne qui l'observe. Sa protection et sa valorisation font parties des trois grands axes du SCoT du Ruffécois. Cependant, aujourd'hui, le PETR n'a pas de pouvoir réglementaire pour donner des avis défavorables systématiques sur les projets d'éolienne de grande taille.

Nous discuterons de cette thématique lors d'un prochain comité de pilotage SCoT et nous vous ferons un retour écrit des décisions qui seront prises et si les élus souhaitent engager une discussion plus élargie autour du développement éoliens dans le cadre du SCoT ou s'ils souhaitent le faire dans le cadre des démarches PCAET/TEPOS.

Mes services restent à votre disposition pour toutes demandes complémentaires. Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

La Présidente du PETR du Pays du Ruffécois
Isabelle TONKA-AURICOSTE



Vars, le 13 avril 2018



Monsieur Jean-Marc De LUSTRAC,
Maire de Vars
33 Rue Principale
16330 VARS

À
PETR du Pays Ruffécois
Mme Isabelle AURICOSTE - TONKA
Rue du Château
BP 90033
16230 MANSLE

Objet :
Réf : JMDL/PL-2018/73

Madame la Présidente, Chère Isabelle,

Je souhaite par la présente te faire part de ma désapprobation concernant les polarités du Pays du Ruffécois inscrites dans le document d'orientation et d'objectifs.

En effet, Vars ainsi que d'autres communes ont été séparées constituant ainsi des pôles intermédiaires structurants.

Compte-tenu d'une part de la proximité des pôles, de la possibilité de fusion future de communes dans notre secteur, et d'autre part du bassin de population (Vars est la 2^{ème} commune du pays, proche de l'agglomération d'Angoulême), je pense que notre secteur est sous-évalué.

Il ne tient pas compte des partenariats engagés avec ces différentes communes que ce soit dans le domaine scolaire comme au niveau de la santé, ni de la proximité de l'agglomération d'Angoulême, facteur important de développement

J'ai abordé à plusieurs reprises ce problème lors des commissions, en vain.

Je te remercie de bien vouloir une fois de plus, réexaminer cette demande.

Dans l'attente d'une réponse favorable, je te prie d'agrérer, Madame la Présidente, chère Isabelle, l'expression de mon profond respect.



MAIRIE DE VARS – 33 RUE PRINCIPALE –
TEL : 05 45 39 73 04 – FAX : 05 45 2
COURRIEL : ville.vars16@gmail.com

Mansle, le 20 avril 2018

Monsieur Jean-Marc De Lustrac,
Maire de Vars
33, Rue Principale
16330 Vars

Dossier suivi par : Dimitri Letourneau

Ligne directe : 05.45.20.00.63

Courriel : scot.ruffecois@orange.fr

Objet : Réponse du PETR du Pays du Ruffécois au courrier en date du 13 avril 2018

Monsieur le Maire, Cher Jean-Marc,

J'ai bien reçu, par courrier en date du 13 avril 2018 ton courrier concernant les polarités du Pays du Ruffécois inscrites dans le DOO du SCoT du Ruffécois.

J'ai bien entendu tes inquiétudes concernant l'évaluation de certaines communes du secteur de la Boixe et j'aimerais t'apporter les éléments d'études qui nous ont conduits à cette hiérarchisation mais aussi les effets que celle-ci implique.

La hiérarchisation des communes du territoire est basée sur deux critères ; Le nombre d'équipements générateurs de déplacements (commerces de proximité, supermarché, station-essence, restaurant, équipements de santé...) et le nombre d'emplois sur la commune. Ces critères permettent d'approcher le mode de fonctionnement du territoire et l'aire d'influence des pôles. Je précise que le nombre d'habitants à volontairement était exclu de ces critères pour deux raisons : la première étant que nous travaillons en bassins de vie, afin de permettre à toutes les communes du territoire de se développer. Et la seconde, que le mode de fonctionnement du territoire et la distance entre les communes font que ce critère population n'est pas un critère suffisant pour comprendre le fonctionnement de ce territoire très rural et spécifique.

A la vue de ces critères, Ruffec s'avère être le pôle central du territoire avec 76 équipements générateurs de déplacements et 3 376 emplois. La commune de Mansle se dégage également avec 34 équipements et 1049 emplois. Viennent ensuite les communes de Villefagnan, d'Aigre, de Vars et du pôle Saint-Amant-de-Boixe/Montignac-Charente (complémentaires et distantes de 700 mètres environ) qui présentent des critères relativement proches les unes des autres avec un nombre d'équipements supérieur à 15 et un nombre d'emplois supérieur à 350.

Si la commune de Vars est importante en termes de population, elle l'est beaucoup moins en termes d'équipements et d'emplois. Les critères de partenariat avec d'autres communes (comme les regroupements scolaires) ne rentrent pas dans les indicateurs. En effet, ce

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Ruffécois

Rue du Château - BP 90033 - 16230 Mansle - Tél. 05 45 20 34 94 - Fax: 05 45 20 30 55
e.mail : pays.ruffecois.charente@wanadoo.fr - Site internet : www.paysruffecois.com

critère ne permet pas de distinguer les communes étant donné le nombre important de communes ayant engagées un ou plusieurs partenariats. Enfin, la proximité du secteur de la Boixe avec l'agglomération d'Angoulême est certes un facteur important de développement mais n'est pas un critère de justification de la hiérarchisation.

A l'échelle communale, Vars se retrouve donc bien au niveau des pôles intermédiaires de proximité. Les pôles de Vars, de Saint-Amant-de-Boixe/Montignac-Charente de Tourriers et d'Anais justifient une forte représentation du bassin de vie de la Boixe.

Qu'est-ce que cela implique pour le développement de la commune de Vars et du bassin de vie de la Boixe ? Comme je l'ai rappelé plus tôt, un des objectifs premiers du SCoT est de permettre à toutes les communes du territoire de se développer. C'est pourquoi nous avons fait le choix en comité de pilotage de travailler en bassin de vie. Concernant la production de logements, l'enveloppe définie dans le SCoT est répartie uniquement par communautés de communes en prescriptions puis par bassin de vie en recommandation. Il s'agira donc à la communauté de communes, au moment de l'élaboration de son PLUi de procéder à une répartition plus fine des logements à construire (page 19 et 20 du DOO).

Concernant la localisation préférentielle des équipements (page 39 du DOO), le pôle secondaire de Mansle et les pôles intermédiaires structurants sont au même niveau. Les équipements cités devront ainsi être prioritairement implantés dans les pôles secondaires ou intermédiaires structurants, sans priorité entre ces deux niveaux de pôles.

Enfin, j'aimerais aborder la question des offres commerciales et de revitalisation des centre-bourgs (page 55 du DOO). De même que sur la localisation préférentielle des équipements, les pôles secondaires et intermédiaires structurants devront maîtriser « l'extension des zones commerciales de périphérie, en imposant la continuité spatiale et la requalification de l'existant, et en ayant une action volontariste de dynamisation du centre-ville et de détail, notamment à Mansle ».

Ainsi, les critères définis pour la hiérarchisation des communes du territoire font bien aujourd'hui de Vars un pôle intermédiaire structurant. Ce classement permet aux communes de se développer prioritairement par rapport aux autres communes du territoire (à l'exception de Ruffec). Nous rediscuterons de cette question comité de pilotage SCoT, prévu le 17 mai à 14h.

Mes services restent à ta disposition pour toutes demandes complémentaires. Je te prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de mes cordiales salutations.

La Présidente du PETR du Pays du Ruffécois
Isabelle TONKA-AURICOSTE



A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Isabelle TONKA-AURICOSTE". Below the signature, there is a stylized blue mark that includes the words "PETR PAYS RUFFECOIS" and "MANSLE 16230".

Martin GROLEE

De: GOURSAUD LEONARD ANNIE <wordpress@scotduruffecois.com>
Envoyé: mercredi 22 juin 2016 22:37
À: scot.ruffecois@orange.fr
Objet: 16270 nieuil

De : GOURSAUD LEONARD ANNIE <annie_goursaud@orange.fr> Sujet : 16270 nieuil

Corps du message :

Il est important de porter une attention particulière à l'invasion de notre région par la multitude de parc éoliens quasiment sur chaque commune, dont le seul but est l'argent promis aux mairies. Nos paysages vont être détruits à tout jamais, notre patrimoine et nos habitations dévalorisées, la faune et la flore sacrifiée et bien évidemment la santé des riverains dans un rayon de plusieurs kilomètres qui vont devoir vivre avec les nuisances maintenant reconnues et qui provoquent à de nombreuses personnes le syndrome éolien.

arrêtons ce massacre de nos campagnes et de notre belle région - il est temps de s'interroger sur notre avenir si tous les parcs en étude se réalisent. Il serait bien d'essayer de comprendre ce qui se cache derrière les belles paroles des promoteurs dont le seul but est leur enrichissement personnel je vous remercie de votre attention cordiales salutations

--
Cet email a été envoyé via le formulaire de contact de SCoT du Ruffecois (<http://www.scotduruffecois.com>)

No virus found in this message.

Checked by AVG - www.avg.com

Version: 2016.0.7357 / Virus Database: 4604/12470 - Release Date: 06/22/16

Dimitri Letourneau

De: PINEL Olivier <OPINEL@gsm-granulats.fr>
Envoyé: mercredi 25 avril 2018 16:27
À: scot.ruffecois@orange.fr
Objet: GSM, carrière de Maine-de-Boixe et élaboration du SCOT du Pays Ruffecois

A l'attention de Dimitri LETOURNEAU

Chargé de mission SCOT

Pays du Ruffecois

Monsieur,

Suite à notre discussion téléphonique de hier, au sujet du de l'élaboration du SCOT du Pays Ruffecois, je vous transmet ce message avec mes coordonnées.

Les documents du SCOT et notamment le PADD, n'aborde pas le point suivant :

L'accès aux ressources du sous-sols pour la production de granulats sur le territoire permettant un approvisionnement local en matériaux nécessaires au projet de développement du territoire.

Le projet du SCOT a t'il été présenté aux personnes publiques associées et notamment à la CCI ? Il reste l'enquête publique pour apporter nos remarques et nos commentaires.

Vous êtes le bienvenu sur notre carrière de Maine de Boixe et une visite du site est envisageable pour vous présenter notre activité.

Restant à votre dispositions. Sincères salutations.

Olivier PINEL

Manager Foncier & Environnement

Département Foncier & Environnement

GSM

162 avenue du Haut-Lévêque

33608 Pessac cedex

France

Tel : ++ 33 (0) 5 56 15 10 41

Mobile : ++ 33 (0) 6 77 79 76 81

opinel@gsm-granulats.fr

www.gsm-granulats.fr

Cet e-mail comporte des informations confidentielles et/ou à caractère juridique. Si vous n'êtes pas le destinataire (ou si vous avez reçu cet e-mail par erreur), nous vous remercions de bien vouloir en informer immédiatement l'expéditeur et le détruire. Aucune copie n'est autorisée, la divulgation à des tiers ou la distribution des éléments de cet e-mail est formellement interdite.

This e-mail may contain confidential and/or legally privileged information. If you are not the intended recipient (or have received this e-mail in error) please notify the sender immediately and delete this e-mail. Any unauthorized copying, disclosure or distribution of the material in this e-mail is strictly forbidden.

Dimitri Letourneau

De: UNICEM POITOU-CHARENTES <wordpress@scotduruffecois.com>
Envoyé: mardi 24 avril 2018 12:39
À: scot.ruffecois@orange.fr
Objet: POITIERS

De : UNICEM POITOU-CHARENTES <christian.royere@unicem.fr> Sujet : POITIERS

Corps du message :

Bonjour

je représente les carriers du secteur concerné par le SCOT DU RUFFECOIS. Nous sommes particulièrement scandalisés par l'absence totale de référence aux installations existantes et susceptibles d'obtenir des autorisations de renouvellement d'exploiter. Nos activités relèvent de la préservation des ressources naturelles mais également de la préservation des emplois locaux .

Nous souhaitons vivement que nos activités soient reconnues et prises en compte dans ce PAGDD.

Je reste à votre disposition

CHRISTIAN ROYERE

SECRETAIRE GENERAL

UNICEM POITOU-CHARENTES

0611279479

--

Cet email a été envoyé via le formulaire de contact de SCoT du Ruffecois (<http://www.scotduruffecois.com>)

Dimitri Letourneau

De: Dimitri Letourneau <scot.ruffecois@orange.fr>
Envoyé: jeudi 26 avril 2018 12:13
À: 'PINEL Olivier'
Objet: RE: GSM, carrière de Maine-de-Boixe et élaboration du SCOT du Pays Ruffecois

Monsieur,

Je viens apporter à l'écrit les éléments dont nous avons discutés par téléphone.

Dans les documents actuels du SCoT, la production de granulat et notamment les carrières sont abordées dans le diagnostic territorial.

Le projet du SCoT a été présenté aux PPA avec 3 réunions : Sur le diagnostic, sur le PADD et sur le DOO. La CCI était présente à chacune des réunions.

Nous avons une réunion publique ce soir à 19h à la salle des fêtes de Courcôme pour présenter le projet de DOO. Puis, après l'arrêt du SCoT, il y aura toute la phase enquête publique et nous modifierons les documents (PADD et DOO) comme convenu.

Je vous tiendrais personnellement au courant lors du démarrage de l'enquête publique (prévue pour l'automne).

D'ici là, nous traiterons de cette thématique dans le rapport de présentation qui est en cours d'écriture et je ferais remonter votre demande aux élus lors du prochain comité de pilotage.

En espérant que ces éléments répondent à votre demande,
Je reste naturellement à votre disposition pour plus d'information sur le SCoT.

Cordialement,



Dimitri Letourneau
Chargé de mission Planification et Développement Durable
(SCoT / PCAET / TEPOS)

PETR du Pays du Ruffécois
Rue du Château - BP900 33 - 16230 Mansle
05 45 20 00 63

www.paysduruffecols.com
www.scotduruffecols.com

De : PINEL Olivier [mailto:OPINEL@gsm-granulats.fr]

Envoyé : mercredi 25 avril 2018 16:27

À : scot.ruffecois@orange.fr

Objet : GSM, carrière de Maine-de-Boixe et élaboration du SCOT du Pays Ruffecois

A l'attention de Dimitri LETOURNEAU

Chargé de mission SCOT

Pays du Ruffecois

Monsieur,

Suite à notre discussion téléphonique de hier, au sujet du de l'élaboration du SCOT du Pays Ruffecois, je vous transmet ce message avec mes coordonnées.

Les documents du SCOT et notamment le PADD, n'aborde pas le point suivant :

L'accès aux ressources du sous-sols pour la production de granulats sur le territoire permettant un approvisionnement local en matériaux nécessaires au projet de développement du territoire.

Le projet du SCOT a t'il été présenté aux personnes publiques associées et notamment à la CCI ? Il reste l'enquête publique pour apporter nos remarques et nos commentaires.

Vous êtes le bienvenu sur notre carrière de Maine de Boixe et une visite du site est envisageable pour vous présenter notre activité.

Restant à votre dispositions. Sincères salutations.

Olivier PINEL

Manager Foncier & Environnement

Département Foncier & Environnement

GSM

162 avenue du Haut-Lévêque

33608 Pessac cedex

France

Tel : ++ 33 (0) 5 56 15 10 41

Mobile : ++ 33 (0) 6 77 79 76 81

opinel@gsm-granulats.fr

www.gsm-granulats.fr

Cet e-mail comporte des informations confidentielles et/ou à caractère juridique. Si vous n'êtes pas le destinataire (ou si vous avez reçu cet e-mail par erreur), nous vous remercions de bien vouloir en informer immédiatement l'expéditeur et le détruire. Aucune copie n'est autorisée, la divulgation à des tiers ou la distribution des éléments de cet e-mail est formellement interdite.

This e-mail may contain confidential and/or legally privileged information. If you are not the intended recipient (or have received this e-mail in error) please notify the sender immediately and delete this e-mail. Any unauthorized copying, disclosure or distribution of the material in this e-mail is strictly forbidden.

Martin GROLEE

De: Meunier j michel <wordpress@scotduruffecois.com>
Envoyé: jeudi 17 décembre 2015 22:26
À: scot.ruffecois@orange.fr
Objet: Magnez 16240 courcome

État de l'indicateur: Avec indicateur

De : Meunier j michel <jmymeunier@orange.fr> Sujet : Magnez 16240 courcome

Corps du message :

bonjour,je ne sais pas si vous avez remarqué, mais nombre de nos bourgs et villages au bâti vernaculaire remarquable, traversés par une voie de circulation ,on des maisons en vente qui ne trouvent pas preneur même à un prix raisonnable.

Je pense qu'une partie du problème réside dans cette trop grande proximité de ces routes qui génèrent trop de nuisances Aussi, comme il me paraît difficile de déplacer les maisons il serait peut être judicieux de dévier ,au moins pour certains véhicules,ces chaussées mais avec un fléchage afin de desservir les commerces éventuels .

Je me permet de vous donner mon idée car je pense que si rien n'est fait rapidement nous n'aurons plus que des bourgs en ruine avec des pavillons neufs en périphérie ,et ce ne sera pas très attractif pour venir s'y installer !!

Vous souhaitant bonne réception

Jean michel Meunier

--
Cet email a été envoyé via le formulaire de contact de SCoT du Ruffecois (<http://www.scotduruffecois.com>)

Martin GROLEE

De: GOURSAUD LEONARD ANNIE <wordpress@scotduruffecois.com>
Envoyé: mercredi 22 juin 2016 22:37
À: scot.ruffecois@orange.fr
Objet: 16270 nieuil

De : GOURSAUD LEONARD ANNIE <annie_goursaud@orange.fr> Sujet : 16270 nieuil

Corps du message :

il est important de porter une attention particulière à l'invasion de notre région par la multitude de parc éoliens quasiment sur chaque commune, dont le seul but est l'argent promis aux mairies. Nos paysages vont être détruits à tout jamais, notre patrimoine et nos habitations dévalorisées, la faune et la flore sacrifiée et bien évidemment la santé des riverains dans un rayon de plusieurs kilomètres qui vont devoir vivre avec les nuisances maintenant reconnues et qui provoquent à de nombreuses personnes le syndrome éolien.

arrêtons ce massacre de nos campagnes et de notre belle région - il est temps de s'interroger sur notre avenir si tous les parcs en étude se réalisent. Il serait bien d'essayer de comprendre ce qui se cache derrière les belles paroles des promoteurs dont le seul but est leur enrichissement personnel je vous remercie de votre attention cordiales salutations

--
Cet email a été envoyé via le formulaire de contact de SCoT du Ruffecois (<http://www.scotduruffecois.com>)

No virus found in this message.

Checked by AVG - www.avg.com

Version: 2016.0.7357 / Virus Database: 4604/12470 - Release Date: 06/22/16

Mansle (mairie)

12/01/2017

14-01-17 -

Regrapper, développer, dynamiser pourquoi pas !

Plaisir d'habiter, le charme de notre culture rurale, la qualité de vie que nous avons ici, à mansle, paysanne, et ciens existent grâce à la proximité et l'accèsibilité de nos élus, mais également grâce au calme des maisons et terrains individuels.

Schez qui effectue 80 kms de trajet du travail est actuellement intéressant pour la qualité de vie que nous offre la campagne, si celle-ci devient une banlieu de l'effec avec des logements collectifs partout toutant réduire les frais et habiter vers aigoulême !

Annelise 34 ans -

Ruffec

Remarques :

l'avenir dépend de l'état de santé
de la planète !
